L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1655 - VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Des enjeux à maîtriser

Bien se préparer à la future PAC



À partir de 2023, une nouvelle Politique agricole commune va entrer en vigueur. Elle va refléter les préoccupations liées à la préservation de l'environnement et aux effets du changement climatique. Dès aujourd'hui, il est important d'en cerner les grands enjeux. La FRSEA de Bourgogne Franche-Comté entame une série d'articles destinés à mieux vous faire comprendre les nouvelles règles qui se profilent, les nouveautés, les évolutions et leurs impacts possibles. *Pages 2 et 16*

Encart : Catalogue Foire aux pièces d'usure (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Ferme Côte-d'Or

Une belle image de l'agriculture



Nièvre

› Soirée élevage FDSEA

Des avancées sur le prix



Yonne

› Foire Saint-Martin

«Comme il fait bon se retrouver»







Sommaire

Côte d'Or

04 • Ferme Côte-d'Or : Une belle image de l'agriculture
05 • Établissements Sirugue : Lauréats de France relance
06 • Reproducteurs charolais : Plus belle la vie
07 • Syndicalisme : La FDSEA 21 en assemblée générale le 26 novembre

Nièvre

08 • Rendez-vous : Foire concours de Moulins-Engilbert
09 • Soirée élevage FDSEA : Des avancées sur le prix !
10 • Petits fruits : Une production délicate
11 • Mérite agricole : « *De nombreuses personnes le méritent* »

Yonne

12 • Foire Saint-Martin : Comme il fait bon de se retrouver
13 • Forum des opportunités : Zoom sur les pôles diversification et services
14 • 110 Bourgogne : Des ruchers connectés pour venir en aide à l'apiculture

Région

16 • Future Pac : État des lieux des enjeux

Dossier

17-20 • Spécial Énergies renouvelables

Infos Services

21 • Firmes et machinisme
22-23 • Marchés : Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
25-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Pac 2023-2027

Anticiper les évolutions

Dès cette semaine, nous allons vous proposer une série d'articles sur la future Pac. Christophe Chambon, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté, Florent Point, président de JA BFC et Sylvain Marmier, président du Comité d'orientation économique de la Chambre régionale d'agriculture BFC précisent ici les enjeux qu'il reste encore à défendre. Lire page 16 de ce numéro.

À partir de 2023, de nouvelles règles seront mises en place pour les aides PAC. Deux changements fondamentaux vont modifier les dispositifs actuels avec :
- une logique de soutien qui s'appuiera sur le diagnostic de l'agriculture française au regard des objectifs européens à atteindre ;
- la transition agroécologique qui se traduira par une conditionnalité renforcée et l'introduction des éco-schemes ou écorégimes.
Pour anticiper ces évolutions et bien défendre les intérêts de la ferme Bourgogne Franche-Comté, un groupe Pac FRSEA/JA/CRA a été mis en place, il y a trois ans, avec la participation de l'État en région et du Conseil régional. Une gouvernance efficace dans l'intérêt de tous les agriculteurs (trices) de notre région ! Notre action s'est appuyée sur une vision et une stratégie partagée pour intégrer, plus largement, les grands enjeux auxquels notre agriculture sera confrontée dans les prochaines décennies (changement climatique, contractualisation, gestion des marchés, renouvellement des générations…).
Les principes que nous avons défendus, fil rouge de nos travaux, sont les suivants :
- défendre une Pac durable en maintenant les budgets ;
- consolider les revenus des exploitants pour maintenir des productions sur l'ensemble des territoires ;
- assurer un meilleur retour de la valeur ajoutée aux producteurs ;
- compenser les handicaps et rémunérer les pratiques vertueuses ;
- garantir le niveau de production et sécuriser les exploitations pour tenir compte du changement climatique ;
- maintenir des territoires ruraux dynamiques en prenant en compte, notamment, les territoires en perte de vitesse (zones intermédiaires, bassin allaitant…) ;
- installer et investir pour créer les conditions favorables à la pérennité des exploitations.
Une vigilance a été apportée pour tenir compte de l'existant, notamment dans le domaine de l'environnement ainsi qu'une attention particulière en faveur des filières et des secteurs fragiles.

Un esprit d'équipe pour peser sur les arbitrages

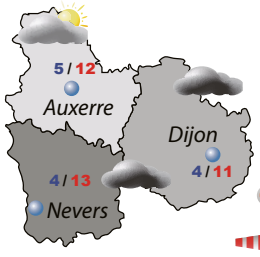
Cet esprit d'équipe, que nous avons réussi à créer et maintenir, a permis d'infléchir les arbitrages pour limiter au maximum les effets négatifs de certaines orientations. Alors que les premiers projets européens annonçaient une baisse de l'ordre 18 %, le montant des aides, au niveau national, diminue de 2 % seulement, même si cette approche macroéconomique cache des situations individuelles très différentes suivant les filières et les productions.
Certes, les résultats ne sont pas parfaits (filière viande), mais attention le match n'est pas terminé, car il reste le PSN à finaliser et le 2ème pilier à mettre en place, en relation étroite avec le Conseil régional. De nombreuses discussions sont en cours, entre nos organisations nationales et le ministère, pour trouver des solutions et clarifier certains points particuliers. Maintenant, nous devons aussi réussir la mise en œuvre de cette nouvelle Pac, pour toutes les exploitations, avec l'appui des équipes sur le terrain. Cette rubrique, que vous allez retrouver au fil des semaines, vous informera des dernières évolutions afin de vous permettre d'anticiper et d'optimiser les dispositifs nécessaires à la pérennité de votre exploitation. Attention, avec internet et les réseaux sociaux, tout semble pouvoir se régler en quelques clics ! Notre métier reste un métier du vivant, complexe, aléatoire avec une météo capricieuse. Sa richesse et sa complexification nécessitent, encore et plus que jamais, des échanges, des démarches collectives et individuelles pour s'adapter.

Christophe Chambon, (président FRSEA BFC), Florent Point (président de JA BFC), Sylvain Marmier, (président du Comité d'orientation économique de la Chambre régionale d'agriculture BFC)

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 12 Novembre

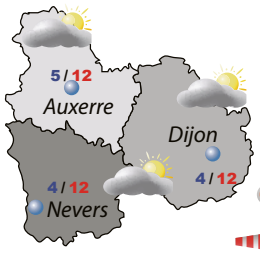


Très nuageux
Malgré la présence des conditions anticycloniques, nous garderons un ciel très nuageux sur la région.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 11 à 13°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Christian
Soleil : 07h55 - 17h16
Lune : 15h05 - N.C.

Samedi 13 Novembre



Mitigé
Le temps s'annonce mitigé sur l'ensemble de la région avec une alternance entre champs nuageux et périodes de soleil.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 10 à 13°C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

Saint Brice
Soleil : 07h56 - 17h14
Lune : 15h25 - 01h11

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 14 Novembre



Maussade
Le temps s'annonce maussade et quelques gouttes ne sont pas exclues en cours d'après-midi.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 7 à 10°C
Vents : Nord-Est 30 km/h

Saint Sidoine
Soleil : 07h58 - 17h13
Lune : 15h42 - 02h24

Prévisions à 7 jours

Lundi 15 Novembre au Mercredi 17 Novembre
ciel de traîne / nuageux / couvert
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : -5 à -3°C T° maxi : 2 à 4°C

Du Jeudi 18 Novembre au Dimanche 21 Novembre
pluie faible / couvert / bruine / couvert
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : -4 à -2°C T° maxi : 10 à 12°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Innovation

Circul'Egg, la bonne idée sortie de sa coquille

Cette start-up a pour objectif de valoriser les coquilles d'œufs et leur membrane intérieure en différents produits destinés à l'alimentation animale, à la nutrition et à la cosmétique. La toute jeune entreprise vient de rejoindre le Village by CA Nord de France.



La jeune équipe de Circul'Egg, qui vient d'intégrer le Village by CA Nord de France, afin d'augmenter ses chances de trouver les partenaires nécessaires à son projet de valorisation des coquilles d'œufs.

Chaque année en France, les usines de transformation d'œufs produisent 40 000 tonnes de coquilles, notamment les casseries qui les transforment en ovoproduits destinés à l'agroalimentaire. 40 000 tonnes de coproduits aujourd'hui peu ou pas valorisées. C'est de ce constat qu'est née Circul'Egg, sous la houlette de Yacine Kabeche, jeune ingénieur diplômé d'AgroParisTech. L'idée ? Utiliser ces coquilles, ainsi que leur membrane intérieure - toutes deux sources importantes de minéraux - pour créer de nouveaux produits. Yacine Kabeche a été rejoint par Idris Ben Saber, responsable industrialisation et process, puis l'équipe s'est étoffée. Elle est constituée aujourd'hui de cinq personnes. Sortie de sa coquille, l'idée a convaincu en haut lieu puisque l'entreprise vient de rejoindre le Village by CA Nord de France, qui se définit comme *« accélérateur de start-up »*. Mais revenons aux débuts de Circul'Egg. Intéressé par l'économie circulaire, qui consiste à produire des biens et services de manière durable en limitant le gaspillage, Yacine Kabeche contacte différents directeurs d'usines, s'intéresse à l'agroalimentaire, creuse le sujet. « *J'ai compris qu'il y avait une brèche* », explique-t-il, « *avec beaucoup de coproduits non valorisés, ou alors sous valorisés. J'ai notamment discuté avec le directeur bienveillant d'une casserie, et je me suis concentré sur les œufs.* » Et plus précisément sur leurs coquilles.

Une coquille pleine de richesses

Il se rend vite compte que le coproduit visé se compose de deux parties : la coquille externe et la membrane. « *On a alors développé un procédé industriel pour séparer ces deux éléments* », précise le fondateur de Circul'Egg. La coquille, riche en calcium, pourra être valorisée dans l'alimentation animale (animaux de compagnie mais aussi animaux d'élevage comme les poules pondeuses, les porcs, les vaches…) ainsi que dans la fabrication de compléments alimentaires. « *La membrane, quant à elle, est notre produit à haute valeur ajoutée* », confie le jeune homme. « *Elle est riche en biomolécules d'intérêt* ». Le produit peut ainsi être « *utilisé pour soutenir la fonction articulaire et pour des applications cosmétiques*, peut-on lire sur le site de l'entreprise. (…) *La membrane coquillière est le seul produit qui renferme une très grande diversité de molécules fonctionnelles comme l'acide hyaluronique, le collagène et la chondroïtine sulfate* ». Cette matière première peut ainsi être utilisée dans l'alimentation animale, les compléments alimentaires ou la cosmétique. Les acheteurs potentiels peuvent donc être nombreux et variés. L'entreprise compte bien fidéliser ses fournisseurs. « *On souhaite reverser un pourcentage aux casseries, ainsi qu'aux éleveurs qui fournissent les œufs, pour pérenniser l'activité* », souligne Yacine Kabeche.

Industrialisation en cours

Aujourd'hui, la petite équipe souhaite passer du prototype au pilote, avant la phase d'industrialisation. « *Nous souhaitons commencer la commercialisation de nos produits grâce à notre usine pilote* », précise le jeune directeur. « *Fin 2022 on pourrait traiter l'ensemble des coquilles d'une première casserie* ». Ce premier partenariat devrait être situé soit en Bretagne soit dans le Nord de la France. En attendant, l'intégration au Village by CA leur permet notamment de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, et de rencontrer des professionnels. Dans le même temps, l'équipe organise actuellement une levée de fonds « *pour financer l'industrialisation du process. Notre besoin total est d'un million d'euros* ». L'objectif, à terme : équiper un maximum de casseries en France (le fondateur de Circul'Egg en recense 53), puis en Europe. L'équipe ambitionne ensuite de réitérer l'expérience avec d'autres coproduits industriels en mal de valorisation. Mais ça, ce sera quand leur premier projet aura totalement éclos et pris son envol.

Laura Béheulière

en bref

Influenza L'épizootie s'emballe en Europe, la France passe en risque élevé

D'après un arrêté paru au Journal officiel le 5 novembre, le niveau de risque pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) passe à « *élevé* » dans tout le territoire métropolitain. Une décision prise par le ministre de l'Agriculture « *au regard de la progression rapide du virus de l'influenza aviaire en Europe* », explique la Rue de Varenne dans un communiqué. D'après le ministère, « *depuis le début du mois d'août, 130 cas ou foyers d'influenza aviaire ont été détectés dans la faune sauvage ou dans des élevages en Europe* ». L'Allemagne est particulièrement touchée avec 45 cas (H5N1) confirmés, d'après la notice de l'arrêté. Le virus sévit également aux Pays-Bas (six cas) et en Italie (six foyers dans des élevages de dinde de chair). La France, elle, compte trois cas en basses-cours. Dans l'Hexagone, le passage en risque élevé implique qu'éleveurs et particuliers doivent mettre leurs volailles à l'abri (désormais sans dérogation possible pour les petits élevages). Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture « *renforce sa gouvernance* » avec la « *nomination prochaine d'un directeur de crise influenza* ». De son côté, la préfète de Nouvelle-Aquitaine Fabienne Buccio a été désignée comme pilote au niveau territorial. Le ministère ajoute que « *112 agents (…) sont d'ores et déjà mobilisés* ».

Bio Le gouvernement souhaiterait prolonger le crédit d'impôt après 2022

En première lecture du projet de loi de finances (PLF 2022) à l'Assemblée, le 8 novembre, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a laissé entendre que le gouvernement serait favorable à la prolongation du crédit d'impôt pour les exploitants en agriculture biologique après 2022. « *Quid du crédit impôt bio qu'on va allonger - et il y a des amendements très intéressants dans ce sens* » a-t-il déclaré tout en énumérant les plans de soutien à l'agroécologie déjà annoncés par son ministère. Le ministre répondait aux critiques de certains députés émises durant la discussion générale, préambule à l'examen des crédits du budget agricole. Plusieurs amendements ont en effet été déposés par différents groupes politiques (LR, Libertés et territoires, Socialistes et apparentés) pour prolonger ce crédit d'impôt jusqu'en 2025, en 2027 ou en 2030. Certains députés souhaitent aussi augmenter le montant du crédit d'impôt de 3 500 à 4 000 ou 5 000ˆ. Ces amendements ont fait l'objet d'une discussion le 12 novembre dans le cadre des articles non rattachés du PLF 2022.

Social La MSA veut soutenir les agriculteurs qui s'engagent dans l'agroécologie

La Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) veut créer une « boîte à outils » pour accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique, a annoncé l'administrateur de la MSA Gironde Alexandre Bera lors des journées nationales de la MSA à Biarritz le 5 novembre. Cette idée a émergé dans un groupe de travail lancé en début d'année. « *L'idée est de faire un package des accompagnements qui existent déjà, mais de le cibler sur la transition agroécologique* », détaille le représentant de la CCMSA et animateur du groupe de travail Christophe Simon. Ce « *package* » serait constitué d'un volet social pour prévenir par exemple les risques psychosociaux et liés à la charge mentale, et d'un volet santé et sécurité au travail, car la transition agroécologique peut impliquer de revoir les rythmes de travail et d'utiliser de nouvelles techniques (drones, exosquelettes). Il serait aussi constitué d'un volet économique : « *La MSA interviendrait sur la prise en charge des cotisations sociales et pour soulager la trésorerie des exploitants, car la transition implique une baisse de revenus. Mais il faut valider cela avec les pouvoirs publics* », indique M. Simon. Cette boîte à outils devrait voir le jour fin 2022.


Crédit photo : GettyImages.

LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES AGRICULTEURS

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758.

Ferme Côte-d'Or

Une belle image de l'agriculture

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture organisaient une nouvelle édition de la Ferme Côte-d'Or, du 6 au 9 novembre à Dijon.

La Ferme Côte-d'Or a dignement repris ses droits cette année après une édition 2020 annulée. Cet événement organisé dans le cadre de la foire gastronomique de Dijon a été l'occasion de redécouvrir l'agriculture de façon ludique. Parmi les 8 000 visiteurs estimés : plus de 900 scolaires avaient pris rendez-vous sous le grand chapiteau de 1 400 m² de la Ferme, installé près de l'entrée du Parc des expositions. Les acteurs du monde agricole étaient nombreux à se relayer pour animer les différents ateliers. François Sauvadet, Marc Frot (Conseil départemental) et Vincent Lavier (Chambre d'agriculture) se sont rendus sur les lieux de ce bel événement où une très belle ambiance a une nouvelle fois régné. **AG**



Les Jeunes agriculteurs ont profité de l'évènement pour inaugurer et vendre leur calendrier 2022 100 % féminin.



Inauguration de la Ferme Côte d'Or en présence de nombreux élus.



Parmi les éleveurs de bovins présents : Carine Haubry, de Fontaines-en-Duesmois. La jeune femme de 23 ans, installée sur la ferme familiale en début d'année, avait fait le déplacement avec un imposant taureau Salers de 1 160 kg. La taille et les cornes de l'animal ont suscité beaucoup d'admiration de la part du public.



Abel Bizouard (Sussey) et Dominique Bizot (Braux), parmi les éleveurs de chevaux de Trait auxois. Une présentation de la race et plusieurs animations étaient proposées chaque jour de la Ferme. Le Conseil départemental a une nouvelle fois été remercié pour son précieux soutien financier dans la gestion de cette race équine à faibles effectifs. Le Trait Auxois participait là à sa dernière sortie de l'année, après ses différents concours ces derniers mois.



Les ovins étaient là. Ici, Aurore Gérard, conseillère à la Chambre d'agriculture et Roseline Araujo, éleveuse à Cussy-le-Châtel.



La traite des vaches expliquée aux jeunes citadins.

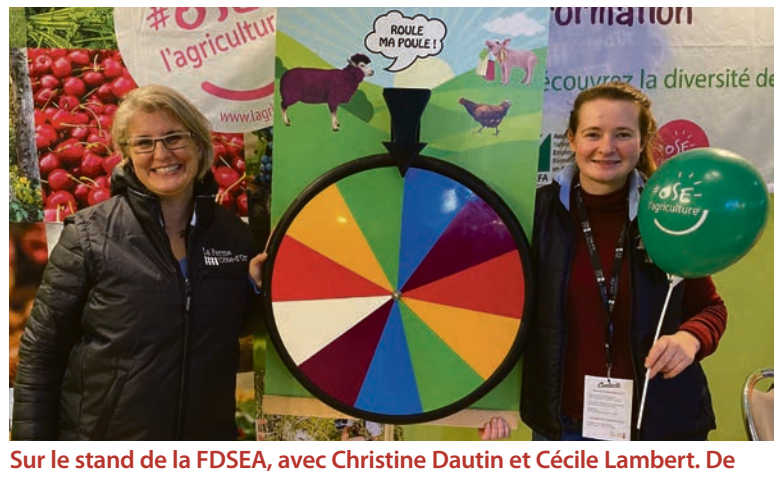


À la ferme, on trinque (parfois) avec du lait. Photo avec Nathalie Mairet (Turcey) et Claude Monin (Villers-les-Pots).



Une cinquantaine d'animaux ont défilé à tour de rôle, les races emblématiques du département étaient réunies lors de cette édition.





Sur le stand de la FDSEA, avec Christine Dautin et Cécile Lambert. De petits jeux étaient notamment proposés aux enfants.

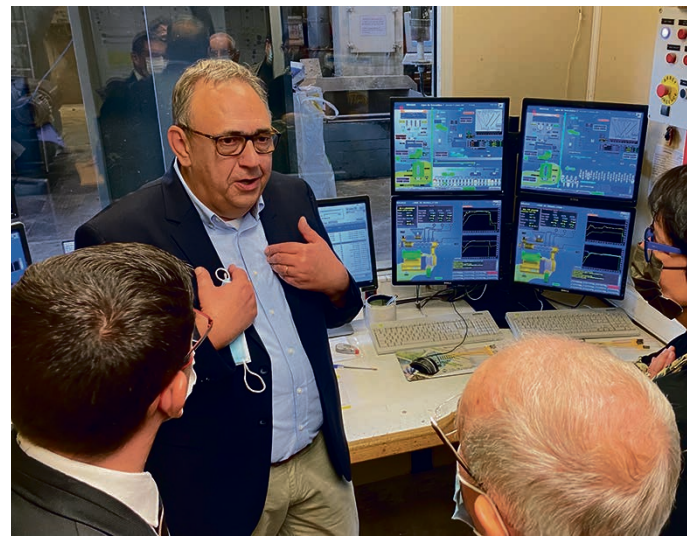
Établissements Sirugue

Lauréats de France relance

Le fabricant d'aliment du bétail basé à Esbarres a été sélectionné par les institutions nationales dans le cadre du plan France relance. L'entreprise a reçu la visite du préfet le 27 octobre. Et une subvention de 924 485 euros.



Fabien Sudry, entouré de l'équipe dirigeante et de plusieurs salariés.


Denis Sirugue, son président-directeur général, a proposé la visite de l'usine.

Les Établissements Sirugue ont candidaté au plan France relance, catégorie filière stratégique. La société a été désignée lauréate lors de la première vague d'annonces en novembre 2020.
Une subvention de 924 485 euros lui a ainsi été octroyée, ce montant correspond à 15 % de son investissement en cours relatif à un projet d'extension (6,3 millions d'euros).

Travaux en cours

Après des années de croissance continue, la société avait atteint le potentiel maximal de l'outil en place. À la suite de ce constat, la société a décidé de réaliser une extension de sa tour de fabrication pour accompagner la dynamique de l'entreprise et répondre aux nouvelles attentes des consommateurs (aliments non OGM - Filières locales).

La société a budgété un investissement de 10 à 12 millions d'euros sur les six prochaines années, la première tranche de 6,3 millions d'euros (celle faisant l'objet de la subvention) est en cours de réalisation avec une augmentation du stockage amont et aval et une anticipation de la structure pour pouvoir recevoir de nouveaux process (seconde tranche planifiée en 2024-2025).

Ces deux tranches d'investissements apporteront une flexibilité usine mais aussi une plus grande capacité de stockage/production afin d'être plus résistant face à la concurrence nationale et internationale, avec l'objectif impulsé par le plan France relance de diminuer le degré de dépendance extra-européenne. *«La confiance des institutions nationales dans la filière de la nutrition animale et cette nomination nous confortent dans notre projet»*, s'est félicité Denis Sirugue, président-directeur général.

AG

Présentation
L'entreprise produit plus de 100 000 tonnes d'aliments à l'année, livrées sur la Bourgogne Franche-Comté, l'Ain et les Vosges. La société rassemble 48 salariés et représente 10 % du tonnage d'aliments sur la grande région. À l'origine spécialistes de la volaille et du porc, les Établissements Sirugue se sont diversifiés sur le ruminant (bovins, ovins, caprins) au début des années 2000 avec un certain succès puisque cette filière est aujourd'hui majoritaire dans la société.

Baigneux-les-Juifs

Granulés à foison

Plus de 5 000 tonnes de maïs plante entière ont été déshydratées par la Déshy'21.




Les granulés sont fabriqués à partir de la totalité de la plante de maïs. Les plantes sont hachées, séchées artificiellement puis granulées.

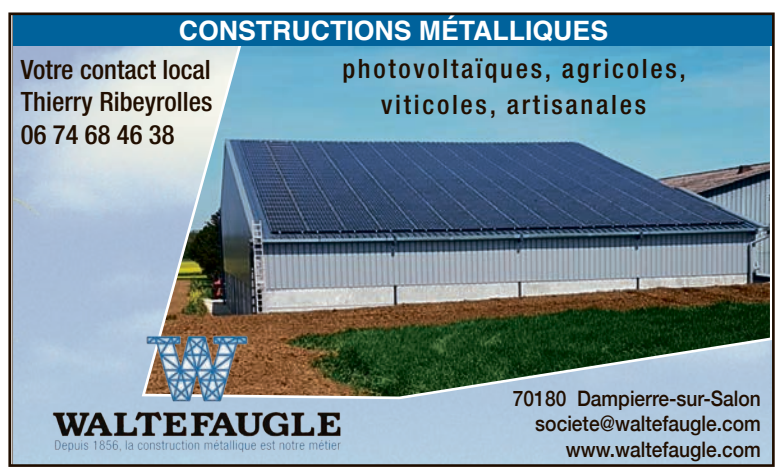

Jean-Luc Longechamp, directeur de la Déshy'21, avec des bouchons de 6 mm destinés à l'alimentation du bétail.

Encore une belle récolte à la coopérative de Baigneux-lès-Juifs ! Les 350 ha de maïs plante entière en contrat avec une trentaine d'agriculteurs ont livré un rendement proche de 15 tMs/ha. Plus de 5 000 tonnes ont ainsi été déshydratées ces dernières semaines à l'usine. *«C'est un très bon résultat, presque deux fois plus élevé que celui de l'an passé»*, se félicite Jean-Luc Longechamp, le directeur de la coopérative. Les granulés seront principalement vendus à des marchands d'aliments. L'équivalent de 60 ha de production sera redistribué à des adhérents souhaitant profiter des avantages de ce produit. *«Ces bouchons de 6 mm, se destinent principalement aux bovins»*, présente Jean-Luc Longechamp, *«ils peuvent être facilement transportés, stockés et conservés. Ces granulés ont une bonne appétence, ils influencent positivement la digestion et les performances des animaux grâce à leur bonne teneur en énergie et en fibres»*.

Contractualisation depuis 2019

Les adhérents de la coopérative qui ont mis à disposition une ou plusieurs parcelles de maïs seront rétribués aux environs de 75 euros la tonne de matière sèche déshydratée, selon la qualité du produit après analyses. *«En pratique, l'agriculteur ne s'occupe que des semis et éventuellement des intrants. La Déshy s'occupe ensuite du reste. Nous travaillons ainsi depuis de nombreuses années. Il y a toutefois une nouveauté, mise en place depuis 2019 : des contrats de commercialisation sont proposés dès le mois de décembre. Ce dispositif permet à l'agriculteur de bénéficier d'un complément d'engagement à hauteur de 15 euros la tonne. De notre côté, cette contractualisation nous permet d'avoir une meilleure visibilité, nous pouvons vendre le produit bien avant le mois d'août»*, enchaîne le directeur.
Jean-Luc Longechamp remercie les adhérents pour leur confiance mais aussi les salariés de la Déshy, particulièrement mobilisés depuis plusieurs mois : *«l'usine tourne à plein régime depuis le 11 mai et le début de la récolte de la luzerne. Les plantes que nous déshydratons ont toutes profité de cette année pluvieuse et les volumes récoltés sont en conséquence. Il a fallu s'adapter et tout le monde a pleinement joué le jeu. Aujourd'hui, nous n'avons plus un mètre carré disponible pour le stockage et nous avons l'obligation d'écouler la marchandise au fur et à mesure»*.

AG



▸ Agenda

GDS Début des réunions cantonales

Le GDS21 invite les éleveurs à ses assemblées cantonales. Les rendez-vous sont donnés le 22 novembre à Liernais, le 23 novembre à Sombernon, le 25 novembre à Semur, le 26 novembre à Saint-Prix-lès-Arnay, le 30 novembre à Aignay-le-Duc, le 1er décembre à Châtillon, le 2 décembre à Til-Châtel et le 3 décembre à Magny-lès-Aubigny.

▸ Formations

16, 22, 29/11 ou 07/12
Évaluer l'impact de la réforme de la Pac 2023 sur mon exploitation
Lieux: Bretenière (16/11 et 29/11), Créancey (22/11), Châtillon sur Seine (07/12)
Contact: Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

18/11 Bien démarrer son élevage ovin
Contact: Aurore Gérard, CA21 - 03 80 90 68 72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

23/11 Utiliser l'argile pour prendre soin des animaux
Contact: Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

26/11 Haie, de la plantation à la valorisation
Contact: Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

26/11 Intégrer le désherbage mécanique
Lieu: MFR Baigneux
Contact: Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Reproducteurs charolais

Plus belle la vie

Le concours de Semur-en-Auxois se déroulera les 16, 17 et 18 novembre. Le nombre d'éleveurs et d'animaux inscrits annonce un très bel engouement autour de l'événement.

Un bien joli concours se prépare la semaine prochaine à Semur-en-Auxois. Les inscriptions, closes depuis quelques jours, laissent entrevoir une très belle participation avec 23 élevages et surtout 195 animaux, dont 140 veaux de l'année. Le comité d'agriculture semurois se ravit de cette affluence par la voix de son président Jean-Luc Baudot: *« C'est une bonne nouvelle pour tout le monde, bien évidemment. Cela fait bien six ou sept ans que nous n'avions eu autant de reproducteurs. Les éleveurs ont hâte de se retrouver après l'annulation de l'édition 2020, faute au coronavirus. Notre rendez-vous annuel avait manqué ».*

Ça va mieux

Ces effectifs en hausse s'expliquent aussi par d'autres raisons, listées ici par le responsable de l'organisation: *« les éleveurs de l'Yonne apporteront un peu plus d'animaux que d'accoutumée suite à l'annulation du concours d'Avallon à la fin du mois d'octobre. Aussi, il ne faut pas se voiler la face, cette année 2021 est meilleure que les précédentes pour le monde de l'élevage. Les fourrages sont revenus en abondance dans nos fermes. Nous avons beaucoup moins de soucis alimentaires que les dernières campagnes et il faut s'en féliciter. L'été s'est bien passé, nous avons été épargnés d'une nouvelle sécheresse et nous avons des stocks pour l'hiver. Les éleveurs sont beaucoup plus sereins, cela se ressent dans les inscriptions mais aussi dans les différents échanges que j'ai pu avoir avec les futurs exposants. Les dernières campagnes ont été éprouvantes: il n'est jamais facile de participer à un concours de fin d'année quand on rencontre de grandes difficultés. Sans parler de la crise sanitaire, l'édition 2020 n'aurait sans doute pas été aussi fréquentée au vu des difficultés que nous avions sur nos exploitations ».*

C'est bon pour le moral

Jean-Luc Baudot parle, plus globalement, d'une conjoncture plus favorable pour les éleveurs: *« les cours de la viande ne sont pas encore à la hauteur de nos espérances mais leur niveau est tout de même nettement meilleur que celui des précédentes campagnes. C'est un aspect qui remonte le moral de chacun, et cela va contribuer à la bonne tenue de notre concours. Nous espérons enregistrer de belles ventes, c'est l'objectif premier d'un tel rendez-vous. Bien sûr, nous espérons tous que cette dynamique positive se poursuive à l'avenir… Tout n'est pas rose pour autant et un point m'inquiète d'ailleurs fortement dans notre métier: je ne comprends absolument pas comment notre profession a pu accepter le futur changement que nous aurons le 1er janvier. À partir de cette date, la contractualisation sera rendue obligatoire en viande bovine. La mise en place de contrats sera effective pour toute la commercialisation des jeunes bovins, des génisses et des vaches allaitantes. Comment peut-on exiger une contractualisation de nos produits avec seulement du volume, sans la moindre notion de prix? Il faudra m'expliquer… Je suis persuadé qu'aucun autre corps de métier ne pourrait accepter cela ».*

AG

Au programme

Les animaux arriveront mardi 16 novembre sous le hall de l'agriculture. Le jugement des animaux se déroulera le lendemain. La journée du jeudi sera plus festive avec notamment la visite des officiels et la remise des prix. Jean-Luc Baudot remercie une nouvelle fois les différents partenaires de l'évènement et notamment les services de la municipalité semuroise pour leur précieuse aide organisationnelle. Pour le côté pratique: le pass sanitaire sera demandé à l'entrée, des déjeuners avec de la viande charolaise seront proposés sur place comme lors de chaque édition.

Parmi les exposants Tel père, telle fille

François Lucand est un grand habitué du concours de Semur. L'éleveur du village de Molphey fera le déplacement avec onze charolais: sept veaux mâles de l'année, une génisse de neuf mois, une génisse de 18 mois, un taureau de 22 mois et un taureau adulte. François Lucand sera accompagné de Marine, sa fille de 22 ans, rencontrée le 30 octobre dans le cadre du concours de l'Auxois sud à Créancey. *« Je suis salariée sur l'exploitation depuis cet été. Je ne me destinais pas forcément à occuper un tel poste mais j'aime le monde de l'élevage et tout particulièrement la race charolaise, alors c'était l'occasion dès la fin de mes études! »*, confie la titulaire de deux BTS en productions végétales et productions animales. La jeune femme se dit ravie d'accompagner son père sur ce nouveau rendez-vous d'élevage: *« les ambiances sur les concours sont toujours très sympas. J'ai désormais davantage de temps pour m'y consacrer car je ne suis plus à l'école ». Marine Lucand ne sait pas encore si elle reprendra un jour les rênes de l'exploitation familiale comptant 90 vêlages: « je verrai par la suite, quand j'aurai un peu plus de recul sur le métier… Mais ça me plairait bien! Une chose est sûre, je ne pourrai pas reprendre toute seule. Le travail physique ne me fait pas peur pour autant: je pense d'ailleurs que les femmes ont toute leur place dans une exploitation agricole. Dans ce domaine, il y a encore beaucoup de progrès à faire, mais nous prenons la bonne direction. En BTS, la moitié de la classe était composée de filles. Si une faible proportion d'entre elles sont aujourd'hui installées, plusieurs sont salariées, comme moi, dans une exploitation ».*



Parmi les exposants: François et Marine Lucand, primés le 30 octobre à Créancey.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Syndicalisme

La FDSEA 21 en assemblée générale le 26 novembre

La FDSEA de Côte-d'Or tiendra son assemblée générale le vendredi 26 novembre au Muséoparc Alésia, à Alise-Sainte-Reine. Elle sera ponctuée par un débat avec Arnaud Rousseau, 1er vice-président de la FNSEA, suivi du rapport d'activités et d'une table ronde sur le thème « Entreprendre, malgré tout ! » à laquelle participeront Philippe Delin (président de la fromagerie Delin), la sénatrice de Côte-d'Or Anne-Catherine Loisier, Francis Pennequin, à la tête d'une entreprise de travaux publics, et Arnaud Rousseau. En introduction à cet événement, les présidents des commissions Productions végétales, Bovins lait et Bovins allaitant de la FDSEA 21 livrent leur sentiment et décrivent le contexte d'adaptation permanente dans lequel évolue l'agriculture.

François-Xavier Lévêque, président de la commission Productions végétales de la FDSEA 21



Cette année encore, une série de nouvelles contraintes pend au nez des céréaliers : réglementaires d'abord : un durcissement de la directive nitrates, des modifications de règles relatives à l'irrigation, notre charte ZNT riverains sur la sellette, des produits phytos interdits malgré les difficultés à trouver des alternatives ;
Mais aussi plus générales : hausse des charges avec le prix de l'azote qui s'envole sous le double effet prix du gaz et marché européen protégé, des redevances diverses, du prix du matériel ; des concurrents toujours plus compétitifs ; et le changement climatique qui ne nous offre plus une année « normale ».
Nous nous sommes toujours adaptés aux évolutions de la société, à celles de nos outils de productions… et nous continuerons. Alors, nous devons continuer, tous, « entreprendre, malgré tout », en essayant à la fois de limiter les contraintes, mais aussi de profiter des opportunités que peuvent nous offrir les changements en cours. Dès à présent, la production d'énergies renouvelables, les services environnementaux, les filières qualités spécifiques comme le soja non OGM nous tendent les bras, mais toutes sortes de solutions restent à inventer. Nous échangerons autour de ce thème lors de notre AG FDSEA avec des intervenants non-agriculteurs, mais proches du milieu agricole, qui trouvent des moyens pour entreprendre. Je vous invite donc à y participer nombreux, vendredi 26 novembre, au Muséoparc Alesia.

Nathalie Mairet, présidente de la commission Bovins lait à la FDSEA 21



Continuer à produire du lait dans nos régions intermédiaires pourrait paraître un défi presque fou à relever : changement climatique, hausses des charges, prix payé insuffisant, difficultés à trouver de la main-d'œuvre, pressions réglementaires… et tant d'autres choses qui pourraient s'ajouter à la liste. Pourtant, nos modèles de polyculture-élevage sont équilibrés et correspondent aux modèles prônés par nos concitoyens et nos dirigeants. Alors que l'autosuffisance alimentaire et la consommation locale reviennent dans les esprits de tous, il serait dommage de baisser les bras. De nombreuses initiatives locales voient le jour et rencontrent un succès grandissant. Bien sûr, nous devrons nous appuyer sur nos réseaux, nos entreprises pour trouver des organisations adaptées à nos besoins et ceux du marché, définir de nouveaux partenariats gagnant-gagnant. Il n'est pas question de tout réinventer, ni de tout bouleverser mais il est indispensable d'ajuster les curseurs pour que nous puissions valoriser nos produits à leur juste valeur : les produits directs bien sûr mais également tout ce qu'apporte une exploitation en termes de services et de biodiversité… Nos exploitations ont du potentiel et ce potentiel à un prix. Les chefs d'entreprises, et notamment Philippe Delin, qui seront présents lors de la table ronde, pourront témoigner des défis qu'ils ont eux aussi à relever et de la manière dont ils s'adaptent pour continuer d'entreprendre.

Jérôme Cap, président de la commission Bovins allaitants à la FDSEA 21



Comme les autres productions agricoles, nos exploitations allaitantes sont soumises à de nombreuses pressions et contraintes qui pourraient nous faire douter du bien-fondé de notre métier, de nos choix de vie. Pourtant, malgré les pressions sociales, réglementaires, techniques, nous avons su, depuis toujours nous adapter et nous le ferons encore. Lors de notre assemblée générale, nous avons souhaité inviter des entrepreneurs locaux, à la tête de PME, qui, comme nous, rencontrent des freins dans la conduite de leur activité et évoluent constamment pour développer leur entreprise. Dans nos secteurs très ruraux, c'est bien ces entreprises, nos exploitations et toute l'activité annexe que nous générons qui font vivre nos territoires. Certes, les contraintes sont nombreuses et il est parfois difficile de se projeter mais le contexte, les règles commerciales, bougent et les modes de consommation évoluent. Notre modèle d'élevage allaitant a toute sa place et nous devons continuer à entreprendre, à construire des projets individuels ou collectifs, à faire des contraintes qui nous sont imposées des opportunités à saisir. Il sera intéressant de voir comment ces chefs d'entreprises, non agricoles, s'adaptent et continuent à entreprendre pour pérenniser leur activité.

Reproducteurs charolais

Quatre à la suite



Serin SC, du Gaec Lechenault, prix d'honneur veaux d'automne.

Plusieurs élevages Côte-d'oriens participaient le 6 novembre au concours de reproducteurs charolais de Cercy-la-Tour, dans la Nièvre. Quatre d'entre eux ont réussi la performance de remporter des premiers prix de sections : le Gaec Baulot Yannick et Xavier (Villars-et-Villenotte), François Lucand (Molphey), le Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux) et le Gaec Lechenault (Saint-Thibault). Ce dernier élevage repart même avec les deux premiers prix d'honneur dans la catégorie des veaux d'automne avec Serin SC et Soleil. Ces cinq animaux primés font tous partie de la vente aux enchères actuellement proposée par Simon Genetic. Les autres élevages qui ont participé : Gaec de Pergeot (Châtellenot), Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres), SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey) et EARL Lechenault Yves (Foissy).

AG

À noter

Informations Pac 2021

Dans le cadre des versements de la Pac 2021, des acomptes ont été versés les lundi 18 et mardi 19 octobre au titre des aides du 1er pilier et de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) à près de 2 550 agriculteurs de Côte-d'Or, soit environ 95 % des demandeurs de ces aides. Ces acomptes concernent les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), la plupart des aides couplées animales (aides aux bovins allaitants et laitiers, aides ovines et caprines) ainsi que l'ICHN. Ils représentent un montant total de près de 72,4 millions d'euros. Comme l'an passé, les taux d'avance des aides ont été portés à hauteur de 70 % (au lieu de 50 %) des montants finaux pour les aides directes et de 85 % pour l'ICHN (au lieu de 75 %). Après les acomptes complémentaires fin octobre et mi-novembre, tous les dossiers éligibles auront reçu un premier paiement, qu'ils aient été en contrôle ou pas. Le versement du solde de ces aides interviendra sur les comptes des exploitants aux environs des 8 puis 22 décembre 2021. Les agriculteurs concernés percevront l'aide à l'assurance récolte à partir de février 2022. Quant aux mesures agro-environnementales et aides à l'agriculture biologique, elles seront payées à compter de mars 2022.
Important : les agriculteurs qui ont demandé à bénéficier de l'aide à l'assurance récolte doivent adresser à la DDT de la Côte-d'Or leur formulaire de déclaration de contrat d'assurance récolte 2021 pour le 30 novembre dernier délai. Comme pour la campagne 2020, l'envoi dématérialisé de ce document par e-mail est possible (adresse mail : ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr)

Votre logiciel de paie disparaît au 31 décembre.
Déchargez-vous des contraintes en nous confiant la gestion de vos paies

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.



N'attendez plus !
Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr
FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Rendez-vous

Foire concours de Moulins-Engilbert

Le 3 novembre dernier, Moulins-Engilbert accueillait la traditionnelle Foire concours aux reproducteurs bovins Charolais.

Revenu à notre date initiale du 1er mardi de novembre (jour de foire mensuelle et aussi jour de marché au cadran), l'événement s'est très bien déroulé, et le public était toujours au rendez-vous. Je tiens également à souligner la grande qualité des animaux présentés par les participants» précise Alain Guinot, président du comité des Foires de Moulins-Engilbert. Il poursuit : *«Il est vrai qu'après une année blanche à cause de la Covid 19 il y a eu une sorte de cassure et cette édition aura au moins permis de retrouver le chemin du ring et un peu de convivialité entre les éleveurs exposants, acheteurs et aussi le public professionnel ou amateur. Grand merci aux éleveurs habituels et surtout aux trois nouveaux cette année ce qui nous donne un peu de baume au coeur (Loïc Pipponiau - 71 Laisy- Gaec de Germenay Mrs Cointe - 58 Germenay-, Earl Rodolphe de Givry -58 Germenay)».*

Se renouveler

Alain Guinot ajoute : *«Si la quantité n'y était pas la qualité par contre était bien là et a été jugée par Théophile Deboux (58 Chougny) et Olivier Vieux (58 Saint Benin d'Azy). Pour les années à venir nous devons travailler afin d'intéresser plus d'exposants pour garder ce côté relationnel des foires, conscient que les technologies nouvelles sont désormais incontournables. Merci aux membres du comité des foires et à la municipalité de Moulins-Engilbert»*. Pour tous renseignements, contacter : Alain Guinot à amc.guinot@gmail.com ou au 06 50 19 42 35.

CHLOÉ MONGET


Nicolas Beauzon
Le 1er prix d'ensemble veaux inscrits à Rosanne Lemaitre.


Nicolas Beauzon
Une vingtaine d'animaux étaient présentés lors de la Foire concours aux reproducteurs.

Palmarès

Veaux inscrits
Prix d'honneur Rosanne Lemaitre (58 Montaron)
2ème prix d'honneur Rosanne Lemaitre
3ème prix d'honneur Nicolas Beauzon (58 Moulins-Engilbert)
1er prix d'ensemble Rosanne Lemaitre
2ème prix d'ensemble Nicolas Beauzon
3ème prix d'ensemble Christophe Beauzon (58 Moulins-Engilbert)
Veaux non inscrits
Prix d'honneur Loïc Pipponiau (71 Laisy)
2ème prix d'honneur Gaec Pautet (58 Savigny-le-Fol)
1er prix d'ensemble Loîc Pipponiau
2ème prix d'ensemble Gaec Pautet
Veaux d'automne
1er prix Rodolphe De Givry (58 Germenay)
2ème prix Rodolphe de Givry
Prix de la ville de Moulins Engilbert
Christophe Beauzon


Nicolas Beauzon
Le prix de la ville de Moulins-Engilbert a été décerné à Séducteur – éleveur Christophe Beauzon.

Réunions cantonales

Le GDS 58 sur le terrain

Le Groupement de Défense Sanitaire de la Nièvre (GDS 58) a effectué des réunions cantonales afin de tenir les exploitants informés sur la campagne de BVD, de prophylaxie ou encore sur les changements de législation.


La réunion cantonale de Corbigny s'est déroulée dans les locaux du marché au cadran.

Les réunions cantonales organisées par le GDS 58 étaient l'occasion pour le groupement de faire le bilan de ses actions et de répondre aux interrogations des éleveurs.

IBR, BVD et rappel

Les résultats concernant l'IBR ont été mis en avant par Rodolphe Morizot, qui a insisté sur l'importance de réduire encore le nombre de nouveaux cas avec pour objectif l'assainissement de la maladie. Pour rappel, la situation en mai 2021 fait état de 4692 bovins positifs présents (6 cheptels de grande taille vaccinés totalement (2033 bovins) - avec vaccin délété) contre 13 193 en septembre 2014. De son côté, Valérie Salomé, chargée auprès du GDS 58 de la gestion de la BVD dans le département, a présenté les résultats *«très encourageants»* de la campagne BVD 2020-2021, *«même si les efforts doivent être maintenus»*. Elle en a profité pour faire une piqûre de rappel : *«Les enveloppes doivent être conservées afin de les réutiliser pour la prochaine campagne. Surtout ne les jetez pas !»*

En attente de validation en AG

Quelques nouveautés ont été évoquées pour la prochaine campagne BVD comme l'instauration d'un courrier nominatif (avec accord de l'exploitant concerné) pour prévenir les éleveurs d'une infection sur une exploitation voisine. *«Ce courrier a pour but de prévenir des éventuels contacts inter parcelles durant le pâturage»* précise Valérie Salomé. Toujours concernant la BVD, le GDS 58 travaille à mettre en place un accompagnement financier des contrôles d'introduction - cela doit être validé en assemblée générale. Enfin, conjointement avec l'EDE, le déploiement des impressions de la mention BVD sur les cartes vertes est en cours.

Loi Santé animale

Pour terminer la réunion, le GDS 58 s'est concentré sur la nouvelle loi Santé animale. *«La loi devait être effective au 21 avril 2021 mais les textes réglementaires ne sont toujours pas parus et les outils informatiques sont défectueux ou absents pour le moment»*. Une situation positionnant les éleveurs, les vétérinaires et le GDS dans une posture délicate pour le démarrage de la campagne de prophylaxie. Rodolphe Morizot souligne aussi que certains éléments vont changer (si parution des textes et résolutions des problèmes informatiques).

Les cheptels qualifiés IBR avant le 1er novembre 2018 pourraient bénéficier d'allègements concernant la surveillance de leurs troupeaux (prélèvements de 40 bovins maximum). Pour les cheptels qualifiés après le 1er novembre 2018 pas de changement dans la surveillance annuelle de leurs troupeaux. Les cheptels non qualifiés réaliseraient leur dépistage annuel en sérologies individuelles (et plus en sérologies de mélange). Au niveau des mouvements, les éleveurs qualifiés et pré qualifiés IBR ne pourront acheter que des bovins qualifiés. A également été évoquée par la salle *«une contamination de cheptels qualifiés qui aurait des conséquences désastreuses pour certains élevages»*. Sur ce point Rodolphe Morizot indique que le sujet est à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration du GDS 58. Il conclut : *«Pour le moment ce texte n'est pas paru, donc il ne s'applique pas. Nous en saurons plus dans les semaines à venir. Dans l'attente la campagne de prophylaxie est retardée de 15 jours (donc à partir du 15-11-21)»*.

Chloé Monget

Bilan BVD (du 01/07/2020 au 30/06/2021)
175 bovins IPI dans 62 cheptels
100 euthanasiés ou emmené à l'abattoir, 58 %
35 morts de mort naturelle, 20 %
40 encore présents dans 12 cheptels (dont 27 dans 5 cheptels de + de 5 IPI), 22 %
Les cheptels ne respectant pas la réglementation sont mis en demeure par la DDETSPP58 pour régularisation de leurs dossiers sous quinzaine.

Soirée élevage FDSEA

Des avancées sur le prix !

La section bovine de la Nièvre organisait le 4 novembre sa traditionnelle soirée élevage à Châtillon-en-Bazois. Un rendez-vous important pour les éleveurs, surtout après une période où les réunions n'étaient plus possibles.

Lors de la soirée élevage, orchestrée par la section bovine de la Nièvre, le plaisir de se retrouver dans la convivialité n'a pas empêché les échanges et débats sur le fond des sujets syndicaux, en particulier la mise en place de la loi dite Égalim2 (loi Besson-Moreau), qui renforce la loi Égalim 1 qui n'a pas fait ses preuves en termes de retour de valeur dans la poche des producteurs. Avec cette nouvelle avancée législative se profile une révolution des pratiques dans la filière, pour fixer un juste prix.

Égalim 1 : rien n'a changé côté prix…

«Hausse des prix des matières premières, augmentation des prix à la consommation, et stagnation des prix payés au producteur : nous n'en pouvons plus d'être la variable d'ajustement !» exprime Guillaume Gauthier, secrétaire général adjoint de la FNB. Tout le réseau syndical et la FNB œuvrent depuis des années à faire reconnaître la nécessité d'une plus juste valorisation du travail des éleveurs. Cette bataille du prix est autant politique et syndicale que technique. Bataille politique et syndicale car *«il s'agit d'ancrer dans les esprits la nécessité de la transparence et la rémunération des éleveurs, dans une filière dont on constate chaque jour combien elle est verrouillée. Il faut changer le logiciel, faire bouger cette filière !»* détaille Guillaume Gauthier. *«Le constat d'Égalim 1 est clair : l'idée est bonne, mais ça ne fonctionne pas ! Avec Égalim 2, on va plus loin dans l'obligation de contractualiser… En gardant cette mécanique essentielle si importante pour notre rémunération juste : intégrer les coûts de production dans le calcul du prix, plutôt que de subir une cotation»*. Cette nouvelle loi oblige tout simplement les partenaires de la filière à jouer le jeu. Cette bataille du prix est *«technique»* également, car il s'agit de mettre en place des mécanismes concrets, juridiques (décrits dans la loi) et opérationnels (applicables dans la filière et sur le terrain par les éleveurs, accompagnés de leur FDSEA). La loi permet aussi la mise en place à titre expérimental, d'un « rémunérascore », sur le modèle du nutriscore, qui est un repère pour le consommateur, qui permettrait d'orienter les comportements d'achat vers les produits les plus justement rémunérateurs pour les producteurs.

Tous les animaux gras contractualisés en janvier 2022

En janvier 2022, tous les animaux gras devront être contractualisés selon cette logique de prise en compte du coût de production. Sont concernés les JB (12-24 mois), génisses (+12 mois) et vaches, de races à viande, ainsi que les bovins en Signes Officiels de Qualité (tout âge). Janvier 2022, c'est demain ! Il s'agira pour le vendeur de proposer un contrat, qui inclura le prix, les volumes, le calendrier de livraison, la qualité des animaux concernés… Cela engagera donc une négociation avec l'acheteur. *«Soit on opte pour un prix fixe et on convient de la façon dont il sera actualisé, soit on opte pour une formule de calcul de prix, basée sur les indicateurs de coûts de production, de prix de marché, de surcoût qualité, avec une pondération entre chaque. C'est cette dernière option que nous conseillons»* pointe Guillaume Gauthier. *«Cela permet de sortir de la logique de la cotation (qui n'est au fond qu'un relevé de prix entrée abattoir), pour intégrer les coûts de production. Pour une vache, le coût de production est à 5,10 €/kg carcasse en septembre 2021»*.

Et les marchés au cadran alors ?

Les marchés au cadran et la vente directe ne sont pas concernés par cette obligation de contractualiser. Il n'y aura donc pas de changement pour les éleveurs qui vendent au marché. Il n'y a pas d'obligation de contrat entre l'éleveur et le marché, ni entre le marché et l'acheteur des animaux. C'est seulement entre cet acheteur et le *«suivant»* que l'obligation de contractualiser s'appliquera.

Lucie Lecointe, FDSEA 58

Dans la Nièvre, on n'a pas attendu la loi pour s'y mettre !

Depuis plusieurs mois maintenant, les sections bovines des FDSEA de l'Yonne et de la Nièvre travaillent à la mise en œuvre d'un contrat de vente de viande bovine avec le groupe Schiever, avec intégration d'indicateurs de coûts de production. De nombreuses réunions se sont tenues ces derniers mois pour parvenir à un accord sur les termes d'un contrat. *«Nous n'avons pas attendu Égalim2 pour agir, il nous fallait démarrer avec des outils concrets»* témoigne Romaric Gobillot.

Vous avez dit contrat ? La FDSEA vous accompagne

La FNB et les FDSEA accompagneront les éleveurs à la mise en place des contrats, en proposant des documents type, selon le cas de l'éleveur (vente directe à un marchand ou négociant, vente en organisation de producteurs sans transfert de propriété…). *«Le réseau est là pour accompagner les éleveurs, on est présent ; après les phases d'analyse juridique nous proposerons des contrats type, car c'est nous, les éleveurs, qui connaissons nos contraintes. Nous sommes vigilants, par exemple, à la rédaction de clauses de force majeure, en cas d'aléas climatiques ou d'épizootie par exemple, qui empêcheraient l'éleveur d'honorer le contrat»* explique Emmanuel Bernard, président de la FDSEA.

Loi climat : une bonne nouvelle pour le manger français

Au premier janvier 2024, la restauration collective privée et publique sera dans l'obligation de respecter, dans ses approvisionnements de viande, un minimum de 60 % en produits durables et de qualité. *«La loi climat va même plus loin en instaurant l'exemplarité pour les cantines gérées par l'État (armées, ministères, hôpitaux…) qui devront s'approvisionner à 100 % de viandes durables et de qualité. Nous avons un rôle pour aller au-devant des maires, communautés de communes, des départements et des régions pour leur permettre d'anticiper cette obligation»* explique Romaric Gobillot, président de la section bovine de la Nièvre.

► *En bref*

Calamité Sécheresse juin et septembre 2020

Reconnaissance du caractère de «Calamité agricole - sécheresse» pour perte de fonds sur prairies, en complément de la reconnaissance pour perte de récoltes sur prairies du 3 mars 2021. Suite à la sécheresse de juin à septembre 2020 sur le département de la Nièvre et à la reconnaissance initiale de calamité agricole pour perte de fourrage du 3 mars 2021, le caractère de calamité agricole a été reconnu par arrêté ministériel n°2021.07.07_58.RC du 16 juillet 2021 pour perte de fonds sur prairies (resemis et sursemis) sur l'ensemble du département. À ce titre, les exploitants concernés peuvent demander à bénéficier d'une indemnisation. Pour cela, ils devront procéder à leur déclaration via la téléprocédure Télécalam accessible du 2 novembre au 2 décembre 2021 à l'adresse suivante : http :// mes demarches. agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/demander-une-aide- pac/article/demander-une-indemnisation ou https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/
Les modes opératoires, notice sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'état de la Nièvre via le lien « www.nievre.gouv.fr » (onglet Politiques publiques / Agriculture / Calamité agricole).
Les organismes de services suivants peuvent aider les exploitants dans leur démarche : Chambre d'agriculture, CER France Alliance Centre, SICAFOME, ELVEA.
DDT de la Nièvre : Service économie Agricole (SEA) – ddt-calamite@nievre.gouv.fr – 03 86 71 52 96 ou 52 23

Cosne Des paroles, des paroles…

Le Premier ministre avait annoncé l'affection de 45 M d'euros au Pôle de Santé Cosnois, mais c'est à peine la moitié de cette somme qui vient d'être débloquée. En effet, sur les 27 M d'euros censés être attribués à la construction du nouvel Hôpital, 4 M d'euros sont manquants, ce qui le contraindra à s'endetter. Pour l'Ehpad, l'enveloppe annoncée de 13 M d'euros sera seulement de 1,3 M d'euros. Enfin, en ce qui concerne la Maison de Santé, aucune n'aide ne lui sera dédiée, alors que 5 M d'euros devaient lui être versée. Le Département de la Nièvre, et son Président, ainsi qu'Hicham Boujlilat (Vice-président du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté aux RH, à l'évaluation des politiques publiques et médiateur régional), demandent : «que la parole donnée soit respectée».

Soirée Grandes cultures Rémunérer le carbone stocké en grandes cultures

Le lundi 29 novembre prochain à la salle des fêtes de Garchy (à 17 heures), la section Grandes cultures de la FDSEA de la Nièvre organise une soirée sur le thème du stockage de carbone et ses opportunités de valorisation. Divers intervenants sont invités : Cédric Benoist, secrétaire général adjoint de l'AGPB (Assemblée Générale des Producteurs de Blé) et Gilles Robillard, président de Terres Inovia (Institut technique des filières des huiles et protéines végétales). La soirée permettra d'échanger sur ces enjeux, et de découvrir concrètement les modalités de calcul de la capacité de stockage des systèmes de grandes cultures, en développant des exemples concrets d'audits réalisés chez des producteurs. Ce moment sera aussi l'occasion d'identifier les opportunités de marché, par exemple auprès des entreprises structurellement émettrices (transport…) ou qui souhaiteraient se positionner volontairement dans une démarche de compensation. D'autres démarches permettant la valorisation des cultures et des pratiques faiblement émettrices de CO2, comme OleoZE seront évoquées. Enfin, la PAC et les nouvelles dispositions qui entreront en vigueur en 2023, seront abordées.



Petits fruits

Une production délicate

Pascaline Loquet, 37 ans, est installée en production de petits fruits et d'agneaux depuis l'an dernier. Ancienne ingénieure agronome, elle a étreint sa liberté avec cette reconversion.



La commercialisation des fraises et des framboises a commencé, de même que pour les agneaux.

Ingénieure agronome, Pascaline Loquet s'est installée en janvier 2020 à Chevannes (*«tout au bout du chemin à l'orée de la forêt»*). Là, au sein de la Petite Ferme, elle cultive les petits fruits et élève 80 brebis, *«une production délicate, qui demande quand même beaucoup de force physique et morale»* souligne-t-elle.

Made in Normandie

Humble sur son parcours, cette Normande d'origine le décrit comme *«une suite de rencontres qui m'ont forgée et qui m'ont permis de mûrir mon projet»*. Dans une autre vie, pas si lointaine, Pascaline était chargée de mission Natura 2000 au sein de la communauté de communes des Amognes, un poste enrichissant pour agir en faveur de la préservation de la biodiversité. Grâce à ses rencontres et aux projets suivis en lien avec les agriculteurs, elle décide de réfléchir à une autre voie. *«J'ai eu envie de mettre en pratique ce que je conseillais aux autres»*. C'est en mai 2018 que tout se profile pour la Petite Ferme. *«En 2018, nous avons eu, mon époux et moi, l'opportunité d'acquérir les terres autour de la maison que nous occupons, grâce notamment à l'ancien exploitant qui a fait le lien avec le propriétaire»* se rappelle-t-elle. Une fois la transaction conclue, tout restait à faire car *«tout était en prés»*. Ayant toujours eu des moutons, c'est une évidence pour Pascaline de continuer à en posséder, mais sur une totalité de 20 ha *«l'exploitation devait avoir autre chose à proposer»*. En partant de ce constat, et avec son bagage de connaissances des exploitations du département, elle réfléchit aux petits fruits. *«C'est une production assez rare dans la Nièvre, je me suis donc dit que cela pouvait marcher»*. Ainsi plante-t-elle framboises et kiwis, et poursuit avec des myrtilles, des groseilles, des groseilles à maquereaux, des fraises, du cassis…

Étaler pour mieux gérer

«La plantation s'est faite principalement en hiver 2019-2020 et réfléchie pour que les productions soient étalées. Ainsi, de novembre à mars, il y a les agnelages, d'avril à mai le gros entretien des buissons (taille notamment), ensuite on commence la récolte des framboises, des fraises (jusqu'à la fin de l'été), puis des cassis, des groseilles. En septembre, on s'occupe du raisin de table et enfin en octobre et novembre des kiwis» détaille Pascaline. *«J'ai pensé le tout pour que la charge de travail soit étalée sur l'année, tout comme les recettes afin de ne pas avoir de trous de trésorerie»*.



«Il faudra encore un peu de temps pour que les kiwis soient vendus» précise Pascaline Loquet.

Le grand tout

Si son exploitation est en bio - dont une partie encore en conversion - Pascaline martèle que *«ce n'est pas un label, c'est véritablement une manière de travailler. Pour moi cela coule de source de faire cela pour proposer des produits sains et respectueux de la nature. Avoir une ferme c'est aussi la possibilité de tester plein de choses, comme l'élevage sous arbres fruitiers ou encore la rénovation de prairie. Je peux tenter plein de choses différentes qui me tiennent à cœur car à chaque fois cela s'effectue sur des petites surfaces. Le but de toutes ces pratiques est d'acquérir la plus grande autonomie possible»*. Pour que son système fonctionne, Pascaline à deux leitmotivs : *«toujours se remettre en question»* et *«observer ce qui m'entoure pour m'adapter aux changements et trouver de nouvelles idées à mettre en œuvre pour optimiser mon exploitation»*. Pour Pascaline *«c'est un travail épanouissant, qui est gratifié par le retour des consommateurs. Mais, tout n'est pas tout rose non plus. On a tous nos faiblesses, on essaye juste de trouver des moyens de les surmonter»*.

CHLOÉ MONGET

Contact : La Petite Ferme
Chevannes, 58 660 Coulange-lès-Nevers.
Contact : 06 75 98 86 32 ou pascaline.loquet@hotmail.fr

Diversification

Plus-value : transformer sa production

Les 26, 27 et 28 octobre derniers, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une formation sur la transformation de fruits et légumes ; une pratique attirant de plus en plus d'adeptes.



À chaque étape, Yoann Robert, formateur, a répondu aux questions des participants.

Une formation sur la transformation de fruits et légumes était organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. *«Il y a une augmentation des demandes sur ce sujet, et il était normal de répondre à cette attente. Cet intérêt grandissant est dû au fait que la transformation permet d'obtenir une meilleure plus-value sur sa production notamment via la vente directe»* explique Marjolaine Dos Santos, conseillère diversification de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Yoann Robert, formateur au CFPPA de Lozère (site Florac), animateur de la formation, acquiesce : *«La vente directe et la demande de la clientèle en produits locaux sont les deux leviers qui poussent les producteurs à se lancer dans la transformation. Cet engouement est tel que nous avons eu, ces dernières années, une très grande augmentation des demandes de formation sur ce thème, et ce partout en France»*.

Les raisons

Clémence Weck, participante et en cours d'installation pour rejoindre son conjoint sur l'exploitation caprine avec transformation fromagère à Chitry-les-Mines, souligne : *«la transformation permet de valoriser au mieux les fruits de notre verger. Avec ce stage, on apprend toutes les procédures sur la réglementation ou la fabrication. C'est une aide importante car nous pouvons avoir des indications ou conseils sur la construction du laboratoire ; cela permet de tout voir en amont afin de ne pas se tromper»*. Pour Camille Guyard, de l'Yonne, la visée est légèrement différente : *«Je suis productrice de framboises et je cherchais à valoriser les invendus. C'est une manière d'avoir un système plus pertinent économiquement et écologiquement parlant car on évite les pertes. De plus, mes clients avaient une demande sur la confiture ; c'est une manière de répondre à leurs attentes»*. Elle continue sur l'apport en connaissances de cette formation : *«On obtient des informations sur la manière d'obtenir un produit stable et stérile, les paliers de PH à respecter, les traitements thermiques, la pasteurisation ou encore la stérilisation. Tout cela est simple mais il faut le savoir !»*

Formation express

Marjolaine Dos Santos précise : *«la formation se déroule sur trois jours avec deux jours de théorie (réglementation, traçage des produits, etc.) et un jour de pratique»*. Yoann Robert poursuit : *«Nos stages sont destinés aux petits et moyens producteurs, soit pour un projet de diversification d'une exploitation existante soit dans le cadre d'une installation. Nous intervenons sur la demande des Chambres d'agriculture et habituellement sur une semaine environ. Là, la formation est accélérée et se concentre sur les bases de la transformation des confitures, compotes et soupes. Nous abordons les diverses techniques, le matériel ou encore la réglementation sanitaire. Précisons tout de même que nous pouvons réaliser des accompagnements plus pointus via un appui technique»*. Pour rappel, le CFPPA de Lozère (site Florac) offre trois spécialités : produits végétaux, produits carnés, produits laitiers.



La formation organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre se concentrait sur la réalisation de compotes, soupes et autres confitures.

CHLOÉ MONGET

Contacts

Pour tous renseignements, contacter le service Diversification de la Chambre d'agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 35 ou le CFPPA de Lozère - site de Florac au 04 66 65 65 62.

Mérite agricole

«De nombreuses personnes le méritent»

L'Association des médaillés de l'ordre du Mérite agricole de la Nièvre (Amoma 58) a tenu son assemblée générale le 20 octobre dernier à Crux-la-Ville ; l'occasion de faire le point et de rappeler les fondamentaux.



Pour rappel, les frais de cotisations pour l'année 2021 sont passés de 30 à 20 euros - pour répercuter le manque d'activité de l'année passée - mais reviendront à 30 euros en 2022. Ici, les adhérents lors de l'assemblée générale.

Durant l'assemblée générale du 20 octobre dernier, l'Amoma, sous la houlette du président Alain Escurat, a rappelé que la crise sanitaire a réduit son champ d'action, comme le voyage au Parlement européen à Bruxelles prévu en 2020 qui n'a pu avoir lieu et qui est programmé pour début décembre prochain avec, sur le chemin du retour, une halte chez un agriculteur de l'Aisne qui exploite un digesteur.

Rebondir

En année normale l'association propose une sortie par trimestre, mais cela demande de l'investissement aux membres du conseil d'administration. Pour 2022, si la situation sanitaire le permet, il est déjà prévue : une visite du SDIS, une visite du Cadre Noir à Saumur et une visite d'entreprise. *«Nous essayons toujours de varier afin de faire de belles découvertes»* pointe Jean-Noël Guillaumot, secrétaire de l'association. D'ailleurs, l'assemblée générale avait été précédée d'une visite de l'entreprise Ponge à Guipy.

Faire vivre l'association

Le président fait remarquer qu'en 2020, l'association n'a recruté aucun adhérent, et d'autre part devant le manque d'activité de l'association pendant la crise de la Covid quelques membres n'ont pas renouvelé leur adhésion. *«Nous sommes à l'heure actuelle une cinquantaine»*. Un problème que souligne également Jean-Noël Guillaumot *«de nombreux Nivernais sont décorés du Mérite agricole mais ne sont pas adhérents à l'Amoma dont souvent ils ignorent l'existence. Cette association est d'intérêt public, il est donc nécessaire de la faire perdurer avec l'entrée de nouveaux adhérents afin que le mérite agricole continue d'avoir une visibilité. De nombreuses personnes pourraient prétendre à recevoir le Mérite agricole afin que leur engagement ainsi que leur travail soient reconnus, mais peu font la démarche malheureusement. De plus les voyages et visites accessibles aux adhérents sont une chance afin d'ouvrir un peu nos horizons, mais aussi pour nous retrouver et échanger. Cette association créée du lien et il faut le préserver. Je rappelle que le montant de la cotisation annuelle est de 30 euros, Covid oblige elle a été ramenée à 20 euros pour 2020 à cause du manque d'activité»*.

CHLOÉ MONGET

Qui contacter ?

Pour tous renseignements sur l'Amoma 58 :
Alain Escurat, président : alain.escurat@gmail.com ou 03 86 25 02 66
Jean-Noël Guillaumot, secrétaire : jean-noel.guillaumot@orange.fr ou 06 72 39 42 35

Clés

Le développement personnel pour avancer

Maud Perroy, ancienne conseillère de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, s'est lancée dans une nouvelle aventure professionnelle. Désormais coach et formatrice en développement personnel, elle aide à trouver des leviers afin de mieux vivre, notamment en menant à bien des projets.



Jean-Noël Guillaumot

Chaque accompagnement débute en fixant, avec les personnes, un objectif clair et précis. À la fin, Maud Perroy et le client établissent un bilan afin d'avoir une vision d'ensemble des avancées.

«En montant mon entreprise Clé en soi, je voulais recentrer mon activité sur l'accompagnement plutôt que sur le conseil» souligne Maud Perroy qui s'est lancée dans le coaching et la formation en développement personnel. *«Je me suis rendue compte que lorsqu'un conseil est prodigué, les personnes ne le suivent pas toujours, car cela ne vient pas d'elles. De ce constat, j'ai alors pris la décision de trouver un moyen de leur donner des clefs adaptées, en travaillant avec elles afin de les impliquer dans le processus. En fait, elles trouvent leurs propres solutions»*. Maud Perroy travaille à la fois sur des problématiques personnelles mais également professionnelles à Nevers et ses alentours.

Introspection

«Le but de mon accompagnement est de faire émerger des questionnements profonds et chers aux personnes. Je les recentre sur elles-mêmes afin qu'elles se reconnectent à leur intériorité pour réapprendre à s'aimer, prendre confiance ou encore clarifier les motivations réelles des projets qui leur tiennent à cœur» détaille Maud Perroy. Si ses outils passent par un accompagnement, elle ne souhaite pas *«garder à tout prix ses clients»*. *«Je souhaite qu'ils soient, à terme, autonomes, et qu'ils s'épanouissent sans avoir besoin de moi»*.

Le mouvement positif

Afin de faire avancer ses clients dans la vie, Maud Perroy les fait se mouvoir en séance : *«J'utilise beaucoup la symbolique. J'ai une approche presque énergétique, par exemple parfois je les fais se déplacer tout en parlant sur leur projet afin de débloquer tel ou tel point. Grâce à cela, ils ont le sentiment d'avancer et souvent ils arrivent à trouver des solutions à certaines problématiques»*.

Un atout de connaissance

Maud Perroy se sent à l'aise dans ce domaine car elle a expérimenté tous les stades : *«J'ai été perdue, et j'ai réalisé ce travail sur moi-même. Pour moi, il est indispensable de partager ces clefs que j'ai trouvées pour que chaque personne qui vient me voir puisse vivre pleinement et s'épanouir. Aider à ce qu'elle se sente bien est ma petite participation pour faire évoluer la société vers un monde plus harmonieux»*. Maud Perroy accompagne des personnes en individuel mais aussi des groupes, sociétés, souhaitant construire ensemble un projet sur des bases humaines solides.

CHLOÉ MONGET

La clé en soi

***«Je préfère rencontrer mes clients sur un terrain neutre, afin qu'il ne soit pas chargé en émotion»*. Pour chaque rendez-vous Maud fixe un lieu de rencontre. La séance de coaching pour un particulier s'élève à 75 euros de l'heure (105 euros pour 1 h 30). Maud Perroy, organise aussi des ateliers en groupe à destination des particuliers. Pour eux, il faut compter 35 euros par personne et par atelier. Contact : Maud Perroy au 06 73 66 16 75 ou maud.perroy.lacleensoi@gmail.com**

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

►Agenda

18/11 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 18 novembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat...), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laetitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

22 et 23/11 Assemblées cantonales de GDS 89

Les assemblées cantonales de GDS 89 auront lieu le lundi 22 novembre, de 14 heures à 16 h 30, au 9 rue du 11 Novembre (dans la grande salle) à Avallon, puis le mardi 23 novembre, également de 14 heures à 16 h 30, au 3 rue Jules Rimet (salle Laforge) à Migennes. A cette occasion, les nouveautés de la loi de santé animale européenne sur l'IBR seront abordées, un point sur la préparation de la campagne de prophylaxie sera fait, ainsi qu'un retour sur la première année de dépistage généralisé de la BVD. Enfin la biosécurité en élevage bovin sera traitée avec l'intervention de la DDETSPP de l'Yonne. Pour plus d'informations, contacter le GDS 89 au 03 86 94 81 87.

►Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Connaître les chiffres clés de mon exploitation

Le 16 novembre, à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

Hygiène et règlementation en production et transformation des végétaux

Les 2 et 8 décembre, à Pouilly-en-Auxois (21).
Contact : Déborah Colard au 03 86 94 22 19.

Réussir son installation en société

Les 20 et 23 décembre, à Auxerre.
Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

Anticiper la transmission de son exploitation

Les 1er, 3 et 8 décembre, à Auxerre.
Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

Maîtriser les chiffres clés de son étude économique

Les 2, 7 et 9 décembre, à Auxerre.
Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

En agriculture biologique, le triage des grains à la portée de tous ?

Le 30 novembre et le 6 décembre (matin), à Maisse (91) et dans l'Yonne. Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

La valorisation énergétique des couverts par la méthanisation : est-ce pour moi ?

Les 15 et 17 décembre, à Auxerre.
Contact : Guillaume Frémont au 06 71 34 25 77.

Foire Saint-Martin

«Comme il fait bon de se retrouver»

Le dimanche 7 novembre, la foire Saint-Martin était de retour dans le centre-ville d'Auxerre, après un an d'interruption à cause de la crise sanitaire. Place de l'Arquebuse, les producteurs de la FDSEA et des Jeunes agriculteurs ont retrouvé leurs places, leurs habitudes et leurs clients fidèles, pour une journée à laquelle tous étaient ravis de participer.

Il a fait froid. Le ciel était gris. Une pluie fine tombait par intermittence. Mais qu'importe. Grand public et producteurs étaient tous ravis de se retrouver place de l'Arquebuse, à l'occasion de la foire Saint-Martin. Un retour après un an d'interruption à cause de la crise sanitaire. Et lorsque l'on voit les visages, on devine rapidement que cet événement leur a tous manqué.

Pourtant, les habitudes sont vite revenues. Dès l'entrée de l'espace agricole, organisé par la FDSEA et les Jeunes agriculteurs, les fameux choux, courges et autres légumes de saison de Guy Martin (producteur à Charbuy) sautent aux yeux. Les odeurs de la multitude de denrées locales attirent aussi les gourmands aux quatre coins de la foire : entre les crêpes au lin du stand de 110 Bourgogne, les différents pains de Philippe Lepage, le filet de rumsteck cuit à la plancha, proposé par la FDSEA et offert par Interbev, le chaource offert à la dégustation par le syndicat de chaource, les fromages de chèvre du Gaec Desmoutiers-Breton, les crêpes et gaufres de la section des anciens de la FDSEA, le vin chaud des JA, les vins des différents viticulteurs présents, entre autres, il y avait de quoi attirer les visiteurs.


Après un an d'absence, la foire Saint-Martin et son espace agricole ont fait leur retour à Auxerre.


Les élus du département et le préfet de l'Yonne sont allés à la rencontre des producteurs.

Elle a manqué, cette foire

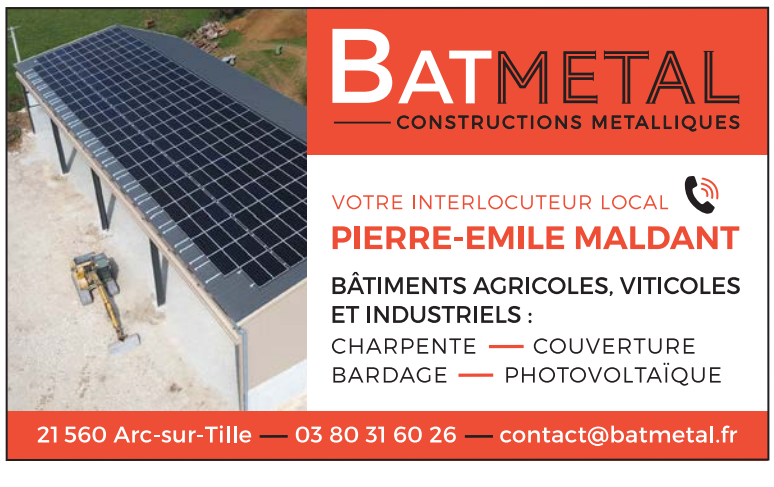
Au niveau des producteurs, aucun ne boudait son plaisir d'être présent. *«Ça fait du bien de retrouver cette foire»*, commente Gérard Breton, du Gaec Desmoutiers-Breton. *«Elle nous avait manqué»*, ajoute-t-il.

Comme à l'accoutumée, les élus du département étaient présents et sont allés à la rencontre de chaque producteur, prenant le temps au passage de goûter les produits proposés par ces derniers.

En somme, une journée où tout le monde était content de se retrouver. Et on ne va pas se mentir, nous aussi.

CHRISTOPHER LEVÉ


Ils ont aussi pris le temps de déguster les produits proposés.



Les résultats du concours photo des JA

À l'occasion de la foire Saint-Martin, les JA ont rendu leur verdict quant au concours photo organisé entre le 15 juin et le 31 juillet. C'est André Hulnet qui remporte cette cinquième édition du concours et obtient une Wonderbox offerte par les JA, suivi de Caroline Robert (qui remporte deux bouteilles de champagne offertes par le Crédit Agricole) et Mélanie Robert (qui remporte une bouteille de champagne également offerte par le Crédit Agricole). Pour rappel, le thème de ce concours était *«l'agriculture et ses animaux»*.


Maxime Boucher (président des JA), Claire Genet (agricultrice de l'exploitation où a été prise la photo gagnante) et André Hulnet présentent la photo vainqueur du concours.

Forum des opportunités

Zoom sur les pôles diversification et services

La Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses trente-deux partenaires donnent rendez-vous aux agriculteurs le jeudi 18 novembre prochain au lycée la Brosse, pour le forum des opportunités, où divers pôles seront représentés, dont ceux de la diversification et des services.

Le principe du forum des opportunités est simplement : réunir en un même lieu les agriculteurs en recherche de nouvelles productions ou services, pour créer de la valeur ajoutée sur leur exploitation, et les structures ayant de réelles opportunités à leur offrir.
L'ouverture des portes du forum se fera à partir de 10 heures avec une conférence intitulée *« agriculture et société : une communication positive »* réalisée par l'association FranceAgriTwittos.
L'espace *« ateliers »* proposera, autour de six pôles, une quarantaine d'opportunités à retrouver tout au long de la journée.
Au programme de l'après-midi, deux tables rondes sont organisées. L'une sur *« une démarche multi-acteurs pour créer de la valeur ajoutée »*, à 14 heures, avec le retour d'expérience de la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne. L'autre sur *« l'accès à l'eau d'irrigation : faisabilité, réglementation… »*, à 16 heures, avec l'intervention de la DDT, un irrigant de l'Yonne et la Chambre d'agriculture.
Lors de ce forum, des solutions concrètes sont présentées sous six pôles : l'agriculture biologique (avec la présence de 110 Bourgogne, Axéréal, Capdéa, la Chambre d'agriculture, la Cocebi et Soufflet agriculture), les productions végétales (110 Bourgogne, la Chambre d'agriculture, la Chanvrière, Deleplanque, la ferme Parthiot, Semae et Ynovae), les productions animales (Alysé, la Chambre d'agriculture, Sicarev, Cirhyo, Duc Plukon, Sanders, Soreal et Terre d'ovin), la diversification et les circuits de proximité (Alysé, la Chambre d'agriculture, Comité Centre Sud, la ferme de Luteau et gîtes de France), les énergies (la Chambre d'agriculture, Bois énergie, GLHD, Jaugelec, P&T Technologie, Photosol, Total énergie, Web énergy) et les services (Agrikolis, la Chambre d'agriculture, S'associer et le service de remplacement).

La production de plants de pommes de terre en développement

Cette semaine, le zoom est consacré aux pôles diversification et services. Les diversifications sont multiples et celle de la production de plants de pommes de terre se développe chaque année. *« On était à 15 000 ha en France il y a dix ans et on est à 24 500 ha cette année »*, informe Philippe Laty, directeur du Comité Centre Sud, une organisation de producteurs. Dans l'Yonne, la production est encore petite mais ne demande qu'à grandir. *« On a démarré il y a seulement quatre ans dans l'Yonne. On a 25 ha de plants de pomme de terre, pour trois producteurs (un en conventionnel et deux en AB) »*, continue-t-il. *« Nos adhérents sont des producteurs de plants de pommes de terre. Leurs propres récoltes vont aller chez des utilisateurs qui, eux, vont produire des pommes de terre pour faire, entre autres, des chips et des frites. Nos adhérents sont au tout début de la chaîne de production mais ne font pas de produits finis en tant que tel »*.



La production de plants de pommes de terre se développe en France. Un développement qui pourrait aussi se faire dans l'Yonne (photo Comité Centre Sud).

Lors de ce forum, l'objectif est de faire connaître cette diversification, *« et montrer qu'il y a une dynamique française de plants de pommes de terre qui existe et qui peut concerner l'Yonne. Aussi, l'OP est là pour mettre en relation, après le forum, les producteurs que l'on aura rencontré, avec des entreprises qui veulent faire des contrats. On accompagne les agriculteurs pour la mise en place des contrats. C'est l'un des messages que l'on veut faire passer lors de cet événement »*, explique Philippe Laty.
Au niveau des services, le service de remplacement, déjà présent il y a deux ans, sera à nouveau là. *« Notre but est d'informer les agriculteurs qu'ils peuvent avoir un complément de revenu en devenant agent de remplacement, c'est-à-dire qu'ils remplacent les agriculteurs durant leurs absences »*, indique Claire Soty, du service de remplacement. *« Le SR peut aussi fonctionner dans le sens inverse, à savoir trouver un remplaçant à un agriculteur lorsqu'il doit s'absenter de son exploitation pour des formations ou des réunions sur le développement agricole. Ce forum est donc l'occasion pour le SR de toucher les agriculteurs, de s'adresser directement à eux. L'intérêt d'y participer est de se faire connaître auprès des agriculteurs qui sont de potentiels futurs adhérents ou futurs agents »*, conclut-elle.

Christopher Levé

FDSEA

« *Bien dans ses bottes* », la formation au bien-être paysan

Chaque hiver, la FDSEA propose à tous les agriculteurs qui en ressentent le besoin, de prendre un temps pour eux grâce à la formation « bien dans ses bottes ». Cette formation permet de réfléchir autrement son métier et de prendre du recul sur son activité.

En 2016, la FDSEA de l'Yonne innovait en proposant à ses adhérents la première formation au bien-être paysan de la région. Dix agriculteurs avaient répondu présents et s'embarquaient dans une aventure humaine forte en émotions.
Aujourd'hui encore, ils profitent de ce qu'ils ont appris durant ces formations. *« Ça ne change rien à ce que nous vivons, c'est juste la façon de le percevoir qui change »*, confie l'un des premiers stagiaires.
Depuis, le syndicat a proposé d'autres sessions et au total, ce sont plus de trente agriculteurs qui ont franchi le pas de ces formations un peu particulières. Tous sont unanimes en sortant : *« c'est une aventure humaine à vivre ! »*. Pour l'un des autres stagiaires, *« cette formation a été une renaissance. Depuis que je l'ai faite, je revis, je me lève le matin et je suis content d'aller travailler »*.

Une formation « d'utilité publique »

Cette année, la FDSEA propose à nouveau la formation *« bien dans ses bottes »* qui se tiendra sur quatre journées : les 29 et 30 novembre ainsi que les 17 et 18 décembre, à Auxerre. Cette formation est agréée par Vivea et les agriculteurs qui le désirent peuvent contacter la FDSEA de l'Yonne pour la prise en charge du service de remplacement.
Lors de ces quatre jours, les stagiaires apprendront à prendre de la distance avec les évènements qui les affectent ou qui leur pèsent. Ils se recentreront sur ce qu'ils réussissent et savent faire pour reprendre confiance en eux.
Alors que les chiffres du malaise des paysans ne cessent d'augmenter, la FDSEA a décidé d'agir pour les hommes. La solidarité fait partie de l'ADN syndical et des valeurs portées par notre réseau. Cette formation est une opportunité offerte aux agriculteurs de prendre soin d'eux, de pouvoir penser à eux avant le travail.

Un formateur atypique

Dès le premier opus, la FDSEA a souhaité que les formateurs soient issus du monde agricole. Cette évidence s'est imposée d'elle-même. Qui mieux qu'un agriculteur peut comprendre ce qu'ils vivent au quotidien : l'astreinte des bêtes, la pression liée au climat, la défiance vis-à-vis des critiques… et toutes ces choses qui pèsent sur la vie des agriculteurs au quotidien. Si vous avez des questions sur l'organisation ou le contenu de la formation, n'hésitez pas à contacter la FDSEA qui répondra à toutes vos questions.

Une chose est sûre, si le paysan ne va pas bien, la ferme ne peut pas tourner comme il faut. Parfois, il n'y a pas besoin d'aller « mal » pour avoir envie de prendre du recul et du temps pour soi. Cette formation est ouverte à tous et toutes, quelles que soit votre situation et votre raison pour venir.

Marianne Ranque, FDSEA de l'Yonne

La formation « bien dans ses bottes » aura lieu les 29 et 30 novembre, ainsi que les 17 et 18 décembre



Fendt 900 Vario : Ready for more.
Êtes-vous prêt pour plus ? Sans aucun doute, le nouveau Fendt 900 Vario, l'est ! Plus efficace, plus d'adhérence, plus polyvalent, plus de sécurité et de confort, et plus intelligent, il saura vous convaincre à tous les niveaux. Des technologies futuristes vous permettent d'être prêt à relever les défis quotidiens. Maintenant et à l'avenir, les nouvelles solutions de connectivité intelligentes font de lui un partenaire érudit. Découvrez les détails qui font la différence.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Ménétreux **03 80 97 01 50**
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

110 Bourgogne

Des ruchers connectés pour venir en aide à l'apiculture

Depuis deux ans, la coopérative 110 Bourgogne fait partie du réseau Apitech où le principe est le rucher connecté. Avec pour objectif de récupérer un maximum de données sur la production de miel et l'activité des abeilles afin de les mettre dans les meilleures conditions possibles, et de favoriser le lien entre l'apiculteur et l'agriculteur.



Éric Ducornet était présent lors de la foire Saint-Martin d'Auxerre pour parler du réseau Apitech dont fait partie 110 Bourgogne.

Ces dernières années, la production apicole connaît de grosses difficultés, notamment à cause des conditions météorologiques. Alors, pour essayer d'aider l'apiculture à se relever, la coopérative 110 Bourgogne a intégré il y a deux ans le réseau Apitech de Fermes leader, une structure qui met en avant les nouvelles technologies agricoles (du groupe Invivo).

En intégrant le réseau Apitech, la coopérative s'est dotée de ruchers connectés. *«Nous en avons trois. Un dans le Sénonais, un dans l'Avallonnais et un en Côte-d'Or»*, indique Éric Ducornet, responsable nouvelles filières à 110 Bourgogne.

Comment cela fonctionne ? *«À l'intérieur du rucher, il y a une ruche équipée d'une balance connectée qui envoie directement des données sur smartphones. Il y a aussi un système d'hydrométrie et une station météo. Cela permet de récupérer une multitude d'informations : l'heure de sortie des abeilles, l'heure de rentrée, la pesée du miel de chaque jour… En fait, toutes les données de production de ces ruchers»*, explique Éric Ducornet.

Récupérer des données de productivité

Grâce à ces ruches connectées, il est également possible de savoir quelles sont les cultures prédominantes qui se trouvent à proximité des ruchers. *«L'objectif est de récupérer toutes ces données et de construire des indicateurs de productivité au niveau du miel, pour que cela serve aux apiculteurs. L'autre objectif est de créer ou recréer une interaction entre apiculteur et agriculteur. Les apiculteurs ont besoin des agriculteurs pour avoir des plantes mellifères et les agriculteurs ont besoin des apiculteurs pour qu'il y ait des abeilles qui fécondent les cultures»*, continue Éric Ducornet.

Avec la baisse de production de colza ces dernières années dans l'Yonne, culture principale de la production apicole, des solutions sont recherchées pour que les abeilles trouvent de quoi se nourrir tout au long de l'année. *«Par exemple, à 110 Bourgogne, sur les contrats que nous mettons en place, comme pour le blé Barilla, il y a, dans le cahier des charges, un pourcentage imposé de semis de jachères mellifères qui doit se trouver à côté des parcelles de blé. Dans ces jachères, il doit y avoir au minimum quatre espèces différentes, ce qui permet d'avoir une floraison la plus étalée possible, du mois de juin jusqu'à l'automne. Ce qui fait que les abeilles ont de quoi butiner toute l'année»*.

Outre l'implantation de ces jachères mellifères, différentes choses existent pour protéger les abeilles. *«Les traitements des agriculteurs sont beaucoup plus respectueux avec des périodes d'application à respecter pour ne pas leur nuire. Il y a également l'entretien des haies, en faisant attention à la période à laquelle elles sont broyées. Car en fin de saison, les abeilles vont sur les ronces, les mûres, pour se nourrir. Ce sont des choses très simples qui nous permettent de vivre intelligemment entre apiculteurs et agriculteurs»*, confie Éric Ducornet.

Lors de la foire Saint-Martin qui a eu lieu le dimanche 7 novembre à Auxerre (lire par ailleurs), 110 Bourgogne était présent pour sensibiliser le grand public sur ce que fait le réseau Apitech. Une preuve que le travail mené par une coopérative n'est pas incompatible avec l'apiculture.

CHRISTOPHER LEVÉ

UPVY

Le colza, la plante maîtresse de la production apicole

Le mardi 2 novembre, l'UPVY a présenté ses essais agroécologiques aux maires du département présents à Gy l'Évêque, où l'objectif est toujours le même : maintenir les surfaces de colza tout en préservant la qualité de l'eau. À cette occasion, Philippe Lecompte, président du réseau biodiversité pour les abeilles est intervenu pour rappeler l'importance qu'a le colza pour la production apicole et que son manque de surface met à mal l'apiculture.


L'UPVY a présenté ses essais sur une parcelle de Gy l'Évêque, le mardi 2 novembre, à des maires du département.

Depuis quatre ans maintenant, l'UPVY (union des productions végétales de l'Yonne) met en place des essais agroécologiques avec pour objectif de maintenir, voire augmenter, les surfaces de colza dans le département, tout en veillant à préserver la qualité de l'eau.

Le mardi 2 novembre, l'association a présenté ses essais sur une parcelle de Gy l'Évêque, à des maires du département qui étaient présents. Lors de ce moment, Philippe Lecompte, président du réseau biodiversité pour les abeilles, et apiculteur en Champagne, est intervenu afin de mettre en avant l'importance que le colza a pour la production apicole. *«Globalement, nous sommes dans une période où la ressource nutritive pour les abeilles va en diminuant. Que ce soit au niveau du milieu interstitiel, c'est-à-dire ce qui n'est pas cultivé par l'agriculteur (les bordures de champs, les haies, les buissons), ou des surfaces cultivées qui apportent le miel à l'apiculteur comme le colza, le tournesol ou la luzerne»*, pointe Philippe Lecompte. *«Sur le colza, on observe des diminutions de surfaces importantes, ici, en Bourgogne. Mais c'est aussi le cas en Lorraine (- 55 %) et aussi en Champagne (- 45 %). Cela nous préoccupe beaucoup parce que le colza est essentiel pour le développement des ruches au printemps, afin que les colonies soient capables de récolter du miel dans les floraisons qui suivent le colza»*.

La production apicole en danger

L'apiculteur l'assure, *«sans colza, la production apicole se retrouve dans une situation très difficile. C'est ce que l'on a observé cette année dans de nombreux ruchers qui n'ont pas bénéficié de colza, à cause des difficultés d'implantation l'année précédente et des ravages faits par les nuisibles comme la grosse altise. Il faut donc absolument trouver des solutions pour maintenir le colza dans l'environnement, faute de quoi, l'activité apicole, qui est déjà en situation relativement difficile, va voir ses difficultés s'amplifier»*. Les essais menés par l'UPVY participent donc à sauver la production apicole.

Philippe Lecompte poursuit. *«Le colza est une plante maîtresse pour l'apiculture. Nous sommes dans la logique de l'oasis et du désert. Le colza, comme la luzerne et le tournesol, constitue des oasis. Il ne faut surtout pas augmenter la taille du désert. Au contraire, il faut rapprocher les oasis les unes des autres»*, illustre-t-il.

Si le nombre de ruches a pourtant augmenté en France (1 800 000 selon les derniers comptages), la production continue, elle, de baisser. *«L'augmentation de ruches intervient justement pour remédier à cette baisse de production. L'un de nos problèmes principaux en apiculture est le manque de ressources florales. D'autres végétaux sont également en régression, comme la fruitée sauvage et la haie. Il faut donc maintenir le colza, c'est impératif pour la production apicole»*.

CHRISTOPHER LEVÉ


Philippe Lecompte, président du réseau biodiversité pour les abeilles est intervenu pour rappeler l'importance qu'a le colza pour la production apicole.

farmi

vous simplifie l'Agri

Vous connaissez

l'Application mobile

farmi



Découvrez

le E-commerce agricole

farmi.com



Farmi, l'outil des agriculteurs connectés
pour gagner en efficacité au quotidien.

Complet, simple et rapide

Tous les produits et services nécessaires
pour votre exploitation

24h/24, 7j/7

Visitez farmi.com
En scannant ce QRcode

Soufflet Agriculture, société par actions simplifiée au capital de 3. 126.000 euros, dont le siège social est situé Quai du Général Sarrail, 10400 Nogent-sur-Seine, inscrite au RCS de Troyes sous le numéro 706 980 182, FR56706980182, 4621Z, dont les coordonnées de contact sont https://www.soufflet.com/fr/contact, 0325394477

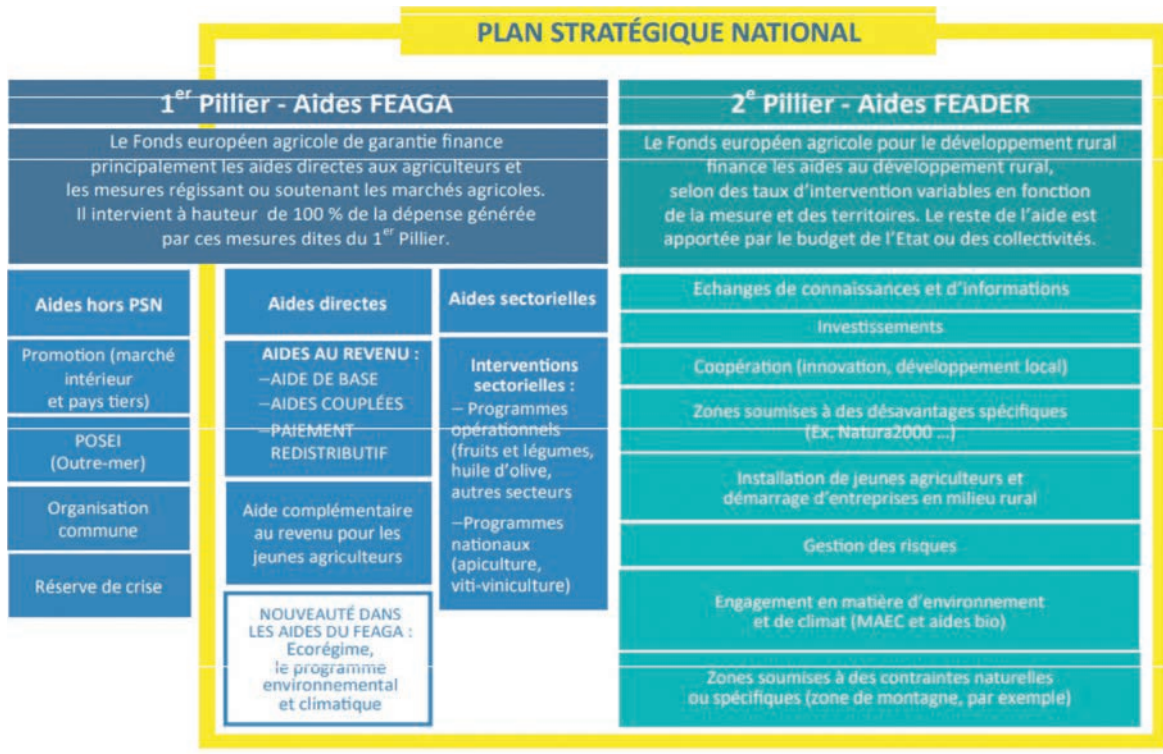
Un service proposé par ◆ GROUPE SOUFFLET

©SouffletAgriculture 2021 - Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation - Crédit photo : Soufflet Agriculture - photos retouchées

Future Pac

État des lieux des enjeux

Nouvelles priorités, répartition différentes des aides, poids du *«verdissement»*. Voici comment se présente la future Pac qui entrera en vigueur en 2023.



Source Ministère de l'Agriculture

Le PSN comprend les aides Feader du 2ème pilier et une grande partie des aides Feaga du 1er pilier.

Le Plan stratégique national (PSN) : un outil de programmation stratégique et financier

La future PAC prendra effet au 1er janvier 2023, pour une durée de 5 ans. Elle est désormais renationalisée via la rédaction d'un Plan stratégique national (PSN). L'État sera autorité de gestion sur les mesures surfaciques. Les Régions piloteront les mesures non surfaciques du second pilier. L'ensemble des interventions fera l'objet d'un cadrage national et chaque région devra définir les modalités d'intervention pour les mesures dont elle a la gestion. Cette gestion nationale ouvre la possibilité d'une révision annuelle : la nouvelle Pac risque d'être évolutive et ne sera pas figée. La Commission européenne, qui validera les PSN et suivra leurs évolutions, pourra demander aux États membres de revoir leurs copies en intégrant de nouveaux objectifs. C'est un point de vigilance à avoir, dans un contexte où les agriculteurs ont besoin d'avoir des perspectives claires pour pouvoir faire des investissements adaptés.

Au niveau budgétaire, le montant du 1er pilier baisse de 2 % pour atteindre 7,3 milliards d'euros par an. Le 2ème pilier bénéficie, lui, d'une légère augmentation (20 millions d'euros par an sans prendre en compte le plan de relance). Il est prévu une stabilité du transfert entre le 1er et le 2ème pilier de 7,53 %. Le paiement redistributif reste à 10 % en le maintenant sur les 52 premiers hectares. La convergence sera partielle (85 %), avec une limitation des pertes au niveau des exploitations de 30 % maximum. Si le montant des aides couplées reste stable, sa répartition évolue en faveur des productions végétales. L'ICHN est stabilisée avec un montant de 1,1 milliard et un ciblage sur l'élevage avec une compensation plus importante de l'État pour tenir compte de la baisse du soutien de l'Europe. Les programmes opérationnels représentent seulement 0,5 % du budget. Par contre, les écorégimes totalisent 1,684 milliard, par an, soit 25 % du premier pilier. Il est important, pour la ferme France et les Régions, de consommer la totalité des crédits prévus par l'Europe, les montants pouvant, le cas échéant, être revus à la baisse.

Nouvelles règles pour le Feader

Légère hausse pour le Feader grâce, notamment, au Plan de relance qui a apporté 880 millions supplémentaires, en 2021 et 2022. La situation reviendra normale en 2023 pour un montant annuel de 2 milliards. Par contre, les nouvelles règles du Feader vont modifier les actions qui seront mises en œuvre. Il faut s'attendre à une simplification des MAEC, en espérant la mise en place de la MAEC Zones intermédiaires, sans pour autant remettre en cause les MAEC permettant de valoriser les surfaces toujours en herbe. La MAEC Transition fera également partie des nouveautés dont les contours restent à préciser pour qu'elle puisse avoir un impact significatif. L'assurance *« récolte »* bénéficiera d'un coup de pouce supplémentaire. En ce qui concerne les investissements et les aides à l'installation, la balle sera dans le camp des Régions. Il ne reste plus beaucoup de semaines pour finaliser les mesures qui seront retenues pour les cinq prochaines années. La concertation est indispensable afin de proposer des dispositifs en adéquation avec les attentes du terrain.

Les grandes nouveautés

Une Pac plus verte et un amorçage pour les programmes de filières.

Bien que la Pac se donne comme principal objectif d'améliorer le revenu des agriculteurs, elle est largement imprégnée de la stratégie *« Farm to fork »* (de la fourche à la fourchette) et *« Biodiversité »*, proposée par la Commission européenne. Aussi doit-elle contribuer à l'atteinte de ces objectifs en :

- renforçant l'autonomie des exploitations, des filières et des territoires
- améliorant la résilience et la sobriété en intrants (phytosanitaires, fertilisants, eau…) et en réduisant l'empreinte, notamment carbone, de l'agriculture sur le territoire
- diversifiant les assolements et en prônant la reconquête de la biodiversité

Plusieurs dispositions ont été mises en place pour renforcer la contribution de la Pac à ses enjeux :

- Une augmentation du niveau de conditionnalité : le paiement vert s'inscrit désormais dans la conditionnalité.

Un durcissement est également prévu sur les BCAE 8 et 9.

- De nouvelles exigences environnementales et climatiques, via les *« Écoschémas »* sont proposées. Si l'écoschéma n'est pas une mise en œuvre obligatoire pour les agriculteurs, celui qui choisirait de ne pas y souscrire perdrait 25 % de son paiement de base.
- Une revalorisation des aides couplées végétales : une part croissante du budget du 1er pilier sera consacrée aux aides couplées végétales, passant de 2 % en 2019, à 3,5 % en 2027, prélevée sur les aides couplées animales. Les légumes secs (haricots, pois chiches, fèves, lentilles) seront désormais éligibles, tout comme le petit maraîchage. Les mélanges légumineuses fourragères prédominantes et graminées devraient aussi être éligibles à ces aides.

Parmi les grandes nouveautés, on retrouve également une ouverture des Programmes opérationnels (PO) à d'autres filières. Bénéficiant historiquement aux fruits et légumes, les PO sont portés par des organisations de producteurs de façon à structurer et développer les filières. Un budget spécifique de 23 M€/an est fléché sur des PO dont devraient bénéficier les protéagineux et légumineuses. Un budget complémentaire de 10 M€ est proposé pour expérimenter des programmes opérationnels pour d'autres secteurs.

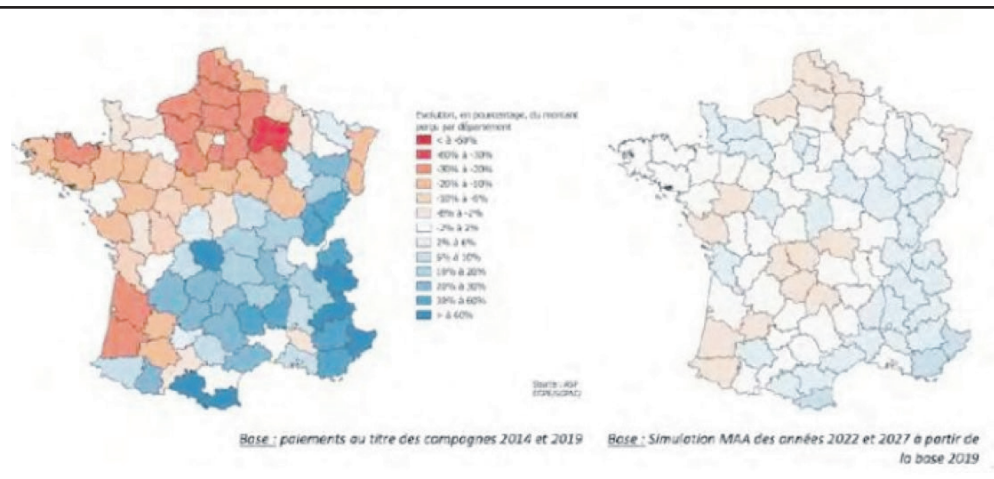
Synthèse des grands enjeux

Plusieurs points, non sans incidence sur l'ambition et la mise en application de la future Pac, sont en cours d'arbitrage. Parmi eux :

- Les enveloppes du 2ème pilier et des mesures territorialisées (CAB, MAEC…) : les arbitrages définitifs n'ont pas encore été communiqués.
- L'avis de l'Autorité environnementale et de la Commission européenne sur le PSN : le Plan stratégique fera l'objet d'allers-retours entre l'État français et la Commission européenne au cours de l'année 2022. En préalable, il doit obtenir l'aval de l'Autorité environnementale.
- Qui va bénéficier de la PAC ? La notion d'agriculteur véritable est mise en avant dans le PSN sans que, pour l'heure, de position ne soit officiellement annoncée. Cette notion permettra de définir les conditions pour bénéficier des aides de la Pac.
- MAEC Zones intermédiaires : voulue par la profession de Bourgogne Franche-Comté, la MAE Zones intermédiaires vise à compenser les faibles potentialités agronomiques de ces zones. La question du zonage éligible reste toujours en discussion.
- Programmes opérationnels : quelles filières pourront bénéficier de ces programmes expérimentaux ? Le souhait de la profession en Bourgogne Franche-Comté est que ces programmes bénéficient, prioritairement, à l'élevage allaitant pour reconquérir de la valeur ajoutée.

L'impact de la réforme, département par département

Deux départements de BFC sont impactés négativement par cette réforme : la Saône-et-Loire et la Nièvre. Ces évolutions s'expliquent, principalement, par la modification des règles pour les aides couplées, avec le changement de l'aide à la vache allaitante qui passe à l'UGB. La profession s'est fortement mobilisée pour tenir compte de la diversité des systèmes à l'échelle de l'exploitation et modifier les critères injustifiés. Pour la filière viande bovine, de nombreux points sont à l'étude afin de répondre concrètement aux exploitations les plus impactées. Des réflexions sont à conduire pour trouver des solutions aux exploitations devant faire face à ces nouvelles règles.



Dans la future PAC les variations de paiements directs et de l'ICHN seront de moindre ampleur que celles observées pour la période 2014-2019.

FRSEA BFC

Agrivoltaïsme d'un genre nouveau

Produire en même temps l'énergie et les cultures

En Côte-d'Or, une exploitation agricole accueille un démonstrateur agrivoltaïque. En partenariat avec des agriculteurs, TotalEnergies veut prouver qu'on peut conjuguer production d'énergie et productions agricoles.



Redfox – TotalEnergie

Conçue pour permettre la conjugaison d'une production énergétique et agricole, la centrale est aménagée de manière à permettre le passage des engins de travail du sol.

TotalEnergies vient d'inaugurer son démonstrateur agrivoltaïque à Channay, dans le nord de la Côte-d'Or, sur les terres de la Ferme de Bel Air. *«Nous sommes très enthousiastes à l'idée de mettre en œuvre ces solutions innovantes, développées avec notre partenaire inVivo, qui associent production agricole et électricité renouvelable. Cette technologie nous permet d'étoffer nos solutions énergétiques pour le monde agricole, production d'électricité verte, biométhanisation, biocarburant...»*, a déclaré le directeur général de TotalEnergies Renouvelables France. Afin d'être accompagné dans la démarche et le choix des cultures à mettre en place, le collectif d'agriculteurs concernés et TotalEnergies se sont associés à des spécialistes en constituant un groupe de travail réunissant la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la coopérative Dijon Céréales, le bureau d'étude agronomique Agrosolutions ainsi que le pôle innovation en agroécologie AgrOnov.

Ce projet a bénéficié d'un financement participatif à hauteur de 50 000 euros.

Inédit en France

Cette installation, qui sera raccordée au réseau électrique début 2022, est une première en France. Elle comprend 684 panneaux, répartis en douze rangées espacées de 12 mètres. Ils ont la particularité d'être positionnés verticalement, et non pas en inclinaison, et d'être orientés est-ouest afin d'être frappés par les rayons du soleil le matin et le soir. Le véritable défi technologique de cette centrale réside dans la capacité à associer production énergétique et agricole sur une même surface. Elle a été conçue avec l'entreprise allemande Next2Sun qui a mis au point ce concept de panneaux photovoltaïques verticaux. Elle développe une puissance de 237 kWc. L'emprise des panneaux et de la surface occupée par les cultures entre chaque rangée est de 0,82 ha. Celle des structures accueillant les panneaux est de 0,055 ha, ce qui correspond à 1,23 % de la parcelle de 4,6 ha où ils sont installés. Au-delà de leur production d'énergie, les panneaux photovoltaïques doivent rendre service aux cultures, en les protégeant du gel ou en apportant de l'ombre en période de sécheresse. L'installation de panneaux permet aussi de positionner des bandes enherbées qui joueront le rôle de réserve pour les auxiliaires de cultures.

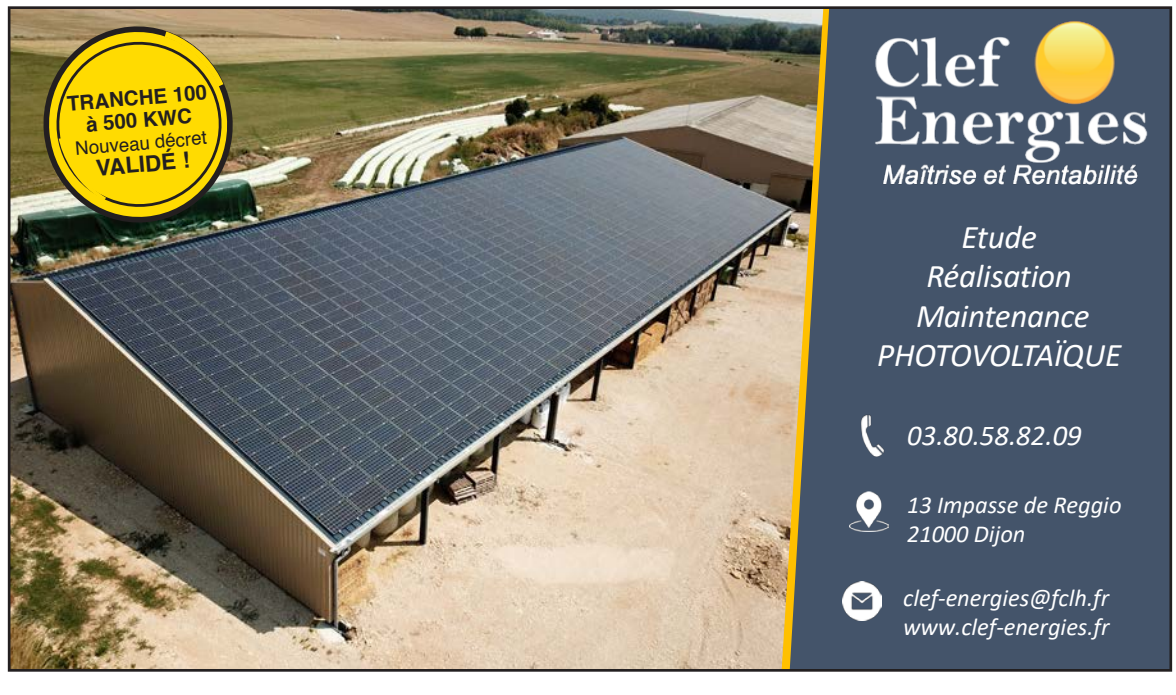
Comprendre les interactions

Disposant, à cet endroit-là, de terres très superficielles, l'exploitation qui accueille la centrale va tester différentes cultures. *«Nous allons mener des tests agronomiques*, précise Sophie Hargé, chef de projet énergies renouvelables chez TotalEnergies. *Nous avons installé deux types de panneaux photovoltaïques qui vont nous permettre de comparer l'effet de l'albédo (le pouvoir réfléchissant de certaines cultures). En fonction des cultures installées, nos panneaux ne produiront pas de la même façon. Les équipe de R&D de TotalEnergies vont étudier tout cela...»* Des cultures seront implantées entre les rangées de panneaux et la parcelle comprend aussi une zone de culture sans panneaux, qui servira d'élément de comparaison pour juger de l'impact des installations photovoltaïques. L'expérimentation est prévue pour durer au moins six ans. Parmi les cultures envisagées : du lavandin et diverses grandes cultures. Le tout étant de voir comment tout cela va réagir. La question des débouchés pour la lavande et de la maturité des filières correspondant à cette culture sera déterminante pour décider de la pertinence économique de ce choix technologique pose également.

BERTY ROBERT



Près de 700 panneaux photovoltaïques verticaux sont installés sur cette parcelle de Côte-d'Or.



Développer son exploitation

Plus de bâtiments grâce au photovoltaïque

Dans le sud de la Saône-et-Loire, un éleveur vient de mettre en service une toiture photovoltaïque qui lui permettra de financer un hangar destiné à recevoir un stockage d'aliments en matières premières et un parc de contention.



Inséré dans le parc de bâtiments existants, le nouveau hangar abritera du matériel, un stockage de matières premières pour les animaux et un parc de contention.

À Sainte-Foy, près de Roanne, Cédric Ducarouge est à la tête d'une exploitation de 120 vêlages charolais. Une partie de la production est engraissée et vendue à des bouchers. Installé depuis 17 ans, il a créé deux bâtiments d'élevage en 2007 et 2015 qui lui permettent d'abriter toutes ses vaches. Alors que le prêt du second édifice sera fini de rembourser en 2022, l'éleveur avait encore besoin d'améliorer son outil de travail. Il lui fallait de quoi abriter du matériel, stocker des matières premières pour l'alimentation de ses animaux et s'équiper d'un parc de contention. Seul pour conduire son troupeau, Cédric ne dispose que d'un couloir de contention mobile qu'il est obligé d'installer dehors. Son souhait est de disposer d'un véritable parc de contention sous abri, avec cases d'attente et quais de chargement pour l'enlèvement des bêtes. Dans un souci de mieux maîtriser ses coûts d'aliment, il s'apprête aussi à réaliser lui-même les aliments de ses bovins en mélangeant les matières premières à la ferme. *«L'achat de matières premières en grandes quantités revient moins cher à la tonne,* explique-t-il, *et cela permet de faire rentrer la marchandise quand les cours sont les plus intéressants»*. Mais cette stratégie implique de disposer d'une bonne capacité de stockage.

Financé par le solaire

Le photovoltaïque représentait une solution pour financer des mètres carrés de toiture supplémentaires. Prudent et soucieux d'insérer le projet dans les bâtiments existants, Cédric a d'abord pensé à faire installer des panneaux solaires sur sa vieille stabulation. L'idée d'un bâtiment gratuit - mis à disposition par un producteur d'électricité - a également été envisagée. Mais la réflexion conduite avec son conseiller bâtiments de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire l'a amené à envisager les choses autrement. La rentabilité des toitures photovoltaïques n'est plus à démontrer. Des aides conséquentes sur les bâtiments de stockages existent. La fin des emprunts de l'exploitation lui permettait d'investir. A 42 ans, l'installation d'une centrale photovoltaïque promettait non seulement un léger revenu supplémentaire, mais aussi un complément pour sa retraite. La pertinence du projet s'est confirmée lorsque l'éleveur l'a présenté à sa banque. Cette dernière l'a accepté tout de suite.

Maître de son projet

Le fait qu'il soit l'investisseur et l'exploitant de la centrale solaire a permis à Cédric de pouvoir réaliser un hangar à son idée. Seule l'inclinaison et la surface du pan de toit exposé plein sud devaient répondre aux critères optimums de production solaire. Perchée à plus de 500 m d'altitude sur l'un des points culminants du Brionnais, la ferme se trouve dans un secteur privilégié en termes d'exposition solaire. Le nouveau bâtiment a été implanté en se greffant sur une stabulation et un stockage de fourrage existant. Les futurs parcs de contention et stockage d'aliments seront bien situés dans la cour de ferme par rapport aux animaux. Mesurant 44 m de long par 16,50 m de large, le hangar est plus long que la couverture photovoltaïque. Cette dernière s'arrête à environ 5 m du bord de la toiture pour ne pas être pénalisée par l'ombre du stockage de fourrage adjacent.

Adaptée aux besoins

La nouvelle construction est robuste, fonctionnelle et adaptée aux besoins de l'éleveur. Le hangar reprend les cotes des travées de la stabulation existante, à savoir, cinq mètres. Du coup, les poteaux se retrouvent en face de ceux de l'ancien bâtiment abritant les bêtes à l'engraissement. La centrale photovoltaïque impose une forme particulière avec un très grand pan de toit côté sud et un tout petit côté nord ; les deux raccordés par une surface verticale. Profitant de ce profil géométrique singulier, Cédric a fait couvrir cette surface avec des panneaux translucides. Ils compensent l'opacité de la toiture photovoltaïque et l'éleveur entend ainsi profiter d'une lumière gratuite appréciable pour les opérations de contention. Pour le raccordement de la centrale photovoltaïque au réseau, Cédric avait la chance d'avoir un transformateur Enedis 20 000 volts à seulement dix mètres de la limite de propriété. Le montant de ce raccordement effectué par Enedis est même revenu moins cher que prévu à moins de 5 000 €, confie l'éleveur.

Amorti en dix ans

Le montant investi se partage entre 83 000 € HT pour la centrale photovoltaïque et 70 000€ HT (tarif 2020) pour le stockage. Le montant de la subvention PCAE attendue s'élève à 28 000€. La centrale, dont la puissance est de 100 kWc, est entrée en production le 25 août. La production des deux premiers mois d'exploitation s'élevait à 22 930 kWh. Un niveau mensuel censé préfigurer la moyenne de l'année et qui semble d'ores et déjà supérieur aux promesses faites par le constructeur (environ 99 kWh par an). La production est facturée à Enedis 10,51 centimes d'euros le kWh. Sur ces bases, Cédric pense pouvoir amortir son investissement au bout de dix ans. Dans les faits, son financement est établi sur 15 ans. Les panneaux sont garantis pour une durée de 25 ans et les onduleurs 20 ans. L'éleveur a contracté une maintenance d'un montant de 600 € pour l'année. Il s'est aussi équipé d'une appli mobile fournie par le constructeur qui lui permet de suivre la production instantanée de ses panneaux en direct. Cet outil de surveillance permet de détecter les panneaux défectueux. Pour ses onduleurs - de gros boîtiers électriques qui transforment le courant continu fourni par les panneaux en courant alternatif renvoyé vers le réseau – Cédric a construit un petit support avec auvent espacé du bardage par sécurité et protégé des bovins. *«Ces onduleurs, c'est l'équivalent en production de onze vaches à l'année ! Alors je préfère en prendre soin»*, conclut-il.

MARC LABILLE



Outil central de la production d'électricité, les onduleurs ont été installés sous un auvent spécifique et protégé du bâtiment et des animaux.

Votre spécialiste photovoltaïque
depuis 2009 à votre service
O'SITOIT L'Energie Positive
Photovoltaïque (revente et autoconsommation)
Développement construction et maintenance
Tiers investissement & location de toiture
info@o-sitoit.com - 03 80 36 62 88
www.o-sitoit.com

Bâtiment photovoltaïque

Savoir faire le choix

Le 18 octobre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait une réunion d'information sur les bâtiments photovoltaïques au Gaec de Velle, chez Franck, Élizabeth et Michel Séguinier à Velle (Montigny-en-Morvan).



Franck Séguinier dispose de deux bâtiments photovoltaïques, l'un, à droite, a été créé via une SAS et l'autre, à gauche, via le Gaec de Velle.

« *C'est important de montrer les opportunités possibles pour améliorer son exploitation à moindre coût* » souligne Franck Séguinier, exploitant du Gaec de Velle accueillant la demi-journée d'information sur les bâtiments photovoltaïques orchestrée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Lors de cet événement, dirigé sur place par Étienne Bourgy (chargé de mission énergie et agroforesterie) et Perrine Raverat (conseillère élevage bovin et bâtiments), il a été rappelé, comme base, que l'investissement dans une construction de ce type doit faire suite à un véritable besoin.

Besoin

« *Pour le premier bâti, je me suis lancé car j'avais un besoin urgent de stockage (fourrage et animaux)* » précise Franck Séguinier avant d'ajouter : « *Si cette nécessité, ou une autre, n'est pas avérée, mieux vaut ne pas monter de bâtiment photovoltaïque. L'investissement de départ est impressionnant, mais au final si le projet est cohérent cela fonctionne* ». Franck Séguinier a construit son premier bâtiment en SAS (le second a été pris en charge par le Gaec) et pointe que « *pour l'instant c'est une opération blanche puisque la rémunération en énergie rembourse le prêt. Ces investissements, et la manière dont ils sont rentabilisés, donnent plus de liberté à la trésorerie de l'exploitation. Grâce à cela, on arrive à souffler un peu* ».

Ajustement nécessaire

Franck Séguinier ajoute : « *la taille du bâtiment est plus grande que celle prévue au départ afin d'accueillir plus de panneaux pour couvrir le coût du changement de place du transformateur (environ 46 000 euros)* ». À cela, Étienne Bourgy réagit : « *Une attention particulière doit aussi être portée sur les coûts de raccordement. En effet, il est nécessaire qu'ils ne dépassent pas 15 000 à 20 000 euros maximum pour un 100 kwc. La moyenne des raccordements dans la Nièvre est de 12 000 euros HT* ».

Rappel des fondamentaux

Enfin, Étienne Bourgy et Perrine Raverat ont également rappelé quelques bases : « *Il ne faut pas signer n'importe quoi. Il est préférable, avant de se lancer dans un tel projet d'avoir un accompagnement. Nous sommes là pour cela. Par exemple, les exploitants peuvent nous transmettre les devis des développeurs afin que nous vérifiions, gratuitement, afin de s'assurer que tout est conforme. Ces conseils sont indispensables pour ne pas faire d'erreur, sur le poids que peut supporter la charpente ou encore sur l'orientation des ouvertures du bâtiment* ».

CHLOÉ MONGET

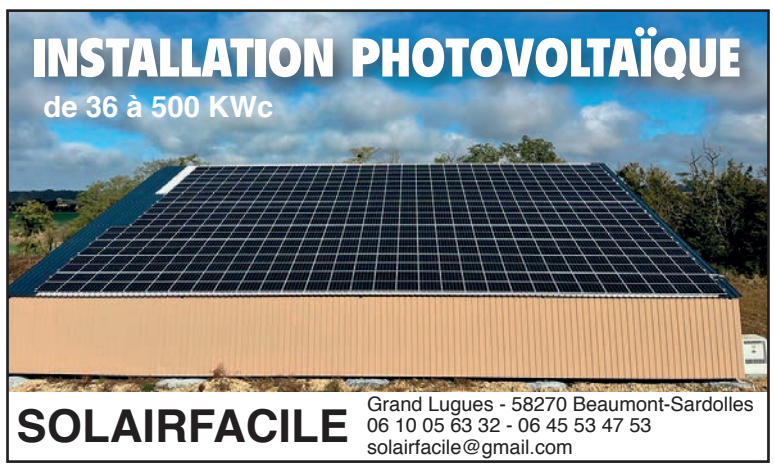
Pour toutes demandes de renseignements : Perrine Raverat : perrine.raverat@nievre.chambagri.fr ou 06 31 14 61 82. Étienne Bourgy : etienne.bourgy@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 18.

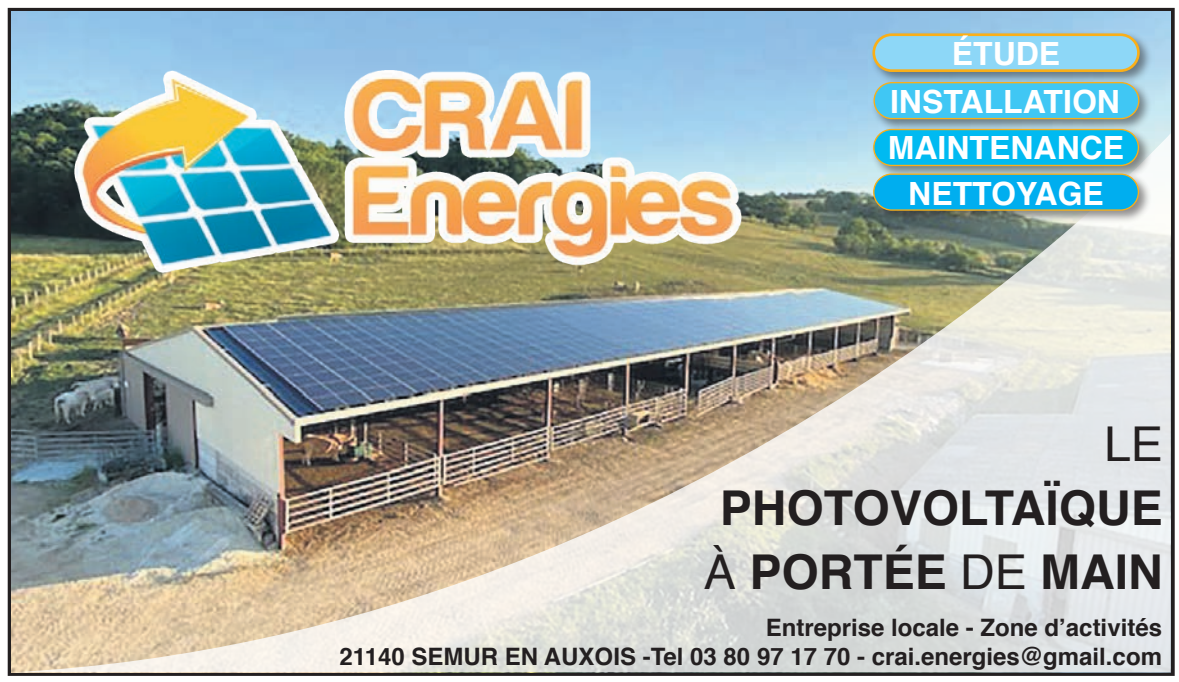


Le premier bâtiment répond à un besoin de stockage (animaux et fourrage).

Zoom sur La SAS

« L'avantage de faire ses investissements via une SAS est la force du groupe. Si l'un des membres rencontre un problème (comme un bris sur un panneau ou autre) qui l'empêche de faire sa production globale, le reste du groupe remédie à cela. De plus, on se sent moins seul face à toutes les démarches, on acquière donc une certaine sérénité » **met en avant Franck Séguinier.**





Méthanisation

Un méthaniseur fédérateur pour tout un territoire

Sécalia Châtillonnais est une structure dans laquelle sont impliqués la coopérative Dijon Céréales, des agriculteurs adhérents et une société spécialisée dans la méthanisation.



Après un démarrage en 2023, le méthaniseur Sécalia devrait tourner à plein régime en 2024. Il mobilise 155 agriculteurs sur le nord de la Côte-d'Or.

Mi-2022, dans le Châtillonnais, au nord de la Côte-d'Or, va débuter la construction d'un méthaniseur nommé Sécalia. Installé près de Châtillon-sur-Seine, il devrait commencer à produire et à injecter du gaz dans le réseau en 2023. A la naissance du projet, en 2018, constat avait été fait que la rotation colza-blé-orge était en souffrance sur ce secteur géographique. La nécessité de trouver d'autres cultures ou d'autres façons de produire s'imposait donc et c'est vers les Cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive) que le projet s'est orienté. Sécalia est un projet partenarial qui se traduit dans une société fédérant Dijon Céréales, des agriculteurs qui ont décidé de s'engager en apportant du capital, et l'entreprise danoise Nature Energy, en charge de la construction et de l'exploitation du méthaniseur. 155 exploitations, regroupées sur un rayon de 40 km autour du site choisi pour le méthaniseur, sont pré-engagées depuis 2019.

À terme, 5 000 hectares devraient être engagés. Les exploitants impliqués dans le projet ont intégré leurs terres dans le plan d'épandage réalisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Il s'agira de digestat solide, pour 95 % des volumes. Sécalia et les exploitants impliqués ont conclu un contrat d'une durée de quinze ans. Sur cette durée, les exploitations auront une visibilité sur le prix des Cive et sur le retour du prix du digestat. Ce dernier ne bougera pas pendant la durée du contrat mais celui des Cive sera indexé.

Souplesse et opportunités

De son côté, Sécalia a conclu un contrat d'achat de biométhane avec un prix garanti par l'Etat, de quinze ans là aussi, avec un fournisseur de gaz.
Des contrats conçus pour laisser une certaine souplesse aux exploitants sur leur manière d'organiser leurs rotations. Pour les polyculteurs-éleveurs, qui représentent la moitié des agriculteurs engagés, des opportunités de potentiel fourrager pourront émerger. La genèse du projet Sécalia s'est accompagnée d'essais agronomiques porteurs d'espoirs : le seigle fourrager est au cœur d'essais qui combinent les variétés. Culture très rustique, il résiste bien à la sécheresse et aux coups de froid. Il est aussi très précoce et pourra être récolté début mai, ce qui laisse le temps de ressemer une autre culture derrière. Les agriculteurs sous contrat seront payés sur le tonnage de matière sèche fourni.

Les essais menés ont révélé des rendements de l'ordre de 8 tonnes de MS/ha sur des terres superficielles, 9 tonnes en terrains moyennement profonds et 10 tonnes en terres profondes. Dans le cadre de leur rotation, et pour ne pas impacter la production alimentaire, les producteurs sous contrat auront l'obligation de ressemer une culture « principale » derrière la Cive. Sécalia permettra d'alimenter 18 000 foyers en chauffage et de réduire l'empreinte carbone du territoire, en particulier via la captation de CO_2 par les Cive.

BERTY ROBERT

Méthanisation

Un contrat pour l'amélioration et le suivi des sites

La montée en puissance de la méthanisation en lien avec des activités agricoles conduit les principaux acteurs du secteur à proposer, d'ici un an, un contrat mettant l'accent sur le suivi des installations et l'amélioration des process.

Les acteurs de la filière méthanisation ont annoncé récemment la création du contrat « Progrès méthanisation » conçu pour inciter les exploitants à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de l'exploitation de leurs sites.
Une initiative portée par sept acteurs du monde agricole et de l'énergie : l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF), l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA), le club Biogaz Association technique énergie environnement (Atee), France gaz renouvelable (FGR), la FNSEA, le bureau d'études spécialisé CH4 Process et GRDF. Ce nouveau contrat sera proposé aux exploitants des sites de méthanisation et aux futurs porteurs de projet, à partir de septembre 2022. Dans le domaine du suivi et de l'amélioration des sites de méthanisation, on ne part pas d'une page blanche : il existe déjà le label Qualimétha né de la volonté de fiabiliser les installations. Par ailleurs, l'AAMF propose déjà une charte permettant à ses adhérents de démontrer leur engagement sur des pratiques agricoles durables et raisonnées.

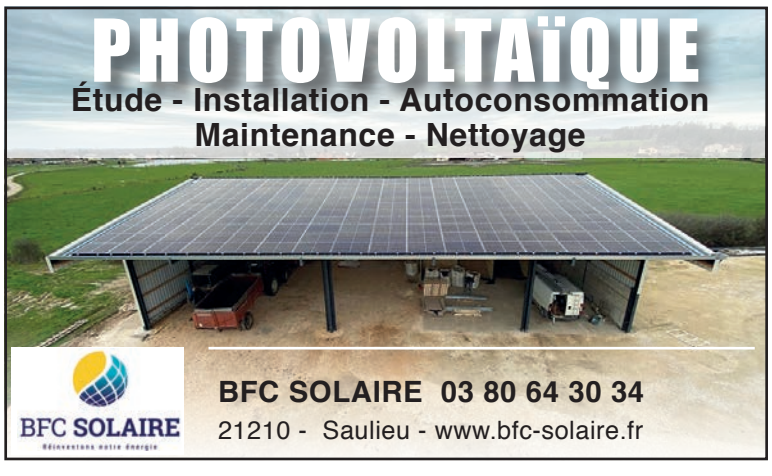


Le nouveau contrat a été lancé à l'occasion du salon Expobiogaz.

Différents axes de progrès

Le nouveau contrat *«Progrès méthanisation»* sera un dispositif ouvert à tous les porteurs de projet et exploitants volontaires. Les axes de progrès pourront concerner la thématique des digestats, les pratiques autour des cultures intermédiaires, la communication aux parties prenantes externes, la formation du personnel... Les exploitants engagés présenteront chaque année un bilan des actions mises en place et leurs impacts afin de rendre compte des améliorations et de l'avancement de leurs engagements.
Ce nouveau contrat aura également vocation à améliorer la compréhension des enjeux liés à cette activité. Aujourd'hui, la réglementation française encadre déjà l'exploitation des sites de production de biogaz, notamment via les dispositions relatives aux Installations classées protection de l'environnement (ICPE), renforcées par de nouvelles prescriptions début juillet.

BERTY ROBERT, D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Nouveautés

Les nouveaux télescopiques Weidemann aux Ets Buchez

Le chargeur télescopique Weidemann T7 dévoilé au Sommet de l'élevage est arrivé aux Ets Buchez, distributeurs depuis le début de l'année. Deux journées de présentation ont eu lieu à Corbigny et Autun. Plusieurs dizaines d'agriculteurs sont venus le découvrir. Les premières impressions sont plutôt bonnes.



L'équipe commerciale des Ets Buchez et Philippe Neulet, inspecteur commercial, devant le nouveau Weidemann T7035.

Avec le lancement du T7, le constructeur allemand Weidemann complète sa gamme de valets de ferme, de chargeuses articulées et de chargeurs télescopiques compacts et ultra-compacts par deux télescopiques offrant une capacité de 3,5 et 4,2 t, pour une hauteur de levage de 7 m. Née il y a 60 ans, l'entreprise produit 10 à 12 000 machines par an et affiche de grandes ambitions dans le domaine de la manutention agricole. *«Dans les 4 à 5 ans, 20 machines seront soit renouvelées, soit lancées»* annonce Philippe Neulet, inspecteur commercial de la marque.

En attendant, les Ets Buchez ont eu le privilège d'accueillir le premier modèle T7 présenté en France. Les agriculteurs ont pu les découvrir sur les sites de Corbigny, dans la Nièvre, et d'Autun, en Saône-et-Loire.

Une étonnante cabine

Les modèles T7035 et T7042 sont issus d'un cahier des charges propre à Weidemann, la flèche étant le seul élément commun aux autres machines du groupe Wacker Neuson, propriétaire du constructeur.

La cabine a particulièrement frappé les visiteurs. Spécialement conçue, elle est dotée de quatre montants et d'un grand pare-brise incurvé remontant sur le toit, dégageant une visibilité à 360 degrés, y compris sur la roue arrière droite. A l'intérieur, un accoudoir multifonction accueille le joystick et de nombreuses commandes de l'appareil. Les T7 sont dotés d'un moteur 4 cylindres Perkins 3,6 l à la norme Stage V. Ils sont équipés d'une transmission hydrostatique standard à trois gammes. En option, la transmission hydrostatique grand angle PowerDrive 255 est disponible et permet d'évoluer de 0 à 40 km/h sans changement de rapport.

Par ailleurs, la fonction M-Drive régule le régime moteur en fonction des besoins. Les premières machines devraient être livrées en mars 2022.

Pulvérisation

L'optimisation au cœur d'une technologie innovante

En s'appuyant sur une structure de Recherche et développement nommé Exxact Robotics, le groupe Exel Industries va proposer sur ses pulvérisateurs un système qui garantit un épandage de produits optimisé et piloté par intelligence artificielle.



Exxact Robotics

Le dispositif mis au point par Exxact Robotics capte et analyse des images en temps réel afin d'optimiser de manière très fine, la pulvérisation.

Exxact Robotics est un centre de recherche mutualisé dédié à l'innovation pour l'agriculture de précision. Il emploie 25 personnes, dont des experts, ingénieurs et docteurs en robotique, en intelligence artificielle, en mécatronique et en agronomie. Son objectif est de concevoir et mettre à disposition des agriculteurs des solutions technologiques durables et pragmatiques qui facilitent la transition agricole. C'est dans ce cadre qu'Exxact Robotics a mis au point une solution technologique de captation et d'analyse d'images en temps réel grâce à l'intelligence artificielle pour détecter les bio-agresseurs tels que les adventices, les maladies ou les nuisibles, ou encore les besoins en fertilisation. Il s'agit de la technologie 3S pour Sport, Spray, Sensor. Des capteurs haute précision embarqués permettent l'acquisition instantanée des données qui sont analysées en temps réel par 3S. L'information est ensuite envoyée au pulvérisateur pour délivrer uniquement la bonne dose au bon endroit. Cette technologie est totalement intégrée dans la rampe des pulvérisateurs des marques du groupe Exel Industries (Hardi, Evrard, Berthoud, Tecnoma, Nicolas, Matrot, CMC, Agrifac, Apache), utilisable aussi bien sur sol nu que sur grandes cultures, de jour comme de nuit et jusqu'à une vitesse de 25 km/h. Les premières rampes équipées de la technologie 3S seront commercialisées à partir de fin 2022 pour l'usage des herbicides. Cette solution sera ensuite progressivement déployée sur l'ensemble des équipements des marques du groupe.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

Des professionnels à votre service

feder élevage
ENTRETIEN DE STABULATION
OFFRE SPÉCIALE
Poteaux ronds-carrés-trèfle - ferrures - verrous
brides - Cornadis - barrières
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
ZI rue de l'Oze - 21150 Venarey les Laumes 03 80 89 59 00
JOURDAIN

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert — 09/11/2021

Commentaire

Effectif global : 1040
Taux de vente : 96%

BROUTARDS : L'offre s'étoffe avec des bons lot qualiteux et valablement vaccinés FCO. Dans cette marchandise, les besoins sont importants et les cours sont facilement reconduits. Par contre, concernant les animaux non vaccinés FCO, le placement existe mais il reste toutefois très aléatoire.

LAITONNES : Bonne vente et cours inchangés.

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Beaucoup d'offre cette semaine mais avec des acheteurs présents en conséquence. La présentation est de qualité en général, ce qui permet d'avoir des cours reconduits.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 602 - Vente : 96%*
M	E	350-400	2,94 €	2,94 €	2,94 €	-
M	U	200-250	2,92 €	3,19 €	2,96 €	-
M	U	300-350	2,71 €	2,85 €	2,76 €	-
M	U	350-400	2,68 €	2,79 €	2,74 €	-0,03
M	U	400-450	2,60 €	2,78 €	2,70 €	+0,01
M	U	450-500	2,55 €	2,70 €	2,65 €	-0,03
M	R	200-250	2,75 €	2,85 €	2,82 €	-
M	R	300-350	2,58 €	2,58 €	2,58 €	-0,17
M	R	350-400	2,55 €	2,68 €	2,65 €	-
M	R	400-450	2,57 €	2,64 €	2,61 €	+0,03
F	U	250-300	2,71 €	2,93 €	2,83 €	+0,02
F	U	300-350	2,68 €	2,91 €	2,81 €	-0,04
F	U	350-400	2,58 €	2,81 €	2,77 €	-0.11
F	R	300-350	2,62 €	2,68 €	2,66 €	-
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif: 28 - Vente : 100%*
	U	450 et +	2,42 €	2,42 €	2,42 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 410 - Vente : 96%*
M	U	+ 500 kg	1,87 €	2,00 €	1,94 €	+ 0,04
M	E	- 5 ans	2,63 €	3,74 €	2,92 €	-
M	E	5 à 10 ans	2,36 €	2,81 €	2,56 €	-
M	U	- 5 ans	2,04 €	2,69 €	2,33 €	=
M	U	5 à 10 ans	2,07 €	2,49 €	2,24 €	-0,01
M	U	+ 10 ans	1,86 €	2,23 €	2,05 €	=
M	R	- 5 ans	1,98 €	2,19 €	2,10 €	-0,05
M	R	5 à 10 ans	1,91 €	2,09 €	2,02 €	-0,01
M	R	+ 10 ans	1,61 €	1,93 €	1,82 €	+0,01
M	E	24 à 36 mois	2,45 €	3,53 €	2,77 €	-0,58
M	U	24 à 36 mois	2,01 €	2,84 €	2,43 €	-0,20
M	R	24 à 36 mois	2,12 €	2,16 €	2,14 €	-

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) — 08/11/2021

Bovins : 312

Broutards :	**(235 - 380 kg)**	**640 - 1030**	**2,50 - 2,85**
Broutards :	**(385 - 440 kg)**	**1040 - 1170**	**2,59 - 2,72**
Laitonnes :	**(310 - 400 kg)**	**840 - 1050**	**2,63 - 2,87**
Génisses18-24 mois :	**(350 - 580 kg)**	**790 - 1390**	**2,24 - 2,53**
Génisses24-36 mois :	**(405 - 775 kg)**	**1330 - 1650**	**1,96 - 2,48**
Taureaux :	**(860 - 1030 kg)**	**1550 - 1840**	**1,71 - 1,83**
Vaches légères :		**810 - 1340**	
Vaches entre deux :		**1360 - 1460**	
Vaches lourdes :		**1480 - 2100**	

Placement suivi en broutards à des tarifs reconduits. On notera un fléchissement dans les non vaccinés qui étaient plus nombreux cette semaine et pas tous annoncés. Seul lot invendu !
Les femelles sont toujours recherchées à des cours stables.
Vente active en vaches, seulement 2 invendus. Les tarifs restent soutenus.
Bovins gras : 5
Peu d'apports. Cours fermes.
Prochains marchés :
Bovins le lundi 15 novembre et ovins le lundi 22 novembre aux horaires habituels.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Les acheteurs sont présents en nombre cette semaine face à des apports qui s'étoffent. Les ventes sont dynamiques en sujets valablement vaccinés plutôt légers. Le commerce est plus calme en sujets lourds dont les cours sont simplement reconduits. Les débouchés sont plus réduits pour les animaux non vaccinés qui trouvent preneurs mais à des tarifs nettement plus discutés. En femelles, l'activité reste soutenue face à une offre insuffisante.
Gros bovins maigres : Les présentations restent globalement insuffisantes pour pleinement satisfaire les besoins des nombreux acheteurs. Les transactions sont rapides, les jeunes herbagères sont activement recherchées. Les cours sont fermes à haussiers en toute race.
Boucherie : Les acheteurs sont présents avec des besoins qu'ils peinent à satisfaire malgré des marchés mieux approvisionnés cette semaine. Les transactions sont fluides et rapides en toutes races. Les cours des allaitantes sont globalement reconduits tandis qu'ils progressent en viandes plus industrielles de type mixte ou laitier.
Veaux : Les apports remontent après les perturbations du 1er novembre mais les cours restent globalement reconduits, malgré la prudence des acheteurs. Le tri demeure important tant en croisés qu'en allaitants. Les petits veaux laitiers trop jeunes et/ou trop maigres ne trouvent pas preneurs. En veaux gras sur l'Aveyron, le commerce est toujours dynamique.
Ovins : En agneaux, les volumes présentés sont stables et de bonne qualité avec des lots bien triés. La demande reste dynamique et les besoins peinent à être satisfaits. Les transactions sont rapides et totales ce qui permet de maintenir fermement les tarifs voire d'appliquer de nouvelles hausses. Sur le bassin aveyronnais, les agnelets commencent à sortir et trouvent preneur facilement. En brebis, le commerce est stable.

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) — 03/11/2021

Commentaire

Effectif global : 234
Taux de vente : 94%
Broutards : la qualité des animaux présentés est au rendez vous et les cours semblent reconduits dans toutes les catégories. Laitonnes : vente totale et rapide. Cours reconduits.
Vaches / Génisses : le volume apporté est beaucoup plus conséquent que le volume annoncé, mais tous les animaux trouvent preneur à des cours reconduits à haussier. Deux catégories présentées cette semaine des vaches de plus de 10 ans et des génisses de plus de 2 ans. Les génisses gagnent quelques centimes du principalement a des animaux de qualité remarquable. Cours reconduits vente rapide

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:126 - Vente : 96%*
M	U	250-300	2,72 €	2,87 €	2,82 €	+0,08
M	U	350-400	2,71 €	2,83 €	2,78 €	-
M	U	400-450	2,66 €	2,72 €	2,68 €	-0,03
F	U	300-350	2,68 €	2,87 €	2,81 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:108- Vente : 92%*
	U	5 à 10 ans	2,11 €	2,31 €	2,20 €	+0,04
	U	+ 10 ans	2,03 €	2,10 €	2,08 €	-
	R	5 à 10 ans	1,78 €	2,18 €	1,95 €	-
	R	+ 10 ans	1,78 €	2,09 €	1,98 €	+0,06
	R	+ 10 ans	1,65 €	2,00 €	1,92 €	-
	E	24 à 36 mois	2,90 €	2,90 €	2,90 €	-0,03
	U	24 à 36 mois	2,65 €	2,87 €	2,74 €	-0,03
	R	24 à 36 mois	2,07 €	2,44 €	2,41 €	-0,03

8 NOVEMBRE 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande soutenue pour la saison, et toujours net constat de faibles disponibilités sur toutes catégories. Les cours devraient donc continuer à progresser, en mâles mais aussi en femelles (y compris sur les génisses dont les prix doivent être tirées par les JB).

Bovins maigres : le marché reste fluide, avec une offre toujours réduite. Les prix sont facilement reconduits, ils devraient pourtant marquer une hausse !

POLITIQUES

Les ministres de l'agriculture, de l'industrie et de l'enseignement supérieur-recherche étaient dans la Drôme le 5 novembre pour exposer la façon dont l'Etat veut accélérer l'innovation dans les filières agricoles et alimentaires. 877 M euros sont affectés au 4ieme Plan d'investissement avenir, qui vise 4 domaines, robotique, numérique, génétique et le biocontrôle. La moitié des crédits est destinée à booster recherche, projets et démonstrations dans les systèmes agricoles durables et développant l'agroécologie.

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du chantier ouvert par le ministre sur les adaptations au changement climatique (un des volets du « Varenne de l'eau »), la filière bovin viande travaille à mieux identifier les futurs impacts, et à élaborer des leviers pour y faire face. Les travaux portent notamment sur la composition des prairies, la gestion du pâturage, la diversification des fourrages, le stockage de l'eau, les apports possibles de la sélection génétique pour des animaux plus résilients à ces aléas, des adaptations possibles des bâtiments, ...

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Les contrats en Label rouge Gros bovins doivent inclure un indicateur de qualité, lié au cahier des charges Label, et s'ajoutant au coût de production général calculé pour tout type d'élevage bovin-viande. INTERBEV a procédé fin octobre à l'actualisation de cet indicateur de qualité (surcoût Label). La hausse du coût de l'alimentation non-OGM notamment augmente la valeur de l'indicateur, avec un quasi-doublement.

FOCUS

FranceAgriMer a fait état de l'avancée de la réforme des cotations Gros bovins, lors du « Conseil Ruminants » du 4 novembre.
La réforme doit se mettre en œuvre au premier trimestre 2022, suite à publication d'un arrêté qui officialisera les dispositions. De nouvelles cotations des bovins sous SIQO d'une part, et bovins bio d'autre part, seront alors publiées tous les mois. Les cotations des animaux standards (hors SIQO) resteront publiées chaque mardi, donnant les prix moyens observés la semaine précédente.

EN REGION

La FDSEA de la CREUSE a manifesté le 3 novembre sous forme de barrages filtrants en plusieurs points du département.
Il s'agit d'alerter sur l'explosion des charges (alimentation, énergie, matériel ...) qui annihile la progression des cours, et remet en cause la pérennité des exploitations.
La FDSEA demande notamment la prise en compte immédiate des coûts de production dans les prix payés aux éleveurs..

FAIT DE LA SEMAINE

Le secteur de l'élevage Ruminants organise une présentation à la COP26, à Glasgow, sur le stand de la France. Elle aura lieu mardi 9 novembre après-midi avec pour thème : « L'élevage français de ruminants engagé pour répondre aux défis climatiques, alimentaires et sociétaux », et sera clôturée par une prise de parole du ministre J. Denormandie. L'objectif pour la CNE et les interprofessions partenaires de l'évènement est de mettre en avant notre modèle d'élevage durable et résilient; et montrer la mobilisation des filières.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

+10%

Les exportations françaises de viande bovine sont en forte croissance, observe FranceAgriMer, avec la reprise de la demande sur le marché européen. Sur les 8 premiers mois connus pour les chiffres du commerce extérieur, la hausse est de +10% par rapport à l'an passé.
Les exportations de petits veaux ont été elles en hausse de +4%, et celles de broutards de +2,8% sur la même période.

Bovins

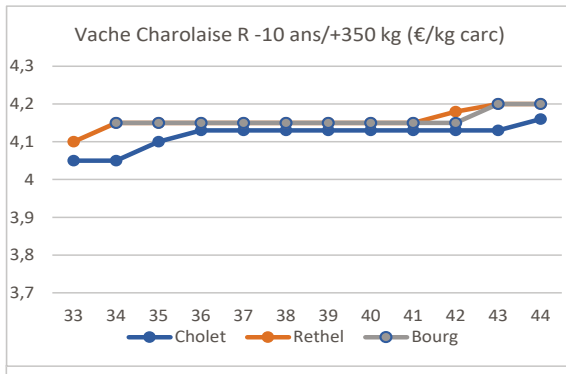
Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 44 – du 1er au 07 nov 2021

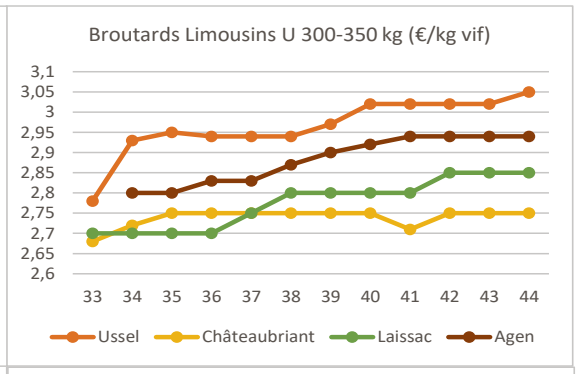
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

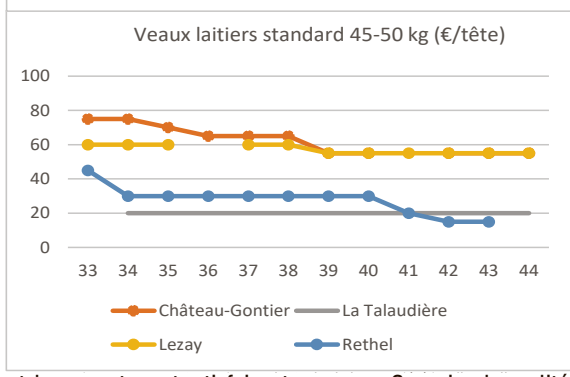
SYNTHESE GENERALE

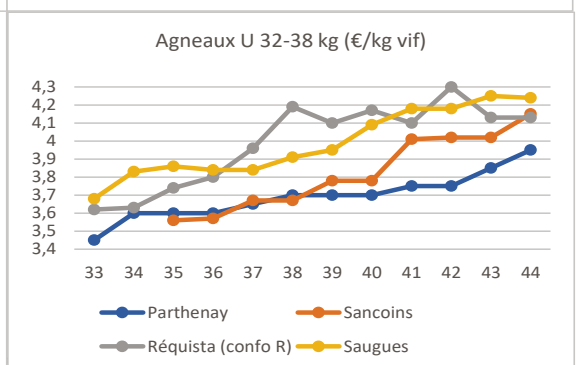
Broutard(e)s : L'activité reste dynamique cette semaine face à des apports encore modérés. Les acheteurs sont présents avec des besoins réguliers, ce qui permet un écoulement rapide et fluide de la marchandise. Les bons mâles herbés trouvent facilement preneurs ; les sujets plus ordinaires ou non vaccinés sont toujours plus discutés. Les cours sont fermement reconduits voire en hausse. En femelles, l'offre ne couvre toujours pas les besoins.
Gros bovins maigres : La demande reste forte pour un engraissement rapide face à une offre toujours limitée. Les transactions sont rapides à des cours fermement maintenus ou en progression. Les sujets plutôt jeunes et bien démarrés sont activement recherchés.
Boucherie : Le commerce reste actif en toutes catégories face à une offre toujours modérée, phénomène encore accentué par le lundi férié qui a pu perturber les apports. Les ventes sont fluides et régulières tant en allaitantes supérieures, viandes d'entrée de gamme ou races mixtes et laitières bien finies. Les tarifs sont fermement maintenus ; ils progressent de nouveau sur certaines places.
Veaux : Les volumes sont nettement moindres cette semaine : le lundi férié décale des marchés et perturbe les apports. Néanmoins, les ventes restent difficiles dans une ambiance toujours tendue. Les besoins sont limités et prudents ; le tri reste très sévère. Les cours sont simplement reconduits. En veaux gras sur l'Aveyron, le marché reste dynamique. Il en est de même en veaux sous la mère en Corrèze.
Ovins : En agneaux, les volumes offerts restent stables mais toujours insuffisants pour pleinement couvrir la demande. Les lots sont globalement de bonne présentation permettant de tenir fermement les tarifs. Les cours sont globalement reconduits à un niveau très élevé. En brebis, le commerce reste ferme.

BROUTARDS :
L'activité reste dynamique cette semaine face à des apports encore modérés. Les acheteurs sont présents avec des besoins réguliers, ce qui permet un écoulement rapide et fluide de la marchandise. Les bons mâles herbés trouvent facilement preneurs ; les sujets plus ordinaires ou non vaccinés sont toujours plus discutés. Les cours sont fermement reconduits voire en hausse. En femelles, l'offre ne couvre toujours pas les besoins.
Sur le grand Ouest, à Cholet, on note une facile reconduction des cours en sujets de bonne qualité. Le commerce est normal dans le reste. On déduit toujours de 50 à 100 Đ/pièce en bétail plus ordinaire et non vacciné. La présentation est de qualité dans l'ensemble. Sur Chateaubriant, les cours sont reconduits sur une vente calme, les apports correspondent à la demande. A Parthenay, les prix restent inchangés malgré une moindre présentation.
Dans le nord à Arras, la vente est plus facile dans les lourds et inversement plus compliqués dans les légers. En Centre-Bourgogne, sur Chateaumeillant, les apports sont satisfaisants pour un marché décalé avec la présence de nombreux acheteurs. La demande est soutenue dans l'ensemble de la catégorie avec peu d'invendus et des cours facilement reconduits. A Corbigny, la vente est suivie à des tarifs stables, avec notamment une bonne demande en limousins. Sur Moulins-Engilbert, l'offre est perturbée par la proximité d'un jour férié. Les acheteurs sont présents. La vente est rapide et totale à des cours facilement reconduits. A Sancoins, la qualité est au rendez-vous et les cours semblent se stabiliser dans toutes les catégories. A St Christophe, la vente est rapide dans les lots vaccinés et correctement triés. Concernant les animaux non vaccinés, les sujets légers trouvent également preneur rapidement. Sur Bourg, le marché est perturbé par le 1er novembre, et non représentatif. Les cours sont reconduits pour information.
Sur le Massif Central à Mauriac, les apports sont quelques peu limités. Les acheteurs quant à eux sont au rendez-vous, le marché est rapide. La présentation est de qualité dans les broutards de pré avec des cours reconduits dans l'ensemble. Sur Laissac, il y a peu d'apports, les cours sont facilement reconduits. A Ussel, les apports sont faibles mais de qualité. La vente est très dynamique en broutards et laitonnes avec des prix revus à la hausse. Sur Agen, les apports sont limités en raison d'un début de semaine tronqué. L'écoulement est fluide en toutes catégories.









Ovins / Caprins

OVINS / CAPRINS SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 04/11/2021

Effectif total: 1884 - Taux de vente: 96%

Effectif global : 970
Taux de vente : 87%

Marché décalé avec des apports très satisfaisant en volumes et en qualité, avec la présence de l'ensemble des acheteurs habitués. Les cours sont sensiblement reconduits dans toutes les catégories.

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 862 - Tx de vente : 95%							
		U	32 - 38 kg	3,98 €	4,06 €	4,01 €	-0,01
			38 - 44 kg	3,82 €	4,17 €	4,03 €	-0,02
			44 - 50 kg	3,67 €	4,09 €	3,87 €	-0,07
		R	32 - 38 kg	3,81 €	4,07 €	3,82 €	+0,10
			38- 44 kg	3,66 €	3,96 €	3,77 €	+0,05
			44- 50 kg	3,57 €	3,74€	3,68 €	-
Eff.total: 86 - Tx de vente :							
	F	U	> 60 kg (F)	1,42 €	1,64 €	1,50 €	- 0,18

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 12 - Tx de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	O	Première qualité	27 €	55 €	41 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX MAIGRES Effectif total : 126 - Taux de vente : 92%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	25 à 35 kg	90 €	136 €	111 €	+6,00
		R	25 à 35 kg	51 €	108 €	81 €	+6,00

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 25/10/2021

Ovins : 85	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	85 - 135	(2,02 - 3,21)-
Agneaux gras	120 - 188	(2,86 - 3,76)
Brebis	60 - 72	(1,00 - 1,20)

Commerce plus actif en agneaux à des tarifs en progression. Stabilité des cours en brebis. Vente globale.

Prochains marchés :
Bovins le lundi 15 novembre et ovins le lundi 22 novembre aux horaires habituels

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 03/11/2021

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX DE BOUCHERIE Effectif total : 499- Taux de vente : 98%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : cours reconduits. Peu d'apports de qualité.		U	32 à 38 kg	4,03 €	4,26 €	4,15 €	+0,13
			38 à 44 kg	3,93 €	4,36 €	4,17 €	+0,12
			> 44 kg	3,47 €	4,02 €	3,78 €	-0,02
		R	32 à 38 kg	3,58 €	3,92 €	3,66 €	+0,18
			38 à 44 kg	3,38 €	4,05 €	3,78 €	+0,18
			> 44 kg	2,93 €	3,98 €	3,51 €	+0,39

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

OVINS DE BOUCHERIE Effectif total : 162- Taux de vente : 92%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Brebis : Les cours se tassent légèrement à cause d'une qualité plutôt faible cette semaine.	F	U	< 60 kg (F)	1,46 €	1,69 €	1,61 €	+0,20
			> 60 kg (F)	1,23 €	1,69 €	1,58 €	-0,01
		R	< 60 kg (F)	0,83 €	1,38 €	1,08 €	-0,04
			> 60 kg (F)	1,11 €	1,36 €	1,31 €	-0,07

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 01/11/2021au 07/11/2021

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,96	7,92	6,74	-	-	-	-
	Var.		0,14	0,14					
	R	7,77	7,81	7,79	-	-	7,82	-	-
	Var.	0,28	0,24	0,21			0,09		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	7,93	8,06	7,07	-	-	8,09	-
	Var.		0,01	0,13	=			0,12	
	R	7,85	7,90	7,94	7,18	8,13	8,03	7,73	-
	Var.	0,13	0,20	0,23	0,25	0,09	0,11	0,16	
	O	7,73	7,81	7,71	-	7,77	7,51	7,33	-
	Var.		0,44			0,08	0,10	0,25	
	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Tendance générale à la hausse des cours du fait de la raréfaction de la marchandise. Cette hausse est accentuéedans les catégories O par la sortie des premières Lacaunes. **Zone sud :** Application du réseau.

Matériel

Tracteur

01 - Cause retraite vds faucheuse Vicon 2m10, an 2020, tracteur Claas Arion 610, 2300 h, an 2012 ; tracteur Claas Axos 320, 4300 h, an 2011, équipé d'une fourche Faucheux, tbé.
✆ **06 76 38 25 03**

58 - Vends tracteur Case Maxum 125, 2 700 h, rel. av, pneu 20 % Michelin (4403)
✆ **06 06 49 04 11**

Travail du sol

26 - Vends cause retraite charrue Kuhn Master 102 TBE + lame nivelleuse Desvoys 2M BE.
✆ **06 87 42 14 57 HR**

26 - Vends semoir engrais Sulky DPX 28 avec pesée 5000 euros, charrue GB 100/170450cs 4000 euros.
✆ **06 09 94 67 79**

38 - Vends semoir maïs monosem 4 rangs NG plus 4 avec fertiliseurs rampe insecticides roue pro bon état.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vends herse plate 4.20m repliage hydro dents neuves 800 euros à débattre + Herse alternative amazone 3m 800 euros à débattre BE.
✆ **06 71 57 53 29**

38 - Vends semoir engrais Kuhn Comet jumelage 9-5/48.
✆ **06 81 27 03 63 HR**

58 - Vends combiné semis 3 m. herse rot. Kuhn neuve + semoir Amazone 24 rangs à disques, - semoir maïs 4 rangs + micro insecticide Rau-Vicon, état neuf, - charrue reversible 4 socs M 123, 16 pouces + jeu pièces usure, état neuf, - déchaumeur à disques (22) Galucho + rouleaux Vring + semoir Delimbe, état neuf, - vis à grain sur chariot Galva 10 m., diam. 250, 30 T/h, - herse prairie Ponge 6 m. (4406)
✆ **06 06 49 04 11**

Récolte

01 - Vends enrub. récolte 2021 mél. luzerne dactyle trèfle violet + pailleuse silo Farmer 300 bé.
✆ **06 10 95 87 94**

26 - Vends presse enrubanneuse Taarup Bio 2006 - très bon état-9500 bottes 1 ère main
✆ **06 03 98 29 34**

58 - Vends faneuse Lely 6 toupies, 7.60 m, - andaineur Lely, 4.50 m, - faucheuse Kuhn 3110, 3.10 m, 7 assiettes, - faucheuse Vicon conditionneuse 3.20, - tonne à eau, 3 000 litres sur chassis, - desileuse portée Agram, 1.5 m3 (4407)
✆ **06 06 49 04 11**

89 - Vends séparateur Denis 100 qx, complet avec pieds, bon état et 4 grilles, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Traitement

58 - Vends pulvérisateur Kuhn porté 1 200 litres, 18 m., CT OK 2024, DPAE, 5 tronçons (4405)
✆ **06 06 49 04 11**

Distribution

26 - Vends semoir Sulky 15 rangs à disque BE, andaineur Pottinger Eurotop 38 BE.
✆ **06 16 50 81 90**

42 - Vds dessileuse Jeantil 1650 av. élevateur et ralonge, épandeur fumier Maitre 5T, charrue trisocs réversible Rabevech
✆ **06 43 18 73 67**

42 - Vends dessileuse pailleuse Silofarmer 2011 3m3 broyeur à céréales pour tracteur
✆ **06 76 80 23 67**

Epandage

71 - Vends épandeur à fumier 7 t, Deguillaume, bon état, cause cessation.
✆ **06 73 09 40 00**

Forestiers

38 - Machine à refendre piquets de clôture 80 euros + Pince à grume en forme 8 40cm diam, 55 euros, 130 euros/2.
✆ **06 42 90 75 43**

Manutention

21 - Vends remorque 5 T, 2 roues 65 - 13 - 18, BE, 1 200 euros (4402)
✆ **03 80 29 88 83 - 06 86 96 03 78**

Divers

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
21 000 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

01 - Vends désileuse distributrice Emily 2m3, 2017, tbé, L. 2m40, cause cessation.
✆ **06 75 87 18 03**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (4509)
✆ **06 71 10 93 35**

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricole (4506)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends compresseur de taille, cultipacker 2,50M, herse 5M, semoir à blé à disque Nodet-Goucis 2,50M.
✆ **04 75 45 24 80**

42 - Vds épandeur à fumier très bon état.
✆ **07 87 87 46 19**

42 - Vends moto MASH DIRT TRACK 50cc noire de 02/2021 bon état 2000 km toujours sous garantie
✆ **06 67 30 89 10**

58 - Cause retraite vends aplatisseur à grains, - vis à grains moteur électrique, BE (4505)
✆ **06 41 24 25 40**

89 - Vends benne monocoque 8 tonnes, Montvailler, portes automatiques, compresseur, roues 18 x 22.5, bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

01 - Vends 4 cornadis 7 places 5m ; 9 barrières 5 à 6 m ; 3 barrières 4 à 5 m ; 3 auges 5 m ; 2 auges 4m ; 1 râtelier 12 places porté ; 1 râtelier 14 places avec auge sur roue ; 1 bétaillère 6 places + 2 barrières 3m tbé.
✆ **06 80 10 95 44**

58 - Vends benne Promodis 10 t, pneu 600 - 50 - 22.5, rid. ensilage, - benne Robust 12 t, pneu 600 - 50 - 22.5, rid ensilage, - bétaillère Bruneau, 4.60 m, TBE, - plateau Maître 8 m., 7 T. (4404)
✆ **06 06 49 04 11**

Véhicule

Utilitaire

69 - Master Bétaillère caisse NEUVE Alu acier Corneloup 55500 kms, révisé, Garage GAUTHIER 06 07 74 89 24
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

07 - Vends quad marque Goès model iron 450 neuf 70 km 4500 euros
✆ **06 33 82 76 57**

38 - Vends 4 pneus neige sur jante à bâton 225 40r18 et 4 pneus neuf 265 65r17.
✆ **06 72 75 29 27**

Achat-Vente

Récolte

42 - Prod. vds maïs épis, qual.+++ riche en mat. sèche - pl entière en balles enrubann. et livrés.
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

43 - Vends boules d'enrubannage matière sèche 40%, bonne qualité, récolte 2021, prairie artificielle.
✆ **04 71 08 00 06**

69 - Vends carottes betteraves oignons P de T Monalisa en palox de 400 kg, excellente qualité. Prix très intéressant.
✆ **06 60 18 89 25**

69 - A vendre pommes différentes variétés : Jubilé, Chanteclerc, Choupette, Golden, Gala, Fuji, Granny ect...
✆ **06 37 13 42 89**

58 - Cause retraite vend foin BR 120 x 120, récolte 2020 - 2021, sous abri, région Morvan (4504)
✆ **06 41 24 25 40**

Plants, pépinière

38 - Greffé pour meilleur résistance au climat pommiers + poiriers variétés anciennes.
✆ **04 74 29 69 57**

Fourrage

18 - Vends foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité, paille, blé et orge. Livraison possible.
✆ **06 10 78 30 21**

39 - Vends et achète paille foin de qualité livraison assuré.
✆ **06 73 92 81 55**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70**

Propriété

21 - Vends ferme grande maison et nombreux bâtiments avec terrain attenant 9 ha, 21140 Semur en Auxois (4102)
✆ **06 03 25 76 69**

84 - Vends dans le Vaucluse à 5 km d'Apt, vieille ferme entièrement à restaurer avec 3 000 m2 de terrain, prix 350 000 euros.
✆ **06 69 69 04 99**

Terrain

69 - Vends vigne 0.4450 ha de Fleurie et 0.1450 ha. de Chiroubles (Cercillon). Mécanisable.
✆ **06 84 07 24 65**

Immobilier

68 - Vends ancienne ferme aménagée en 2 gites et 4 chambres d'hôtes, avec salle petits déjeuners, pouvant passer en auberge 35 couverts. Caveau pour la vente de produit + local de transformation. Logement de fonction 30 ares de verger mirabelle, poires williams. Très bien situé en en Alsace massif des Vosges.
✆ **06 83 99 97 29**

Location

Agricole

69 - Cherche à louer stabulation ou hangar pour stocker foin sur Larajasse 69 et limitrophe.
✆ **04 78 81 81 05**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

Divers

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES

www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
. BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Emploi

Offre

69 - Recherche personne pour la taille de la vigne : guyot et cordons à partir de mi-novembre. Expérience et bonne maitrise de la taille exigée. Secteur Chessy - St Germain / Nuelles.
✆ **06 89 88 09 63**

71 - Recherche salarié viticole Vergisson, travaux manuels, labours, traitements, expérience, domaine Bio.
✆ **03 85 35 84 25**

89 - Recherche chauffeur plaine 250 ha, salaire motivant, selon profil, 5 kms de sens (4302)
✆ **06 62 06 30 39**

Mariage

01 - Homme, 50 ans, divorcé, ouvrier agricole dans l'Ain, souhaite rencontrer femme de 30 à 50 ans. Veuillez me contacter au
✆ **06 89 81 41 31**

78 - Je suis femme seule (décès), bon niveau social et culturel recherche Monsieur 65 - 75 ans (4401)
✆ **06 34 55 45 05**

42 - Monsieur 45 ans recherche dame pour relation sérieuse
✆ **06 59 57 55 22**

Animaux

Bovin

01 - Vends vaches BL Aquitaine suitées cse surnombre inscrites HB calme indemne IBR BVD.
✆ **06 35 57 41 83**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vends reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, génisses de l'année sevrées, TGS. (3803)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - 10 génisses salers, 18 mois, vaccinées FCO + 1 doublon salers 2 ans, origine Garrouste
✆ **06 83 11 63 33**

15 - Vends 10 génisses salers, 18 mois, vaccinées FCO + 1 doublon salers 2 ans, origine Garrouste.
✆ **06 83 11 63 33**

18 - EARL Breton vends 3 taureaux de 18 mois et veaux reproducteurs Charolais HBC de l'année avec qualités maternelles, de viande et de finesse.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Vends veaux reproducteurs HBC, fils de Muscadet, RVS, IFNAIS 102, cessation d'activité année 2022. Elevage Moreau Patrick 21140 Flée (4502)
✆ **06 81 80 68 23 - 03 80 97 27 89**



Saveurs
papier • internet
saveurs.agribourgogne.fr




21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 40 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3603)

✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel-
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage 100 % IA depuis 40 ans, vends 12 taureaux HBC génotypés FN de 100 à 113, - AVEL de 105 à 113, - ALAIT de 105 à 113, - IVEMAT de 105 à 124, - IVEMAT des mères de 103 à 110, pères Guetta, Chablis, Gavroche, Lutti, Cluedo, Chabal. EARL du Mont Rond - Parisot Bruno et Vincent - 21210La MotteTernant (4508)

✆ **06 15 26 77 63**

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux 18 mois et veaux d'automne génétyquement SC et vêlage facile. GAEC Léchenault Frères (4510)

✆ **06 24 24 69 93**

38 - Peux prendre génisses en pension pour l'hiver 2021/2022.

✆ **06 73 50 67 43**

54 - Vends taureaux PH bonne origine et génétique. Gaec des Hirondelles 54115 Laœuf.

✆ **07 97 86 70 63**

58 - Réduction cheptel HBC cause santé, vends 10 vaches gestantes, - 12 génisses de 2 ans, - 25 mâles reproducteurs 1 et 2 ans dont 14 vêlages faciles, 12 SC et 18 génotypés, or. insémination. François Bouche - Cercy la Tour (3405)

✆ **06 16 07 54 55**

SICAFOME Moulins Engilbert
VENTE DE VACHES GESTANTES
Jeudi 25 Novembre à 13h30
90 vaches gestantes Charolaises
Animaux indemnes IBR
Termes Janvier / Février
Inscriptions d'animaux supplémentaires jusqu'au 19 novembre
Renseignements :
06 48 17 03 17 / 03 86 84 28 75
Garanties bancaires obligatoires

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres. GAEC Pellé G. et J. (4301)

✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

67 - Vends cause cessation vaches génisses et veaux Montbéliard.

✆ **06 72 48 91 92**

67 - Vends cause cessation vache génisses et veaux Montbéliard.

✆ **06 72 48 91 92**

69 - Vends vache laitière Montbéliarde 1ère 2ème lactation TGS / Etable 9000 kg.

✆ **06 33 36 13 48**

69 - Vend VL Prim Holstein en lait sanitaire OK logettes.

✆ **06 18 09 01 12**

71 - Vends 20 génisses charolaises gestantes, HBC ou non, FCO 8 et 4, TGS, terme 01-22. Ducert, Martigny.

✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends taureaux HBC, viande gabarit, vêlâges faciles. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4210)

✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends cause cessation TB taureaux repro HBC de 5, 4, 3, 2 ans, charolais IBR A, TGS. Dumont J.-P.

✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vds très bon taureau type viande, 6 ans, charolais.

✆ **06 70 36 42 34**

88 - Recherche génisses ou broutards (castrés) de 8 mois à 2 ans race charolaise ou limousine.

✆ **06 08 61 13 46**

PORTES OUVERTES
Vente de veaux et 18 mois HBC
12 et 13 novembre
Gaec PETIT
89110 Merry la vallée - **06 70 70 51 21**

89 - Vends 10 taureaux charolais 18 mois HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (4503)

✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

26 - Vends bouc 2 ans race Rove pure race Cherche chiot pour ovins

✆ **06 37 12 04 20**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toute catégorie paiement comptant

✆ **06 07 96 23 40**

58 - Vends 23 femelles Ile de France 1 an, - 8 brebis 2018 (4501)

✆ **06 59 03 30 19 - 03 86 58 04 12 HR**

Volaille, lapin

58 - Vends lapins reproducteurs, géant, papillon français, mâles et femelles tatoués (4507)

✆ **06 82 30 39 23**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

AUTO RACING FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros Siège social : 717 rue de l'Aviation – Bât. HM6 – 21600 OUGES 800 029 712 RCS DIJON. Aux termes d'un acte unanime en date du 30 octobre 2020, les associés : - ont pris acte de la démission de M. Geoffroy PATURAUD de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 30 octobre 2020, - ont pris acte de la démission de M. Aurélien BUCHER de ses fonctions de Président avec effet au 30 octobre 2020, - ont nommé M. Geoffroy PATURAUD, demeurant 61 rue du Faubourg Saint Nicolas - 21200 BEAUNE en qualité de Président à compter du 30 octobre 2020, en remplacement de M. Aurélien BUCHER, démissionnaire. Pour avis. Le Président

AL214531843

TRANSFERT DE SIÈGE

ASYFAB

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 5 000,00 €
Siège social : 2 CHEMIN D'ASNIÈRES
42170 ST JUST ST RAMBERT
520 439 795 RCS SAINT ETIENNE

Suivant décisions de l'associée unique du 07 octobre 2021 :Le siège social a été transféré, à compter du 01/11/2021, de 2 Chemin D'Asnières, ST JUST ST RAMBERT (Loire), à SAVIGNY LE SEC (COTE D'OR), 1 Rue des Pommiers.En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.Radiation au Greffe du Tribunal de commerce SAINT-ETIENNE. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.Pour avis, la gérance

AL214531749

GROUPE EHE

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège Social : 6-8 rue de Bastogne
21850 SAINT-APOLLINAIRE
822 725 404 R.C.S. DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2021, il résulte que le siège social a été transféré au 60 avenue du 14 juillet 21300 CHENOVE à compter du 6 septembre 2021.L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.Mention sera faite au RCS de DIJON.Pour avis,

AL214531781

CHAVIC INVEST

Aux termes d'une délibération du 22 octobre 2021, la collectivité des associés de la société CHAVIC INVEST, Société civile au capital variable de 50.000 €, dont le siège social est à CORCELLES-LES-MONTS (21160) – 4 bis, Place de l'Eglise, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°823 944 327, a décidé du transfert du siège social à REGNIÉ-DURETTE (69430) – 437, route de Vernus, à compter du 1er novembre 2021 et de modifier l'article 4 des statuts de la Société en conséquence. La Société sera à l'avenir immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE. Pour avis

AL214531812

LA CADOLE DE PALLADIO

Aux termes d'une délibération du 22 octobre 2021, la collectivité des associés de la société LA CADOLE DE PALLADIO, SCI au capital de 2.000 €, dont le siège social est à CORCELLES-LES-MONTS (21160) – 4 bis, Place de l'Eglise, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°844 493 734, a décidé du transfert du siège social à REGNIÉ-DURETTE (69430) – 437, route de Vernus, à compter du 1er novembre 2021 et de modifier l'article 4 des statuts de la Société en conséquence. La Société sera à l'avenir immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE. Pour avis

AL214531813

LES VINS AUTHENTIQUES

Aux termes d'une délibération du 22 octobre 2021, la collectivité des associés de la société LES VINS AUTHENTIQUES, SARL au capital variable de 21.000 €, dont le siège social est à CORCELLES-LES-MONTS (21160) – 4 bis, Place de l'Eglise, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°833 018 997, a décidé du transfert du siège social à REGNIÉ-DURETTE (69430) – 437, route de Vernus, à compter du 1er novembre 2021 et de modifier l'article 4 des statuts de la Société en conséquence. La Société sera à l'avenir immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE. Pour avis

AL214531814

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 01/11/2021 de la société APOGEE (SCI, capital 1 500euros, siège 12 rue Vignes des Corvées 21190 CORCELLES LES ARTS, immat 844 130 773 RCS DIJON) a transféré le siège au 13 rue des Plantes 71350 ST LOUP GEANGES et a modifié corrélativement les statuts. Modification transmise au RCS de CHALON/SAONE.

AL214531829

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

CHARLAST. SARL au capital de 7622 euros. Siège social : 14 Rue du 27ème Régiment d'Infanterie - Villa Venecia, 21000 DIJON. 399293448 RCS de Dijon.

Aux termes d'une décision en date du 11 octobre 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 11 octobre 2021, de transférer le siège social à 211 Chemin de Peyrepiot, 46130 LOUBRESSAC.

Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS Cahors.

AL214531841

SARL JUNON

JUNON
Société à responsabilité limitée
au capital de 38 112,25 euros
Ancien Siège social :
14 rue François Mitterand
21120 IS SUR TILLE
Nouveau Siège social .
9 Rue Adolphe Dietrich
21000 DIJON
RCS DIJON 429 056 823

Aux termes d'une délibération en date du 20 septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée JUNON a décidé de transférer le siège social du 14 rue François Mitterand à IS SUR TILLE (21120) au 9 Rue Adolphe Dietrich à DIJON (21000) à compter du 20 septembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL214531850

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

AMENOPHIS

SCCV au capital de 1.524,49 €

Siège social :
36 rue Franklin Delanoo Roosevelt
21000 DIJON
411 540 743 RCS DIJON

La société sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 03/11/2021 souscrite par la société BVM, SARL au capital de 100.000 € dont le siège social est à DIJON (21000) 36 rue Franklin Delano Roosevelt,

337 641 898 RCS DIJON.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société AMENOPHIS peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour Avis.

AL214531869

ADDITIF

BARBOULOTTE ENTREPRISE BATIMENT

Additif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne le 05/11/2021 concernant la constitution de la société BARBOULOTTE ENTREPRISE BATIMENT. Il faut lire : La société AUDITIS, SAS ayant son siège route de Digoin - 71130 Gueugnon est nommée Comissaire aux comptes.

AL214531842

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY » Notaires associés 23, rue Buffon – 21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Maël VIARD**, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 28 octobre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

M. Jacques Julien LECOEUR, retraité, et Mme Mireille Odette Pierrette MOURLON, retraitée, dt à SENNECEY-LES-DIJON (21) 14 rue Louison Bobet.

Mariés à la mairie de CHALON-SUR-SAONE (71) le 11 mars 1961 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Maître Maël VIARD

AL214531809

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur CAMPAGNOLO Pietro, retraité, né à LORIA (ITALIE), le 24 février 1949 et Madame MONET Sylvie Denise Marie, retraitée, née à VILLEMOMBLE (93250), le 15 juin 1953, demeurant ensemble à VILLARGOIX (21210), 2 route de Thomirey, mariés à la Mairie de LA MOTTE TERNANT (21210), le 19 mars 1977, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle avec attribution intégrale de la communauté.

L'acte a été reçu par Me Frédéric BAYOU, notaire à LIERNAIS, le 04 Novembre 2021. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Frédéric BAYOU, notaire à LIERNAIS, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Frédéric BAYOU

AL214531861

MODIFICATION DE STATUTS

SCM LUGAND-GAMBEY, MACK ET PARMENTIER

Par AGE du 30/09/21 les associés de la société SCM LUGAND-GAMBEY, MACK ET PARMENTIER, SCM au capital de 457,35 euros, Siège social : 3, Rue Pierre Prud'hon, 21000 DIJON, RCS DIJON 351 211 503, ont :

- décidé à l'unanimité de réduire le capital de 457,35 € à 304,90 € par voie de rachat par la société et d'annulation de 10 parts de 15,245 € de valeur nominale et de modifier les art 6 et 7 des statuts,
- constaté la démission de M. Thomas PARMENTIER de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour et décidé de ne pas procéder à son remplacement,
- changé la dénomination sociale de la Société en SCM LUGAND-GAMBEY ET MACK et modifié l'art 2 des statuts.

Pour avis.

AL214531552

SANIGEST

Société par actions simplifiée au capital de 543 600 euros Siège social : Rue du Tacot – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE 378 569 966 RCS DIJON Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30/09/2021, il résulte que les mandats de la société LDS AUDIT (anciennement dénommée LEVY CAC), Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-François OROSCO, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. Pour avis Le Président

AL214531815

NANTOUX RECYCLAGE ENVIRONNEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros Siège social : Route d'Ivry 21190 NANTOUX 447 822 073 RCS DIJON AVIS DE TRANSFORMATION Aux termes d'une délibération en date du 30 SEPTEMBRE 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 200 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. M. Cédric BERNARD et M. Daniel BERNARD, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Daniel BERNARD, demeurant 20 rue de Citeaux - 21200 BEAUNE DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Cédric BERNARD, demeurant Résidence «Le Jardin des Templiers»4 A rue Jacques de Molay, 21200 BEAUNE Pour avis Le Président

AL214531816

INDREXT

Société par actions simplifiée
au capital de 770 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
448 310 664 RCS DIJON

Avis de publicité

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30/09/2021 il résulte que les mandats de la société AUCAP, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Pascale MAQUAIRE, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS, le Président

AL214531833

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

FINANCIERE PEGUIN

Société civile
au capital de 1 185 500 euros
Siège social : 4 route de Dijon
21700 NUITS SAINT GEORGES
901 770 180 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2021 :

- le capital social a été augmenté de 1 185 600 euros pour le porter de 1 185 500 euros à 2 371 100 euros par création de 11 856 parts nouvelles de 100 euros de nominal, toutes souscrites et libérées entièrement en nature, émises sans constitution de prime d'apport. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
- il a été décidé d'adjoindre à la société COLPI, en qualité de co-gérants, sans limitation de durée et à compter du même jour, Monsieur Cyril PEGUET demeurant 35 place de Graves - 69400 PORTE DES PIERRES DOREES et Monsieur Benjamin PEGUET demeurant 609 route de Lacenas - 69640 COGNY.

Pour avis.

AL214531849

CAB COMPAGNIE

SAS au capital de 1 000 000 €
Siège social : Rue des Ormes
21250 CORBERON
417 690 856 RCS DIJON

L'Assemblée Ordinaire du 30/09/2021 a nommé la SARL SOCIETE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST AUDICO, ZAC des Greffières – Rue François Hennebique 17140 LAGORD, 339 424 079 RCS LA ROCHELLE, Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la SAS RENAUDEAU-RENOU ET ASSOCIES dont le mandat a pris fin, et décidé de ne pas désigner de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. David GALAUP dont le mandat a pris fin.

Pour Avis.

AL214531866

CESSION

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY-LES-BEAUNE du 11 octobre 2021, la Commune de SAVIGNY-LES-BEAUNE, sise 2 Rue Vauchey Véry – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, identifiée sous le numéro SIREN 212 105 902, a confié à la société JDKS, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé 1 Rue Paul Maldant – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce d'épicerie situé 1 Rue Paul Maldant – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, connu sous le nom de «PANIER SYMPA», pour une durée de 9 ans à compter du 1er novembre 2021 renouvelable ensuite par périodes de 3 ans par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet. Pour unique avis signé, la SARL JDKS, locataire-gérant.

AL214531811

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DU VIEUX CEDRE

Société Civile Immobilière
au capital de 1.200,00 euros
Siège social : CHENOVE (21300),
20 rue Anatole France
502 618 523 R.C.S. DIJON

Suivant décision prise en Assemblée Générale le 3 octobre 2021, il a été :

- accepté la démission de Monsieur Patrick MESTANIER de ses fonctions de cogérant,
- nommé Madame Aurélie MARCHAND-MESTANIER en qualité de nouvelle cogérante pour une durée indéterminée.

Pour avis

La gérance

AL214531810

LA BELLE ETOFFE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 060 euros
Siège social : 16 Rue du Château
21000 DIJON
424 048 668 RCS DIJON

Selon délibération du 01/10/2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Pierre PHILIPPON de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Agnès PHILIPPON, demeurant 27 B Voie Romaine 21490 BRETIGNY, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis

La Gérance

AL214531826

APRILIS

SARL au capital de 10 000 €
2, Impasse des Mugers
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
901 053 793 RCS DIJON

Aux termes d'un PV du 20/09/21, les associés ont pris acte de la démission de Ketty ABEL DIT DELAMARQUE de ses fonctions de co-gérante à compter de ce jour et décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL214531838

FIDAL
Société d'Avocats
3 rue Jean Pitre Chevalier –
Créac'h Gwen –
29000 QUIMPER

LOCATION-GÉRANCE

Par acte sous seing privé, en date à Amsterdam du 27 octobre 2021, la société GROUPE PIERRE LE GOFF BOURGONE FRANCHE COMTE, société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 €, ayant son siège à NUITS SAINT GEORGES (21700) – Rue Charles Rémi Arnoult, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le n° 687 050 302, a donné en location-gérance son fonds de commerce d'achat et vente de tous produits et matériels d'hygiène et d'entretien, exploité à NUITS SAINT GEORGES (21700) – Rue Charles Rémi Arnoult, pour lequel elle est immatriculée à titre principal au Registre du commerce et des sociétés de DIJON, à la société PLG, société par actions simplifiée au capital de 10.131.904 €, ayant son siège social à SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU (44860), 2Rue Nungesser et Coli – D2A NANTES Atlantique, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 440 303 550, pour une durée d'une année à compter du 1er novembre 2021 renouvelable tacitement par période d'une année.

AL214531847

J.C.R.

Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros Siège social : 1 Allée du 8 mai 1945 – 21170 ST JEAN DE LOSNE 453 970 394 RCS DIJON Aux termes des décisions en date du 29/10/2021, les associés ont décidé de nommer en qualité de gérant Mme Elodie GARAUDET épouse DE OLIVEIRA, demeurant 38 avenue Georges CLEMENCEAU – 69 230 SAINT-GENIS-LAVAL . Pour avis. La gérance.

AL214531859

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE CHATEAU DE LA TOUR

Groupement foncier agricole au capital de 696 692,01 euros Siège social : Clos de Vougeot – 21640 VOUGEOT 423 994 045 RCS DIJON Aux termes d'une délibération du 30/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé Monsieur Thierry DECHELETTE, demeurant 33 Chemin d'Oudan à SAINT HAON LE CHATEL (42370), et Monsieur Edouard LABET, demeurant Le Clos de Vougeot – Château de la Tour à VOUGEOT (21640), en qualité de gérants, à compter du même jour pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Alix AUBERTIN, décédée, et Monsieur François LABET, démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis

AL214531863

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

SOCIETE CIVILE S.L.C.

Société civile au capital de 1 829,40 euros
Siège social : 28 rue de la Redoute
21850 SAINT-APOLLINAIRE
327 283 180 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 02/05/2013, l'Associé unique a décidé de proroger de 69 années la durée de la Société, soit jusqu'au 24 mai 2082, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL214531851

➜ NON DISSOLUTION

VALCEAU

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
4 Allée du Four Banal
21121 Hauteville-lès-Dijon
878 167 592 RCS DIJON

Le 30/11/2020, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

AL214531720

AU MILIEU DES VIGNES

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 74 Route de Pommard
21200 BEAUNE
RCS DIJON 832 876 593

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

AL214531817

LA COMEDIE DES METS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 12 Boulevard Jules Ferry
21200 BEAUNE
509 354 643 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance.

AL214531818

S.A.S. RESURGAM

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros Siège social : 7 rue de l'Aqueduc Darcy - 21121 AHUY 881 480 503 R.C.S. DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 30 OCTOBRE 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS La Présidente

AL214531820

SARL CHEZ FRANCOISE ET SEBASTIEN

au capital de 8 000 euros
Siège social : C.C. Les Géants
48 Rue de Longvic
21300 CHENÔVE
477 987 978 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 05/03/2020, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL214531836

AVIS

CHOUETTE BUSINESS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 000 Euros
Siège social : 7, Rue Aristide Berges
21800 SENNECEY-LES-DIJON
853 161 768 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 29 octobre 2021, les associés n'ont pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la société par application des articles L. 227-1 alinéa 3 et L. 223-42 du Code de commerce. Pour avis

AL214531855

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

B.R.I

SARL au capital de 2.000,00 euros
Siège social : 29, Rue du Docteur Edouard Laguesse,
21000 DIJON
RCS DIJON 511 466 724

Par AGE du 30/09/2020, les associés ont :

- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

- nommé comme Liquidateur M. Nicolas BARBIERI demeurant au 29, Rue du Docteur Edouard Laguesse, 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social sis à DIJON, 29, Rue du Docteur Edouard Laguesse, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL214531425

B.R.I

SARL en liquidation
au capital de 2.000,00 euros
Siège social : 29, Rue du Docteur Edouard Laguesse,
21000 DIJON
RCS DIJON 511 466 724

L'AGO du 30/09/2020 a approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur M. Nicolas BARBIERI et l'a déchargé de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Radiation sera demandée au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL214531430

CABINET DENTAIRE DOCTEUR ALEXANDER AKNIN

SELARL au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 18 avenue
1ère Armée Française
21000 DIJON
RCS DIJON 488 838 756

Par décisions du 30/06/2021, l'associé unique a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

- nommé comme Liquidateur M. Alexander AKNIN, demeurant au 8 rue de Provence, 21121 FONTAINE-LES-DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 8 rue de Provence - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL214531618

SCI BECLA

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 000 euros Siège social et siège de liquidation : 6, rue des Serruriers 21800 Chevigny-St-Sauveur 482 822 384 RCS DIJON AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION L'AG du 5/10/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Ismaël SERCAN, demeurant 5 rue du Bief 21110 Magny-sur-Tille, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL214531688

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : LA CONCORDE. Forme : SC société en liquidation. Capital social : 10000 euros. Siège social : 30 Chemin DES BOUSSECAILLES, 21240 TALANT. 490323193 RCS de Dijon. Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 octobre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Françoise RAINERO demeurant 30 Chemin DES BOUSSECAILLES, 21240 TALANT et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de Dijon.

Le liquidateu

AL214531773

YOURI

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1.000 €
Siège social : 1 rue Sambin
21000 DIJON
818 573 651 R.C.S. Dijon

L'AGE du 15 10 21 décidé la dissolution anticipée de la Société, nommé en qualité de liquidateur : M. François RIOT 1 rue SAMBIN 21000 DIJON et fixé le siège de la liquidation au siège social. Mention au RCS de Dijon

AL214531819

COHEVOL

SASU au capital de 2000€, 10 rue Mialet, 21410 MALAIN, 830 806 295 RCS Dijon. L'associé unique a décidé, le 3/11/2021, la dissolution anticipée de la société, au 31/12/2021, désigné liquidateur Mme de MESSIERES de LEPERVANCHE Solange, 10 rue Mialet, 21410 MALAIN et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Dijon

AL214531825

AVIS

Le 25/10/2021, l'associé unique de la société MERCURE SAS, capital de 1 000euros, Château Rue Haute, 21510 MINOT, 840 803 373 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société à la même date. Le siège de la liquidation est au siège social. Christian TREVEDY, gérant, est devenu liquidateur. RCS DIJON

AL214531844

SARL TAXI PARIZE

SARL au capital de 135600 €
Siège social : 6 Av. Charles de Gaulles,
Les Burgondes
21200 Beaune
851 938 746 RCS de Dijon

L'AGE du 06/09/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 06/09/2021, nommé en qualité de liquidateur M. Parize Pierre, demeurant 6 Av. Charles de Gaulles, Les Burgondes, 21200 Beaune, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Dijon.

AL214531845

SARL TAXI PARIZE

SARL au capital de 135600 €
Siège social : 6 Avenue Charles de Gaulle,
Les Burgondes
21200 Beaune
851 938 746 RCS de Dijon

L'AGO du 06/09/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. PARIZE Pierre, demeurant 6 Avenue Charles de Gaulle Les Burgondes, 21200 Beaune pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon.

AL214531846

SCI THUROT NSG

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 4 octobre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jacky THIERY, demeurant 13 rue du Meix Pillon 21121 DAIX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 13 rue du Meix Pillon 21121 DAIX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL214531852

SCI DEMETER

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1 octobre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jacky THIERY, demeurant 13 rue du Meix Pillon 21121 DAIX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 13 rue du Meix Pillon 21121 DAIX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur.

AL214531853

AVIS DE DISSOLUTION

BISTRO DE L'HOTEL Société à responsabilité limitée au capital de 260 000 euros Siège social : 3 petite place Carnot - 21200 BEAUNE 491 780 557 RCS DIJON Par décision du 22 octobre 2021, la société L'HOTEL, Société à responsabilité limitée au capital de 705 600 euros, dont le siège social est 5, rue Samuel Legay 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 433 235 090 R.C.S. DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la société BISTRO DE L'HOTEL, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société BISTRO DE L'HOTEL au profit de la société L'HOTEL, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214531857

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

ANTIGUA

SCCV au capital de 1 000 €
Siège social :
36 rue Franklin Delanoo Roosevelt
21000 DIJON
479 022 766 RCS DIJON

La société sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 03/11/2021 souscrite par la société LES PIASTRES, SARL au capital de 7.622,45 € dont le siège social est à DIJON (21000) 36 rue Franklin Delano Roosevelt, 420 307 175 RCS DIJON.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société DU LOUVRE peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour Avis.

AL214531864

SAS LRM

Par décision du 31 août 2021, Madame Régina MARCHAND demeurant 8 rue du Pré Closeau 21310 BELLENEUVE présidente de la société LRM, Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1500€, Siège social : 8 rue Charles DULLIN, centre commercial Belvédère 21240 TALANT et siège de liquidation : 8 rue du Pré Closeau 21310 BELLENEUVE, RCS DIJON 827 733 981, en sa qualité de Liquidateur, a établi les comptes de liquidation et l'assemblée générale des associés a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis – le liquidateur.

AL214531865

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 08/11/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AMPILLY-LES-BORDES : Terres - Urbanisme : RNU – Objectif : maintien du fermier

18 ha 85 a 20 ca

- Les champs bryois: ZB-3(J)-3(K) - Sous la motte: ZC-6

GRISELLES : Bois -

Urbanisme : RNU

11 a 00 ca

- Montot sauvage: D-512

NICEY : Terres, bois, landes -

Urbanisme : RNU

2 ha 77 a 25 ca

- Chambronde: ZE-117 - Derriere de combe de meluq: E-131 - Herbue de la grande haie: E-251 - La rochotte: ZD-62 - Le sechois: ZH-74 - Les noirots: ZD-161 - Pre quartier: ZL-221 - Sous la pointe: ZK-65-72

- Sur pre quartier: ZL-234 - Vignes derriere le rupt: ZD-193

AISEY-SUR-SEINE: Landes et bois - Urbanisme : RNU

14 ha 60 a 74 ca

- Derriere les recy: C-3 - La bole: A-232-243-244-245 - La borde: F-5 - Le coteau du moulin: A-216-218(A)-219(A)-220-222(A)-224-225 - Le grand recy: C-146-182-189 - Sous les herbues: A-247(A) - Sous rochelimard: A-34-37

BREMUR-ET-VAUROIS: Landes - Urbanisme : RNU

25 a 75 ca

- Les clausiaux: A-53-54

CHAMESSON: Terres, landes et bois - Urbanisme : RNU

11 ha 86 a 02 ca

- Le bois paris: ZC-28[16] - Le coteau: AI-2 - Le poirier rouge: AD-82[37]-120[72]-123[83](A)-123[83](B) - Les carrieres: ZC-22[28] - Les fontenilles: ZD-15-16(J)-16(K)

MAGNY-LAMBERT: Bois et carrières - Urbanisme : RNU

77 a 45 ca

- Le charmois: ZP-29 - Sur la brebis haute: ZD-6

NOD-SUR-SEINE: Landes, bois et carrières - Urbanisme : RNU

9 ha 31 a 83 ca

- Le plein de lelie: ZK-7-34 - Le village: AB-81-88-101 - Les bandes: ZN-31-32-33-34-35-38-39-40-41-42-43-44

SEMOND: Bois et carrières -

Urbanisme : RNU

1 ha 60 a 55 ca

- Es champs aux anes: A-83-84-85

ESBARRES: Terre - Urbanisme : Classement ZnC de la Carte Communale de la commune d'ESBARRES

1 ha 23 a 93 ca

- Croix de longchamp: ZI-97 - Les neuf soitures: ZO-77 - Rue visaine: AC-270

LABERGEMENT-LES-SEURRE: Pré - Urbanisme : Zone N du P.L.U de la commune

2 ha 42 a 20 ca

- A la planche berthier: ZK-12

LAIGNES: Terre, bois - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées.

37 a 90 ca

- Le crot de balot: C-76 - Long bois est: YT-14

PLANAY: Terre, bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées.

16 ha 17 a 02 ca

- Au chemin de nesle: ZK-32 - La terrasse: ZN-28 - Les cerisiers: ZP-21(A)-21(B) - Les vingt arpents: ZP-17(A)-17(B)-17(C)-17(D)-17(E)-17(F)-17(G) - Sur le chemin de puits: B-291

SAVOISY: Terre, bois - Urbanisme : RNU Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées.

4 ha 76 a 00 ca

- Champs derriere le bois: YY-4-5 - La chaume des laverons: YV-8 - La come la piome: YV-3(A)-3(B)-3(C)-3(D) - La grande haie: YY-23 - Les chaumes des laverons: AI-13 - Les chaumes du champ coutu: AI-35-36

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29/11/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214531862

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

DU LOUVRE

SCCV au capital de 1 000 €
Siège social
36 rue Franklin Delanoo Roosevelt
21000 DIJON
482 521 887 RCS DIJON

La société sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 03/11/2021 souscrite par la société BVM, SARL au capital de 100.000 € dont le siège social est à DIJON (21000) 36 rue Franklin Delano Roosevelt, 337 641 898 RCS DIJON.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société DU LOUVRE peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour Avis.

AL214531867

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE

ESPACE GRANDVILLE

SCCV au capital de 1 000 €
Siège social :
36 rue Franklin Delanoo Roosevelt
21000 DIJON
444 131 692 RCS DIJON

La société sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 03/11/2021 souscrite par la société LES PIASTRES, SARL au capital de 7.622,45 € dont le siège social est à DIJON (21000) 36 rue Franklin Delano Roosevelt, 420 307 175 RCS DIJON.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ESPACE GRANDVILLE peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour Avis.

AL214531868

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281

JASMIN

SCCV au capital de 1 000 €
Siège social :
36 rue Franklin Delanoo Roosevelt
21000 DIJON
500 252 424 RCS DIJON

La société sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 03/11/2021 souscrite par la société BVM, SARL au capital de 100.000 € dont le siège social est à DIJON (21000) 36 rue Franklin Delano Roosevelt,

337 641 898 RCS DIJON.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société JASMIN peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour Avis.

AL214531870

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE CEDEX

LEONARD DE VINCI

SCCV au capital de 1 000 €
Siège social :
36 rue Franklin Delanoo Roosevelt
21000 DIJON
479 488 389 RCS DIJON

La société sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 03/11/2021 souscrite par la société BVM, SARL au capital de 100.000 € dont le siège social est à DIJON (21000) 36 rue Franklin Delano Roosevelt,

337 641 898 RCS DIJON.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société LEONARD DE VINCI peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour Avis.

AL214531871

ANNONCES LÉGALES 03 80 78 90 42

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE
CEDEX

LES ARTS DECO

**SCCV au capital de 1 000 €
Siège social
36 rue Franklin Delanoo Roosevelt
21000 DIJON
501 943 922 RCS DIJON**

La société sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 03/11/2021 souscrite par la société BVM, SARL au capital de 100.000 € dont le siège social est à DIJON (21000) 36 rue Franklin Delano Roosevelt, 337 641 898 RCS DIJON.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société LES ARTS DECO peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour Avis.

AL214531873

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 01/10/2021, il a été constitué une S.A.S **dénommée** «BARBOULOTTE ENTREPRISE LABORATOIRE».

Siège social : 2 rue du Bas - 21210 La Motte Ternant

Capital social : 1.000 €.

Objet social : L'activité de gestion d'un laboratoire de transformation alimentaire notamment viande, légumes, lait dans le cadre d'une démarche inclusive et participative.

Durée : 99 ans.

Président : Mr Christophe BONNOT demeurant 2 rue du Bas - 21210 La Motte Ternant

Directeur Général : Mme Salomé FOUBET demeurant 14 rue Fénélon - 69006 Lyon

Commissaire aux comptes : La société AUDITIS sise 5 rue René Char - 21000 Dijon

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL214531807

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 01/10/2021, il a été constitué une S.A.S **dénommée** «BARBOULOTTE ENTREPRISE BATIMENT».

Siège social : 2 rue du Bas - 21210 La Motte Ternant

Capital social : 1.000 €.

Objet social : L'activité de support dans le second oeuvre et le gros oeuvre en bâtiment favorisant la construction traditionnelle et l'utilisation de métériaux bio sourcés, dans le cadre d'une démarche inclusive et participative.

Durée : 99 ans.

Président : Mr Christophe BONNOT demeurant 2 rue du Bas - 21210 La Motte Ternant

Directeur Général : Mr Léo BONNOT demeurant 105 rue du Grand Jardin - 83510 Lorgues

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL214531808

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 28/10/21 à DAROIS, il a été constitué la société suivante : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : SUPERCUB. Siège social : 12 A route de Troyes, 21121 DAROIS. Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Bruno DUCREUX, demeurant Ferme de Champmoron, 21121 DAIX. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis pour les associés, conjoints, ascendants ou descendants du cédant - agrément des associés représentant les deux tiers des parts sociales. Pour avis. La Gérance

AL214531821

CHD
L'Esprit d'Entreprendre
www.groupechd.fr

AVIS DE CONSTITUTION

**Référence BFC
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 31 Rue des Bateliers
21110 BRETENIERE**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRETENIERE du 02/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Référence BFC

Siège social : 31 Rue des Bateliers, 21110 BRETENIERE

Objet social : vente de produits frais, locaux , livraison à domicile chez les particuliers, professionnels, collectivités locales et vente ambulante.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Alberto NOGUEIRA demeurant 31 Rue des Bateliers 21110 BRETENIERE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis -La Gérance

AL214531823

**Maître Stéphan SIMON,
notaire associé,
membre de la
«SELARL Stéphan SIMON»
société d'exercice libéral
à responsabilité limitée titulaire
d'un Office Notarial
à la résidence
de CHALON SUR SAONE (71100),
«Le Galion»,
20 bis rue de la Banque,
soussigné.**

AVIS DE CONSTITUTION

Maître Stéphan SIMON, notaire associé, membre de la «SELARL Stéphan SIMON» société d'exercice libéral à responsabilité limitée titulaire d'un Office Notarial à la résidence de CHALON SUR SAONE (71100), «Le Galion», 20 bis rue de la Banque, soussigné.

Suivant acte reçu par Maître Stéphan SIMON, notaire à CHALON SUR SAONE, le 15/10/2021, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : ALOUETTE

Siège : 22Bis rue du Sentier Perpreuil 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Objet : Acquisition, administration et gestion de tous immeubles

Capital social : 200 € par apports en numéraires

Gérant : Mme Sylvie PERIE divorcée de Mr CATTEAU, demeurant à BEAUNE (21200), 22Bis rue du Sentier Perpreuil

Clause d'agrément : les cessions sont libres entre associés, conjoints, ascendants et descendants. Les autres cessions sont soumises à agrément.

Immatriculation au RCS de DIJON

POUR AVIS ET MENTION

Me Stéphan SIMON, Notaire

AL214531824

FP2G

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 novembre 2021, à MAGNY SUR TILLE. Dénomination : HTL Services. Forme : EURL. Siège social : 2 rue des Courbes, 21110 Magny sur Tille. Objet : Fourniture et pose de carrelages, fourniture et pose de tous revêtements de sols et murs, chape fluide et ragréage. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros Gérant : Monsieur Erico DE LIMA, demeurant 2 rue des Courbes, 21110 Magny sur Tille La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL214531828

**OFFICE NOTARIAL
SOBOLE-SYLVESTRE
1 H place des Ayers
et rue Henri Marc
21800
CHEVIGNY SAINT SAUVEUR**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 octobre 2021 il a été constitué la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « SCI LOUPIE »

Forme : société civile

Objet : La propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie de construction, acquisition, échange, apport ou autrement ; l'aliénation des immeubles ou droits immobiliers par voie de vente, échange, apport ou autrement.

Siège : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 27 rue du 19 mars 1962,

Capital social :

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Gérants : Monsieur Jean-Christophe PERSONNE demeurant à LONGVIC (21600), 27 rue du 19 mars 1962.

Agrément des cessions : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Registre du Commerce : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour la gérance

AL214531830

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GILLY LES CITEAUX du 3/11/2021, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LES DECOS DE CLAIRE Siège social : 7 Rue de Citeaux 21640 GILLY LES CITEAUX Objet social : vente d'objets liés à l'univers de la maison et de loisir, de décoration, de mobilier, cadeaux, de produits bien-être, d'épicerie fine et de végétaux Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 8 500 euros Gérance : Madame Claire PERRIN et Monsieur Bruno PERRIN demeurant ensemble 7 Rue de Citeaux 21640 GILLY LES CITEAUX Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL214531837

CONSEIL Avocat

**SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON**

SCEPVET

**SPFPL au capital de 1.500 €
Siège Social : 50 Boulevard des Allobroges
21121 FONTAINE-LES-DIJON**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 18/10/2021, il a été constitué une société dénommée SCEPVET présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée de vétérinaire

Siège social : 50 Boulevard des Allobroges 21121 FONTAINE-LES-DIJON

Durée : 99 années

Objet social : détention de parts ou d'actions de Sociétés d'Exercice Libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de vétérinaire, participation à tout groupement de droit français ou étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession, détention de parts de sociétés civiles immobilières détenant des locaux affectés à l'exercice de l'activité de vétérinaire ;

Capital social : 1.500 €

Apports en numéraires : 1.500 €

Président : M. Sylvain BUTTOUD, demeurant au 17 rue Jean Laillet 21121 DAIX, pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires (9/10ème).

RCS : DIJON

AL214531839

CONSEIL Avocat

**SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON**

IXOVET

**SPFPL au capital de 1.500 €
Siège Social : 50 Boulevard des Allobroges
21121 FONTAINE-LES-DIJON**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 18/10/2021, il a été constitué une société dénommée IXOVET présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée de vétérinaire

Siège social : 50 Boulevard des Allobroges 21121 FONTAINE-LES-DIJON

Durée : 99 années

Objet social : détention de parts ou d'actions de Sociétés d'Exercice Libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de vétérinaire, participation à tout groupement de droit français ou étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession, détention de parts de sociétés civiles immobilières détenant des locaux affectés à l'exercice de l'activité de vétérinaire ;

Capital social : 1.500 €

Apports en numéraires : 1.500 €

Président : Mme Géraldine BUTTOUD-XILLO, demeurant au 17 rue Jean Laillet 21121 DAIX, pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires (9/10ème).

RCS : DIJON

AL214531840

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LES COULEURS DE MARIE

FORME : SARL

CAPITAL : 1 000 €

SIEGE SOCIAL : 13 Rue Philippe Trinquet 21200 BEAUNE

OBJET : Achat et vente de peintures, achat et vente d'objets de décorations

DUREE : 99 ans

GERANCE : Mme Marie-Pierre LUCOTTE demeurant 13 Rue Philippe Trinquet 21200 BEAUNE

Immatriculée RCS de DIJON

AL214531854

AVIS DE CONSTITUTION

PATRIMOINE GESTION PRIVEE

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PATRIMOINE GESTION PRIVEE

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1 000 Euros

SIEGE SOCIAL : 62 rue de Lorraine 21200 BEAUNE

OBJET : Apporteur d'affaires, d'intermédiaire et de gestion des affaires dans les domaines suivants :

- Conseil pour la gestion et les affaires,
- Conseil en gestion de patrimoine
- Conseil en investissements financiers
- Courtage en assurance,
- Courtage en opérations de banques et en services de paiement meubles et tous droits incorporels tel que dessins et marques, achat et baux de tous droits immobiliers,
- Transaction sur immeubles et fonds de commerce « sans encaissement de fonds, effet ou valeur ».

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, à l'exception des cessions entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant dans les conditions fixées dans les statuts.

PRESIDENT : M. ITENEY Alain demeurant 125 bis route de Dijon 21200 BEAUNE

IMMATRICULATION RCS DIJON

AL214531856

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous signature privée en date à DIJON du 01/10/2021, il a été constitué la société suivante :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : IVOIR'4 EXPRESS

Siège social : 9 Rue de la Goutte d'Or, 21000 DIJON

Objet social : transport routier de marchandises, le déménagement ou la location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 T, le fret express et la messagerie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 4 000 euros

Gérance : M. Alouhofoué Moussa SINA, demeurant 9 Rue de la Goutte d'Or, 21000 DIJON

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL214531858

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29 octobre 2021, il a été constitué sous la dénomination «CLEMIE LIBERTE», une société civile immobilière au capital de 1.000 € dont le siège est à DIJON (21000) – 9 rue Danton et, ayant pour objet :

- l'acquisition de tous biens et droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- la valorisation par tous moyens des immeubles bâtis ou non bâtis pouvant appartenir à la société,
- l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers pouvant appartenir à la société,
- la mise à disposition gratuite des biens immobiliers de la société, au profit des associés ou de partie d'entre eux, à la seule initiative du ou des gérants,
- l'organisation, en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision de tout ou partie, du patrimoine familial des associés,
- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, l'investissement dans tous produits bancaires et d'assurance d'épargne et de placement et notamment de bons de capitalisation, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, immobilières et financières, cotées ou non cotées, et en règle générale toutes activités entrant dans le champ d'application d'une société de portefeuille,
- l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social dans la mesure où ces aliénations ne constituent pas des actes de commerce,

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Toute cession de parts sociales au profit d'une personne non associée est soumise à l'agrément des associés suivant décision collective extraordinaire.

Gérance : Monsieur Jérémie DUVAL-VINCENT et Madame Clémentine DUVAL-VINCENT, demeurant ensemble 9 rue Danton – 21000 DIJON

La société sera immatriculée au RCS de DIJON

AL214531872

NIÈVRE

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/11/2021 il a été constitué une SCI dénommée:

SCI HAMIS HUIBAN

Sigle: SCI HH

Siège social: 16 rue des bruyeres 58660 COULANGES LES NEVERS

Capital: 100 €

Objet: La Société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers,

Ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Gérant: Mme HUIBAN Cecile 16 Rue DES BRUYERES 58660 COULANGES LES NEVERS

Co-Gérant: M. HAMIS Jeremy 16 Rue DES BRUYERES 58660 COULANGES LES NEVERS

Cession des parts sociales : La cession des parts sociales doit être constatée par écrit. Elle n'est opposable à la Société qu'après avoir été signifiée à cette dernière ou acceptée par elle dans un acte authentique conformément à l'article 1690 du code civil.

Les parts sont librement cessibles entre Associés et entre conjoints, ascendants et descendants. Elles sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement des Associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social.

Les dispositions des articles 1861 à 1864 du code civil s'appliquent.

Conformément aux dispositions de l'article 1832-2 du code civil, le conjoint de tout Associé qui revendique la qualité d'Associé sera soumis à l'agrément des Associés dans les conditions prévues à l'article 12 des présents Statuts pour les cessions à des personnes étrangères à la Société, l'Associé époux de ce conjoint étant exclu du vote et ses parts n'étant pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584531786

➜ NOMINATION

ae
ALPHA EXPERTS

LES PATTES DOUCES

SAS au capital de 7500 €. Siège social : 19 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 Brinon-sur-Beuvron. 840 504 427 RCS de Nevers. En date du 01/09/2021, l'associé unique, à compter du même jour, a nommé, en qualité de président la HOLDING VEGEO GROUPE, SAS au capital de 1060960 €, ayant son siège social 15 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 Brinon-sur-Beuvron, RCS NEVERS 901 643 510 en remplacement de VENESSON Emilie, et a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de VENESSON Julien. Modification au RCS de Nevers

AL584531776

CSP EVOLUTION

**SAS à associé unique
au capital de 2 000,00 €
Siège social : Rue Henri Dunant
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
838 612 083 RCS NEVERS**

En date du 1er septembre 2021, l'associé unique a nommé en qualité de Président Madame Stéphanie FERNANDEZ domiciliée 15, rue de Provence – 58200 Cosne Cours sur Loire en remplacement de Monsieur Pascal FERNANDEZ démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis.

AL584531788

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

A.M.C INVESTISSEMENT

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 60 000 €
Ancien siège social :
5, Avenue du Champ Seigneur
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Nouveau siège social :
15, rue des Ecoles
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
879 830 503 RCS NEVERS**

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 01/10/2021, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter rétroactivement du 01/09/2021 :

Siège social :

- Ancienne mention : 5, Avenue du Champ Seigneur – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
- Nouvelle mention : 15, rue des Ecoles – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

AL584531755

FIDUCIAL SOFIRAL

**12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028**

EURL ENTREPRISE RIET XAVIER

**SARL au capital de 7 600 €
Route de Varzy 58500 CLAMECY
448 202 424 R.C.S. NEVERS**

Décision du 01/10/2021 : Transfert du siège social à CLAMECY (58500), Allée Louis Blériot à compter de ce jour, et Modification en conséquence de l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

AL584531756

ae
ALPHA EXPERTS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI F.L.P. Forme : SCI. Capital social : 1524,49 euros. Siège social : Route de Villatte, 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE. 404067670 RCS de Nevers. Aux termes d'une décision en date du 01/10/ 2021, la gérance a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 1 place Maubert, 58000 Nevers. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL584531758

MH TRAVAUX RENOV

**SAS au capital de 2000 €
Siège social :6 RUE DU RENARD,
58180 Marzy
900 769 365 RCS de Nevers**

L'AGE du 14/10/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 34, rue des Grands Jardins, 58000 Nevers, à compter du 14/10/2021. Mention au RCS de Nevers.

AL584531764

CHALLENGE INTERNATIONAL

**SARL au Capital de 150 000,00 Euros
21 avenue Parmentier
75011 PARIS
RCS PARIS 742 007 719**

L'AGE du 29 octobre 2021 a décidé de transférer le siège social du 21 Avenue Parmentier 75011 PARIS au 7 rue du 19 Mars 1962 – Le Bourg – 58320 DUN LES PLACES à compter du 1 Novembre 2021 et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts. Monsieur Kevorkian Patrick demeurant au 17 rue Pelleport à Paris (75020) est le gérant.

La société sera radiée au RCS de paris et immatriculée au Greffe du Tribunal de NEVERS. Le Gérant

AL584531766

OFF ROAD IMPORT

**SAS au capital de 40 000 €
21, avenue Parmentier
75011 PARIS
RCS PARIS B 435 059 233**

L'AGE du 29 octobre 2021 a décidé de transférer le siège social du 21 Avenue Parmentier 75011 PARIS au 7 rue du 19 Mars 1962 – Le Bourg – 58320 DUN LES PLACES à compter du 1 Novembre 2021 et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts. Monsieur Kevorkian Patrick demeurant au 17 rue Pelleport à Paris (75020) est le Président.

La société sera radiée au RCS de Paris et immatriculée au Greffe du Tribunal de NEVERS. Le Président

AL584531767

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**NSB MODE
SAS au capital social de 2000 Euros
Siège social : 31 Rue de la Verly
58500 Villiers sur Yonne
SIREN 880 250 055 R.C.S. NEVERS**

Le 16 octobre 2021, par décision de la présidente Madame RUMIEJ Nathalie demeurant 31 Rue de la Verly - 58500 VILLIERS SUR YONNE il a été décidé de transférer le siège social au 32 Rue du Pont - 89000 AUXERRE

En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

Pour avis.

AL584531792

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

MEDANIMAL

**Société par actions simplifiée
Capital : 77.692€
Si7ge social : La Motte,
Rue du Grand Fond-58700 Arthel
850 725 318 Rcs Nevers**

Il résulte :

-Du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique du 17 Septembre 2019

-Du procès-verbal des décisions du Président du 31 Août 2021

Que l'augmentation de capital en numéraire d'un montant de 9.808€ et portant le capital à 87.500€ a été définitivement réalisée

L'Article 6 des statuts a été modifié

Mention en sera faite au Rcs de Nevers

AL584531678

CONVOCATION

C.A.PRO.GA. LA MEUNIERE

190 bis rue Paul Doumer
45200 MONTARGIS

ASSEMBLEES de SECTION des ASSOCIES COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra dans les communes ci-dessous désignées :

- Mardi 30 Novembre 2021 à 9 heures
Section GIEN/NOGENT
et MONTCRESSON/CHATILLON
Salle Polyvalente de LA BUSSIERE
- Mardi 30 Novembre 2021 à 15 heures
Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD
Salle Polyvalente de DOUCHY
- Mercredi 1er Décembre 2021 à 9 heures
Section LADON/CORBEILLES/LORRIS
et ST FIRMIN/GONDREVILLE
Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mercredi 1er Décembre 2021 à 15 heures
Section COURTENAY/PIFFONDS
et LA SELLE/CHEVANNES
Salle Polyvalente de CHANTECOQ

précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **Mardi 7 Décembre 2021.**

Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion, des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, des documents donnant des informations sur les prix et du texte des résolutions proposées, au Siège de la Coopérative ou chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation.

Les documents adressés par l'EARL LA VALOTTE à l'appui de son recours porté à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le même délai au Siège de la Coopérative.

ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS

Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le **Mercredi 1er Décembre 2021** à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **Mardi 7 Décembre 2021**.

Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion, des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, des documents donnant des informations sur les prix et du texte des résolutions proposées, au siège de la Coopérative.

Les documents adressés par l'EARL LA VALOTTE à l'appui de son recours porté à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le même délai au Siège de la Coopérative.

ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire le **Mardi 7 Décembre 2021** à 9h30, Espace Jean Vilar à AMILLY.

Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2020/2021, clos le 30 juin 2021,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Départ d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Election d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
12. Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes et de son suppléant,
13. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
14. Fixation du budget formation des administrateurs,
15. Constatation du montant du capital social,
16. Recours de l'EARL LA VALOTTE à l'encontre de la décision d'exclusion en date du 28 avril 2021
17. Pouvoirs.

Le Président du Conseil d'Administration,
J-M. BILLAULT

AL584531769

MEDICAVET
1 rue Louis Pasteur,
58000 SERMOISE
RCS NEVERS B 950 003 723

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 3 décembre 2021 - 11 H00

ZA le Clos Ry - 1 Rue Louis Pasteur - 58000 SERMOISE SUR LOIRE.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales de la Société pendant l'exercice clos le 30 avril 2021 et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-38 du code du commerce.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021. Approbation des conventions

Quitus aux administrateurs.

Affectation des résultats.

Dans le cadre statutaire du renouvellement du Conseil d'Administration, renouvellement du poste d'administrateur de MM Marc DUJARDIN et Francis TAUPIN, dont le mandat prend fin avec cet exercice.

Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Questions diverses.

Alexandre ANIER, Directeur.

AL584531779

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LA MACHINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
concernant l'enquête publique
sur la modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 5 novembre 2021 et fixant l'ensemble des modalités de l'enquête publique, le Maire de La Machine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du PLU.

VU :

- le Code de l'Environnement, le Code de l'Urbanisme,
- la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- l'arrêté du 20 novembre 2020 de M. le Maire de la commune de La Machine prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme
- l'ordonnance n° E2l000070/21 en date du 23/08/2021 de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon désignant M. Veniant, demeurant à Champvert en qualité de commissaire enquêteur,
- l'arrêté du 5 novembre 2021 prescrivant l'Enquête Publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Machine
- les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Machine pour une durée de 32 jours, du 29/11/2021 au 30/12/2021

L'enquête publique sera close le 30/12/2021 à 17 heures.

Article 2

A l'issue de la présente enquête publique, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire pourra être approuvé par le conseil municipal.

Article 3

M. Veniant exerçant la profession de retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif.

Article 4

Le public peut transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : administration@mairie-la-machine.fr

Article 5

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de La Machine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Veniant, Mairie de La Machine, Place de la Victoire, 58260 La Machine ou à l'adresse électronique suivante : **administration@mairie-la-machine.fr**.

Ce dossier est également disponible depuis le site internet de la mairie : **www.mairie-la-machine.fr**

Article 6

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie :

- le 29/11/2021 de 9 heures à 12 heures.
- le 10/12/2021 de 14 heures à 17 heures.
- le 18/12/2021 de 9 heures à 12 heures.
- le 30/12/2021 de 14 heures à 17 heures.

Article 7

Dans le cadre du présent dossier de PLU, un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet {le rapport de présentation) est consultable en mairie et sur le site internet, mentionnés à l'article 5.

Le dossier d'enquête publique comporte l'avis de l'autorité environnementale. Cet avis est consultable en mairie, mentionné à l'article 5.

Article 8

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Mr le Maire de La Machine.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet mentionné à l'article 5 du présent arrêté et tenus à la disposition du public pendant un an.

Article 9

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 10

Le présent arrêté sera affiché en mairie quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. Un avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent arrêté sera porté à la connaissance du public et publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

Article 11

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Enquêteur,
- M. le Président du Tribunal Administratif,
- M. le Préfet

Fait à La Machine le 8 novembre 2021
Le Maire
Daniel BARBIER

AL584531797

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELARL JOUMIER - ROUSTIC
Office Notarial
de Me Audrey ROUSTIC
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Audrey ROUSTIC Notaire à GUERIGNY (58130) 1 Rue de Plouzeau, le 4 novembre 2021, M. René, Louis BOUCHONNET et Mme Françoise Renée DOURNEAU, son épouse, demeurant ensemble à GUERIGNY (58130), 81, rue de Balleray. Nés savoir, Monsieur à VILLEQUIERS (18800) le 14 mai 1954, Madame à GUERIGNY (58130) le 12 janvier 1952. Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de NEVERS (58000) le 26 juin 2000 ont déclaré opter pour l'avenir le régime de la communauté de biens conventionnelle et d'apporter les modifications ci-après à leur régime matrimonial :

Apport à la communauté d'une maison d'habitation appartenant en propre à M. BOUCHONNET située à GUERIGNY (58130) 81 Rue de Balleray, cadastrée AH n°36 et 37 pour une contenance totale de 23 ares 96 centiares.

Les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130) 1 Rue de Plouzeau.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal Judicaire compétent.

Pour insertion

Me Audrey ROUSTIC, Notaire.

AL584531784

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE BLANC GATEAU

Siège social : Blanc Gâteau
58220 DONZY
Capital de 43 755 euros
RCS Nevers : 319 449 997

Par AGE en date du 25 Octobre 2021 avec effet au 1er novembre 2021, il a été décidé :

d'augmenter le capital de 43 755 € à 52 335 € par création de 572 nouvelles parts

l'entrée d'une nouvelle associée : Madame NOBLE Stéphanie, née le 24 juin 1982 à Cosne Cours sur Loire et domiciliée 13 rue de la Bertine 58220 DONZY

Articles 7, 8 et 8bis des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de Nevers

AL584531717

AVIS

BRIAT MENUISERIE AGENCEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Le Bourg
58360 PREPORCHE
822 494 654 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP du 25/10/21 il a été décidé de transformer la société en Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.), à compter 01/01/21, conformément à la loi, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Il n'a pas été apporté aucune modification à la dénomination sociale, à l'objet social de la société, au siège social, à sa durée, à sa date de clôture et à son capital. Le capital social, qui reste fixé à 1 000 euros est désormais divisé en 1 000 parts sociales de 1 euros chacune. Il résulte des nouveaux statuts, que la société n'est plus dirigée par un Président, mais par un gérant. En conséquence, les fonctions de Président de Monsieur Hubert BRIAT ont cessé à compter de cette transformation. Monsieur Hubert BRIAT, demeurant au Le Bourg - 58360 PREPORCHE, est nommé aux fonctions de gérant de la société, pour une durée non limitée.

AL584531732

SCI ONE

(anciennement dénommée
SCI GENERAL DE GAULLE COSNE)
Société Civile au capital de 100 €
Ancien siège social :
5, Avenue du Champ du Seigneur
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Nouveau siège social :
15, rue des Ecoles
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
877 599 662 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/10/2021, les associés ont décidé à compter rétroactivement du 01/09/2021 :

- de transférer le siège social sis à LA CHARITE SUR LOIRE (58) du 5, Avenue du Champ Seigneur au 15, rue des Ecoles et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- de changer la dénomination sociale pour adopter celle de « SCI ONE » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL584531754

L'EMBUSCADE

SARL au capital de 1000 €
Siège social :4 Pl du Champas,
06420 RIMPLAS
822 314 605 RCS de Nice

L'AGE du 01/07/2021 a décidé de :- Transférer le siège social de la société 17 ROUTE DE VARZY, 58350 Châteauneuf-Val-de-Bargis, à compter du 01/07/2021 - Modifier l'objet de la société qui devient : Restauration, snacking, vente à emporter, Vente ambulante, - Gérant : M. COMENT FABIEN, demeurant 17 ROUTE DE VARZY, 58350 Châteauneuf-Val-de-Bargis. Radiation au RCS de Nice et réimmatriculation au RCS de Nevers.

AL584531772

ae ALPHA EXPERTS

MEH ENERGIES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 9 000.00 €. Siège social : 109 Faubourg du Grand Mouësse - 58000 NEVERS. 900 452 152 RCS NEVERS. D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 02/11/ 2021, il résulte qu'à compter du même jour: - Monsieur Franck VERGNES, demeurant à NEVERS (Nièvre) 44 Rue des Chailloux, a été nommé directeur général de la société. - le capital social a été augmenté d'une somme de 1 200 €, pour être porté de 9 000 € à 10 200 €, par souscription en numéraire. - l'objet social de la société a été modifié pour supprimer l'activité de sous-traitance et étendu aux activités suivantes : panneaux photovoltaïque, l'isolation par l'extérieur et adoucisseur d'eau. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL584531790

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

JFCH
SARL au capital de 140 040 Euros
Siège social : Le Vernoy
58310 ARQUIAN
879 222 305 RCS NEVERS

Le 5.11.2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de réalisation

de diagnostics immobiliers. Le reste sans changement.

Pour avis.

AL584531791

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

SCI DES JARDINS DE BELLERIVE

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 1/10/2021, enregistré :

1) le capital social de la SCI DES JARDINS DE BELLERIVE, ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 72 rue St Agnan, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 793047952, qui était de 289.000 euros, a été porté à 319.000 euros au moyen d'un apport en compte courant effectué par les associés.

2) Il a été nommé comme co-gérant de ladite société : Mme MARASI Marie-Claire née CAUSSIN dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 72 rue Saint agnan.

Les statuts ont été modifiés en conséquence de la manière suivante :

A compter du 1er octobre 2021 :

- Article CAPITAL SOCIAL : Le capital social est désormais fixé à 319.000 euros divisé en 319 parts de 1.000 euros chacune entièrement souscrites et libérées.
- Article GERANCE : - Les co-gérants de ladite Société sont désormais : Mr Jean-Pierre MARASI et Mme CAUSSIN Marie-Claire, son épouse, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 72 rue St Agnan pour une durée illimitée.

POUR AVIS

Me JACOB, Notaire.

AL584531794

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date du 02/11/2021, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS, le 04/11/2021, Dossier no 2021 00043656SYLVA, Société en nom collectif au capital de 10000 euros, ayant son siège social 2 bis Place Chaméane 58000 NEVERS. CAFE DE LA BARRE, 821 415 593 RCS de NeversA cédé à M. WAN Xinsen Louis, demeurant 2 bis place Chaméane, 58000 Nevers, RCS en cours d'immatriculation, un fonds de commerce de café, bar, journaux, brasserie, vente de jeux de loterie et de hasard, point presse auquel sont annexés la gérance d'un débit de tabac, un point de validation de la Française des Jeux, un point de vente PMU, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage sis 2 bis place Chaméane, 58000 Nevers, moyennant le prix de 300000 euros.La date d'entrée en jouissance est fixée au 02/11/2021.Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : chez Maître Benoît MARTY, Avocat associé du Cabinet CHAINTRIER AVOCATS - COGEP AVOCATS, 3 rue du Bengy - 58640 Varennes-Vauzelles. Pour avis

AL584531789

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois
(Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes
à La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Denis BLOIN, notaire associé à CHATILLON EN BAZOIS (58110) le 28 octobre 2021, la Société dénommée AUTO PIECES 58, Société à responsabilité limitée au capital de 20000 euros, dont le siège est à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) Le Crot de la Poreuse Route Nationale 7, identifiée au SIREN sous le numéro 379492887 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS, a cédé à la Société dénommée PIECES AUTO 58, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros, dont le siège est à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), Le Crot de la Poreuse Route Nationale 7, identifiée au SIREN sous le numéro 904274206 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS,

Un fonds de commerce d'ACHAT - VENTE LOCATION - NEGOCE - INTERMEDIAIRE - REPARATION - ENTRETIEN DE VEHICULES INDUSTRIELS MATERIEL AGRICOLE VEHICULES DE PARTICULIERS OU CYCLES NEUF ET D'OCCASION MATERIEL DE BUREAU sis à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) Le Crot de la Poreuse, connu sous le nom commercial AUTO PIECES 58.

Cette vente a été consentie au prix de 40.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 26 250 euros, au matériel pour 10 250 euros et aux marchandises pour 3.500 euros, avec entrée en jouissance au 1er novembre 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL584531800

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 02/11/2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 03/11/2021, Dossier 2021 00043536 référence 5804P01 2021 A 00711, la société LA MARINE, SARL au capital de 100 € ayant son siège social à BAZOLLES (58) – Baye, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 799 317 326, a cédé à la société LES P'TITS RESTOS, SAS au capital de 20 000 € ayant son siège social à BAZOLLES (58) – Baye, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 903 103 026, un fonds de commerce de restauration, bar, vente à emporter connu sous l'enseigne « LA MARINE » sis à BAZOLLES (58) – Baye, moyennant le prix de 100 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er novembre 2021.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL584531801

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte en date du 15/11/2021 à COSNE SUR LOIRE, M. Baptiste LAFARGUE demeurant 2 rue du château des roches, 58200 COSNE SUR LOIRE, a donné en location-gérance à M. Mickael RIBEIRO demeurant 12 rue des écoles, 58150 POUILLY SUR LOIRE, un fonds de commerce de TAXI, sis et exploité à Suilly-La-Tour, à compter du 15/11/2021.

AL584531518

E.T.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 1 rue André Desvignes
58640 VARENNES VAUZELLES
Numéro RCS 527 639 934, RCS Nevers

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2021, il a été décidé de nommer Monsieur BOZKURT MEVLUT demeurant 15 bis rue de Barcelone - 58000 NEVERS en qualité de gérant en remplacement de Monsieur BOZKURT TANJU, à compter du 28 octobre 2021 Modification au RCS DE NEVERS

AL584531752

AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de Optique Lunetterie sis et exploité Route de Fourchambault Centre Commercial Carrefour 58180 MARZY consentie en son temps par L'OPTICIEN AFFLELOU, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 16.408.734 €, 11 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS 514 266 675 R.C.S. au profit de CATHARE OPTIQUE, société à responsabilité limitée au capital de 4.380 €, 11 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS, 795 368 661 R.C.S. Paris a pris fin à compter du 30 septembre 2021 .

AL584531753

Société d'Avocats
MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU PAYS CORBIGEOIS

Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires
au capital de 110 euros
Siège social : 19 bis, Avenue du 08 Mai 1945
58800 CORBIGNY
830 153 359 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2021 les modifications ci-après à publier concernant la gérance de la société.

Anciennes mentions :

Mr Pierre-Yves BILLIARD, dt 13 rue Franc Nohain – 58800 CORBIGNY

Mme Christel BUISSON, dt « Jérault » - 58140 VAUCLAIX

Mme Claire RAMEAU, dt « Les Assarts » - 58420 VITRY LACHE

Nouvelles mentions :

Mr Leonardo CASINI, dt 15 Lotissement du Pré de la Croix – 58800 CORBIGNY

Mme Christel BUISSON, dt 2 route des Forêts – 58140 VAUCLAIX

Mme Claire RAMEAU, ci-avant domiciliée

Pour avis, la gérance

AL584531765

NON DISSOLUTION

GDS RENOVATION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : Les Queudres
58130 SAINT AUBIN LES FORGES
799 033 550 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 25/10/2021, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL584531760

P.L.S. DESIGNER

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : 15, route de l'Usage
58300 SOUGY SUR LOIRE
829 640 531 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 31/03/2021, l'Associé Unique a décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL584531768

AVIS DE NON DISSOLUTION

EURO - ALU - Equipement
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 50 Rue Virlogeux
58300 Decize
430 418 343 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis
La Gérance

AL584531780

AVIS DE NON DISSOLUTION

VAGAIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 50 rue Virlogeux
58300 DECIZE
841 675 481 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis
La Gérance

AL584531783

AVIS DE NON DISSOLUTION

LEGRAND PLOMBERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue Joseph Boigues
58300 DECIZE
795 253 350 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 31.07.2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis
La Gérance

AL584531793

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL GARAGE SAINT LAZARE

SARL au capital de 7 622.45 euros
société en liquidation,
Plantes des Religieuses
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
321 549 347 RCS Nevers

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé, le 8 octobre 2021, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Hervé VAN ESPEN demeurant 14T Rue des Jardins 85100 LES SABLES D'OLONNE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 31 août 2021.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL584531497

SAS GRAZY DANCE

SAS au capital de 300 euros
Le Moulin De Chazeau, 58110 Rouy
RCS : Nevers 829825751

A compter A.G.E du 30-06-2018 : Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Siège de liquidation : 4 Passe De La Rape, 45006 Orleans. Liquidateur : M Mourot Wilson Route De Saint Julien, 39160 St Amour. Mention et formalités au RCS de Nevers.

AL584531730

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DU CHAILLOU en liquidation
Société civile au capital de 351 900 euros
Aglan - 58330 BONA
RCS Nevers - N° 489 991 851

Aux termes d'une AGE du 1er novembre 2021, l'associé unique de l'EARL DU CHAILLOU a décidé la dissolution de la société à compter du 1er novembre 2021.

M. Philippe VERNILLAT est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL DU CHAILLOU en liquidation, 1 Domaine du Chaillou - Agland - 58330 BONA.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur.

AL584531761

SARL MILY

SARL au capital de 8000 €
Siège social : Avenue du 85éme de ligne
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 528380660

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/11/2021 , il a été nommé liquidateur(s) Mme HUANG MIMI demeurant au 95 RUE SAINT AGNAN 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL584531771

GREEN OAK

SAS au capital de 1.810.900 €
Siège social :
Le Bourg
58700 MURLIN
452 866 239 R.C.S. Nevers

Suivant déclaration en date du 21 juillet 2021, l'associé unique, la société BLACK OAK, société par actions simplifiée, Le Bourg 58700 MURLIN, 502 849 284 R.C.S. Nevers a décidé de dissoudre la société GREEN OAK en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société GREEN OAK à la société BLACK OAK.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Nevers.

AL584531773

Alciat-Juris
Société d'avocats

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GARAGE DU MORVAN
SARL en liquidation amiable
au capital de 3 000 euros
Siège de la liquidation :
1, rue St Jacques
58140 LORMES
R.C.S. NEVERS 532 820 776

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Selon AGE du 15.10.2021, les associés ont :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30/09/2021 ;

- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation après avoir constaté qu'il y a lieu à remboursement des parts sociales et répartition du solde définitif de liquidation.

Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. La société sera radiée du RCS.

Pour avis.

AL584531778

AIRPLANE CONSULTING

SARL au capital de 2000€. Siège social: route de nevers aéroport de nevers 58180 Marzy. 799685623 RCS NEVERS. Le 31/10/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. JEAN PIERRE BECHU, 17 Rue Louis Vicat 58000 Nevers , et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de NEVERS.

AL584531795

SCI MAYOGE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE EN LIQUIDATION

CAPITAL SOCIAL : 25000€

SIEGE SOCIAL : 10, AVENUE DU CHAMP DU SEIGNEUR 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

AUX TERMES D'UNE DECISION EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2021, LES ASSOCIES ONT DECIDE LA DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE.

LES ASSOCIES NOMMENT, POUR LA DUREE DE LA LIQUIDATION, MR DELOMIER GERARD DEMEURANT 10, AVENUE DU CHAMP DU SEIGNEUR 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, LIQUIDATEUR ET LUI CONFERENT LES POUVOIRS LES PLUS ETENDUS.

LE SIEGE DE LA LIQUIDATION EST AU SIEGE SOCIAL, ADRESSE OU DOIT ETRE ENVOYE LA CORRESPONDANCE.

AL584531799

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 02/10/2021, il a été constitué une SASU dénommée : AK conseils. Siège social : 15 a rue aux chevaux 58180 Marzy. Capital : 1 €. Objet social : Conseils en construction, assistant maîtrise d'ouvrage, maître d'oeuvre, planification construction, pilotage projet de construction. Président : Monsieur Maksim Akbayin, demeurant 10 avenue du devin du village 1203 Genève élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles. Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de Nevers.

AL584531657

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/10/2021 il a été constitué une SCI dénommée:

SCI LES 6 PRINTEMPS

Siège social: 29 rue du général de gaulle 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Capital: 500 €

Objet: ACHATS LOCATION ET OU VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

Gérant: Mme PEREIRA DE MIRANDA Nadege 29 Rue DU GENERAL DE GAULLE BP7 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Cession des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, ou en cas de décès qu'avec l'agrément de la collectivité des associés. cette restriction ne s'applique pas aux cessions faites entre associés ou par un associé à un ascendant ou descendant. Voir clause d'agrément des cessions article 10 des statuts.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584531757

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI LA MAISON BLANCHE ; Siège social : 2, Chemin des Chaumes – Noilles – 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 2 000 € ; Gérance : M. Denis ARTEMOV dt à SAINT BENIN D'AZY (58) – Segoule – 2, rue du Montsavault ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584531759

ALPHA EXPERTS

PECHE-TECH.COM

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 25/10/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : PECHE-TECH. COM. SIÈGE SOCIAL : 3 Quai de la Jonction, NEVERS (58000). OBJET : commercialisation, vente et location d'articles et de matériel de pêche, accessoires et appâts divers en E-commerce et en magasin. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 5 000 euros ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGRÉMENT : Cession libre entre associés. Agrément dans les autres cas. PRÉSIDENT : Monsieur Jérémy MARTIN, demeurant 14 Rue de Verdun, COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre), IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL584531762

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP en date du 02/11/2021, il a été constitué une Société Civile dénommée :

LES AUGNAIES

Objet social : la propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés

Siège social : Les Augnaies 9 route de Faverelles 58450 NEUVY SUR LOIRE

Capital : 500 euros

Gérance : Madame Elodie GAUDIN et Monsieur Jean-Baptiste GAUDIN demeurant Les Augnaies 9 route de Faverelles 58450 NEUVY SUR LOIRE

Cessions de part : toute cession de parts sociales, y compris entre associés, conjoints, ascendants ou descendants, est soumise à l'agrément préalable des associés donné à la majorité des deux tiers des parts sociales composant le capital social

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL584531763

ALPHA EXPERTS

LABO BEUVRON

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BRINON-SUR-BEUVRON en date du 20/09/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : LABO BEUVRON. SIÈGE SOCIAL : 15 Rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 - BRINON-SUR-BEUVRON. OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 500 euros. GÉRANCE : Madame Emilie VENESSON, demeurant 15 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 - BRINON-SUR-BEUVRON, et Monsieur Julien VENESSON, demeurant 15 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 - BRINON-SUR-BEUVRON. AGRÉMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL584531770

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à ST HONORE LES BAINS du 25.10.2021 : Constitution d'une SCI présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : DE LA CHAUME ; Siège social : 13 Rue de la Chaume 58360 SAINT-HONORE-LES-BAINS ; Objet social : Acquisition, construction administration et gestion d'un patrimoine immobilier ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 200 €, constitué uniquement d'apports en numéraire ; Gérance Bruno MAINGAUD, dt 17 Rue des Fourneaux 58360 ST HONORE-LES-BAINS et Stéphane MAINGAUD, dt 3 Rue de la Frênaie 58360 ST HONORE LES BAINS ; Clauses relatives aux cessions de parts: agrément requis dans tous les cas, obtenu à un ou plusieurs associés représentant les trois quarts au moins des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

La Gérance

AL584531774

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/10/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : L'ARLEQUIN. Objet social : Activités récréatives de jeux de loisirs, de divertissements et organisation d'évènements. Siège social :10 rue du 8 mai 1945, 58640 Varennes-Vauzelles. Capital : 1.000 eurosDurée : 99 ans. Président : Mme MALOCHET Jessica, demeurant 8 A rue de loire, 58180 Marzy. Directeur Général : Mme MKRTCHIAN Suzanna, demeurant 63 bis rue des sablons, 58000 Nevers. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.Clause d'agrément : Les cessions d'action à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL584531775

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date du 18 octobre 2021, il a été constitué une SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE :

Dénomination : SCI PANOT HABITATS

Capital : 1 000 Euros

Apports : 1000 Euros en numéraire

Siège social : 7 Route de Saint Parize 58240 FLEURY SUR LOIRE

Objet : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par location ou autrement :

- de tous immeubles bâtis ou non bâtis ou droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement,

- de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question ;

Durée : 99 ans

Gérance : PANOT Pascal, 7 Route de Saint Parize 58240 FLEURY SUR LOIRE.

Les cessions de parts entre associés et au profit du conjoint marié ou pacsé, des ascendants ou descendants du cédant sont libres. Les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité des trois quarts.

Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584531777

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POUGNY (58) du 15/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : VILLARGEAU VINS ET VIGNOBLE

Siège : 1 Voie Romaine - Villargeau - 58200 POUGNY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Capital : 9 000 euros

Objet : - l'élevage de vins, la mise en bouteilles, le négoce et la commercialisation de vins, alcools, spiritueux, sous toutes ses formes et par tous moyens de distributions ;

- l'achat et la vente en gros de tous produits de la vigne, ainsi que de tout ce qui se rapporte à la production, le traitement ou le commerce de la vigne et du vin ;

- toutes prestations de travaux et de conseils agricoles et viti-vinicoles ;

- l'exploitation de toute installation de production d'électricité photovoltaïque, la production et la commercialisation d'électricité photovoltaïque et de toutes énergies renouvelables,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M.Marc THIBAULT demeurant 7 Voie Romaine — Villargeau — 58200 POUGNY,

Directeurs généraux : M.Yves THIBAULT demeurant 11 rue du Grand Champ - 58150 SUILLY LA TOUR et M.Christophe MONGET demeurant 7 rue Hilaire Amagat 18300 SAINT SATUR,

POUR AVIS le Président

AL584531782

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/10/2021 il a été constitué une SCI dénommée:

YILMAZ MDA

Siège social: 1 quai de la jonction 58000 NEVERS

Capital: 1.000 €

Objet: Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, gestion, administration, location par bail ou autrement de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, et de tous droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérant: M. YILMAZ Murat 13 Rue de la Perrière Lieu-dit Trangy 58000 ST ELOI

Co-Gérant: Mme YILDIZ Semiha 13 Rue de la Perrière Lieu-dit Trangy 58000 ST ELOI

Cession des parts sociales : Agrément de la majorité en nombre des associés représentant plus de la moitié du capital social

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584531785

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société Civile Immobilière : MAN-MEY Siège social : 1 rue Saint Imbert, 58240 CHANTENAY SAINT-IMBERT Objet social : l'acquisition d'un immeuble sis à 1 rue Saint Imbert 58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Madame Valérie MANOUKIAN-MEYER et Monsieur Gilbert MEYER, demeurant ensemble 10 chemin des Iles 69140 RILLIEUX-LA-PAPE. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis La Gérance.

AL584531787

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 07/10/2021 il a été constitué une SCI dénommée : S.V.S.C Siège social : 71 rue du puits charles 58400 la charité sur Loire Capital : 2400 € Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location Gérance : M DIDIER ESPERE demeurant 71 rue du puits charles 58400 la charité sur Loire Mme ELISABETH PERIER ép.ESPERE demeurant 71 rue du puits charles 58400 la charité sur Loire Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de NEVERS

AL584531796

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 14 septembre 2018,

Madame Renée Jeanne Marie SIMONNET, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Michel Raymond Georges DUPUIS, née à SAINT PARDOUX ISAAC (47800), le 04 octobre 1928, demeurant à CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120), 3 La Tuilerie , Marchais Béton.

Décédée à AUXERRE (89000), le 13 mars 2021

A institué un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (Yonne), 5 rue André Martin, le 17 septembre 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Sandrine CHABUEL-RANDAZZO, notaire à SAINT-FARGEAU (89170), 12 rue Max Pautrat, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894531799

Laurent FRANCIN - Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 10/04/2001, déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 5/11/2021, Madame Josette Renée POILLIOT, demeurant à AUXERRE (89000), 8 allée Roncelin, célibataire, née à CARISEY (89360), le 27 août 1937, décédée à AUXERRE (89000), le 20 septembre 2021, a institué des légataires universels.

Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

AL894531807

NOMINATION

AVIS DE REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT

HIPAUX Société par actions simplifiée Capital de 1.175.000 € Siège social : 3, Avenue Jean Monnet 89000 AUXERRE 531 268 357 R.C.S AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 1er janvier 2021, la société « A AND D «, société par actions simplifiée dont le siège social est à VENOY (Yonne – 89290) – 14, rue de Ligny, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le numéro 385 126 172, associé unique de la société HIPAUX, a été nommée Président de la société HIPAUX, pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2021, en remplacement de Monsieur Dominique NUGIER, démissionnaire. Pour avis

AL894531785

PREAUX MEDICAL

SAS au capital social
de 4.136.002,86 euros.
Siège social : 12 Voie des Préaux
89310 NITRY
840 692 842 RCS AUXERRE.

En date du 23 Septembre 2021, l'Assemblé générale a décidé de nommé M. Christian MARIE demeurant 848 Chemin de la Mer 13760 SAINT CANNAT en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de M. Christian CASTELAIN

Pour avis.

AL894531788

S.J.B.
Société d'Avocats

COOPERATIVE GERMINAL

Société Anonyme Coopérative de Consommation à capital variable Siège social : 22 Rue de Preuilly 89000 AUXERRE 307 019 091 RCS AUXERRE 1°) Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 1er octobre 2021, Monsieur Michel PICARD, demeurant 16 Rue de la Tour d'Auvergne 89000 AUXERRE, a été nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général en remplacement de Madame Christiane LAURENT, démissionnaire. Aux termes de ce même procès-verbal, il a également été pris acte de la démission de Madame Christiane LAURENT de ses fonctions d'administrateur et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. 2°) Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 8 octobre 2021, il a été pris acte de la démission de Madame Martine ALEXANDRE de ses fonctions d'administrateur et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Pour avis Le Conseil d'Administration

AL894531794

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI PAGNIEZ 2S

CI au capital de 1.000€ Siège social : 12 route nationale, 89190 MOLINONS 880 798 582 RCS de SENS Le 15/10/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 119 rue Emile Zola, 89100 SENS. Modification au RCS de SENS

AL894531774

DYNAMIC COACH

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 route de Dixmont
89320 VAUMORT
892 798 406 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social de VAUMORT (89320), 3 route de Dixmont, à MALAY LE GRAND (89100), 10 rue Carnot, à compter de ce jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Pour avis,

AL894531776

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NSB MODE
SAS au capital social de 2000 Euros
Siège social :
31 Rue de la Verly
58500 VILLIERS SUR YONNE
SIREN 880 250 055 R.C.S. NEVERS

Le 16 octobre 2021, par décision de la présidente, Madame RUMIEJ Nathalie demeurant 31 rue de la Verly - 58500 Villiers sur Yonne il a été décidé de transférer le siège social au 32 Rue du Pont - 89000 AUXERRE . En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

Pour avis.

AL894531804

THE VETIVER COMPAGNY

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social : Château de Montigny ISMH
89120 Perreux
895 020 089 RCS SENS

Aux termes de l'AGE du 31/10/2021, l'associé unique décide de transférer le siège social de la société au 4 – 6 Rue de Séze 75009 Paris à compter du 31/10/2021.

L'ancien siège social de la société devient un établissement secondaire.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de SENS et nouvelle immatriculation au RCS de PARIS

AL894531806

MODIFICATION DE CAPITAL

RENOUVEAUX

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
porté à 1 000 euros
Siège social : 1B Rue des Conches
89100 MAILLOT
852 795 590 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 16/09/2021 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 500 euros par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL - Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq cents euros (500 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros). Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS. Pour avis - La Gérance

AL894531813

CONVOCATION

C.A.PRO.GA. LA MEUNIERE

190 bis rue Paul Doumer
45200 MONTARGIS

ASSEMBLEES de SECTION des ASSOCIES COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra dans les communes ci-dessous désignées :

- Mardi 30 Novembre 2021 à 9 heures

Section GIEN/NOGENT
et MONTCRESSON/CHATILLON
Salle Polyvalente de LA BUSSIERE
- Mardi 30 Novembre 2021 à 15 heures
Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD
Salle Polyvalente de DOUCHY
- Mercredi 1er Décembre 2021 à 9 heures
Section LADON/CORBEILLES/LORRIS
et ST FIRMIN/GONDREVILLE
Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mercredi 1er Décembre 2021 à 15 heures
Section COURTENAY/PIFFONDS
et LA SELLE/CHEVANNES
Salle Polyvalente de CHANTECOQ
précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **Mardi 7 Décembre 2021.**

Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion, des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, des documents donnant des informations sur les prix et du texte des résolutions proposées, au Siège de la Coopérative ou chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation.

Les documents adressés par l'EARL LA VALOTTE à l'appui de son recours porté à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le même délai au Siège de la Coopérative.

ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS

Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le **Mercredi 1er Décembre 2021** à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **Mardi 7 Décembre 2021.**

Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion, des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, des documents donnant des informations sur les prix et du texte des résolutions proposées, au siège de la Coopérative.

Les documents adressés par l'EARL LA VALOTTE à l'appui de son recours porté à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le même délai au Siège de la Coopérative.

ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire le **Mardi 7 Décembre 2021** à 9h30, Espace Jean Vilar à AMILLY.

Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2020/2021, clos le 30 juin 2021,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Départ d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Election d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
12. Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes et de son suppléant,
13. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
14. Fixation du budget formation des administrateurs,
15. Constatation du montant du capital social,
16. Recours de l'EARL LA VALOTTE à l'encontre de la décision d'exclusion en date du 28 avril 2021
17. Pouvoirs.

Le Président du Conseil d'Administration,
J-M. BILLAULT

AL894531781

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS AU PUBLIC D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VINCELOTTES

Par arrêté n°2021-DSAT-050 du 07 octobre 2021, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vincelottes.

L'enquête se déroule au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et à la mairie de Vincelottes, du 02 novembre 2021 à 09H00 au 02 décembre 2021 à 17H00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mr José JACQUEMAIN, désignée par le tribunal administratif de Dijon comme commissaire enquêteur, reçoit à la mairie de Vincelottes les :

Le 02 novembre 2021, de 09h00 à 12h00, Le 13 novembre 2021, de 09h00 à 12h00, Le 22 novembre 2021, de 15h30 à 18h30, Le 02décembre 2021, de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera consultable :

A la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois - direction stratégie et aménagement du territoire située 2bis place du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE, aux jours et heures habituels d'ouverture ; A la Mairie de Vincelottes, 28 Rue Saint-Martin, 89290 VINCELOTTES, aux jours et heures habituels d'ouverture ; Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : www.communaute-auxerrois.com ; Sur le poste informatique mis à disposition à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois - direction stratégie et aménagement du territoire située 2bis place du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE, aux jours et heures habituels d'ouverture.

En dehors des permanences du commissaire enquêteur, le public peut adresser ses remarques et questions sur le dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : enquetepubliquevincelottes@agglo-auxerrois.fr

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra présenter ses observations :

Sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois - direction stratégie et aménagement du territoire située 2bis place du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE ; Sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture à la mairie de Vincelottes 28 rue Saint-Martin ; Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Vincelottes 28 rue Saint-Martin, lors des permanences du commissaire enquêteur ; par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : 6 bis, place du Maréchal Leclerc - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex ; Par courriel à l'adresse e-mail suivante :

enquetepubliquevincelottes@agglo-auxerrois.fr

Au terme de cette enquête publique, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois approuvera les nouvelles dispositions du PLU de Vincelottes ou bien les rejettera.

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et sur le site Internet de la communauté d'agglomération : http://www.communaute-auxerrois.com/, pendant un an à compter de la décision finale.

AL894531814

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), CRPCEN 89027, le 19 octobre 2021, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec création d'une société d'acquêts (à laquelle sont apportés les biens immobiliers propres à M. BRISEDOUX, sis sur la Commune de 89660 BROSSES, Hameau de La Perrière, cadastrés section ZC n° 40 et section B n°s 591, 493 et 494), et ajout à titre avantage entre époux d'une clause de préciput ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux "

PAR

Monsieur Philippe **BRISEDOUX**, retraité, et Mme Marguerite Marie-Michèle **CASTANER**, retraitée, demeurant ensemble à ARCY-SUR-CURE (89270) 3 rue du Château. Mariés à la mairie de AVALLON (89200) le 6 octobre 1975 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code Civil aux termes de Leur contrat de mariage reçu par Me Pierre ALGRET, Notaire à AVALLON

(YONNE), le 3 octobre 1975.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu t cet effet.

Pour insertion Le Notaire.

AL894531775

➜ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mme LEROY Valerie Pierrette Chantal, née le 05/01/1974 à 50100 CHERBOURG, demeurant 4 route de la haye au roi 89340 VILLENEUVE LA GUYARD, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de TOUATI.

AL894531783

CHANGEMENT DE NOM

GEOFFRAY MYRIAM HENRIETTE né(e) le 04/12/1971 à CHAMBERY dans le département 73 (FRANCE), demeurant 23 Rue De Druyes 89480 ANDRYES, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de SCHNEIDER

AL894531796

CHANGEMENT DE NOM

Mme AMART Léa, née le 28/03/2001 à 51100 REIMS, demeurant 20 rue René Binet 89100 SENS, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de MUREAU.

AL894531809

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EUROCOMS TECHNOLOGIES

SAS au capital de 1 000 €
siège social :
28, avenue E-Pierre Chauvot
de Beauchene
89100 - PARON
RCS SENS 903 209 757

Aux termes d'une AGE du 20 octobre 2021, il a été décidé :

De changer l'objet social de la société qui devient à compter de ce même jour :

«construction de réseaux électriques et de télécommunication, activités d'exploitation, d'entretien et d'accès à des installations de transmission de la voix, de données de textes, de sons et d'images en utilisant une infrastructure de télécommunications filaires, activité de génie civil»

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence

De changer la date de clôture de l'exercice social à compter de ce même jour qui est fixé dorénavant au 31 décembre 2022

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence

AL894531684

SI AUXERRE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 bis rue d'Astorg,
75008 PARIS
522 057 298 RCS PARIS

Aux termes d'une décision en date du 01.11.2021, l'associée unique a décidé de :

- transférer le siège social du 29 bis rue d'Astorg, 75008 PARIS au Lieudit Le Chaumois – RN 6 – 89380 APPOIGNY et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- de désigner la société ATLAS, SAS au capital de 3.000 € ayant son siège social à CLERMONT-FERRAND (63000), 55 avenue Albert Elisabeth, immatriculée RCS de CLERMONT-FERRAND sous le n°884 605 064, en qualité de Présidente à compter de ce même jour, en remplacement de la société SOCIETE HOTELIERE COTE ROTIE, Présidente démissionnaire ;

La Société, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 522 057 298 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de AUXERRE.

POUR AVIS

Le Président

AL894531791

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SARL SAGET

Gérant + Transfert de siège

SARL, au capital de 9.500 €. Siège social : 22 Rue de l'Eglise, 89710 MONTHOLON. 334305356 RCS de Sens. Par décision du 23/09/2021, l'associé unique a : - pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 23/09/2021 par M. Romain RENARD, demeurant 5 rue des Boucheries, 89000 AUXERRE en remplacement de M. Hervé SAGET - décidé de transférer le siège social à AVALLON (89200) 22 B Route de Paris à compter du 22/09/2021. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL894531798

AG2L SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 5 Rue Jules Ferry
89000 AUXERRE
841 668 452 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée unique du 01/10/2021 :

- La dénomination sociale a été modifiée et devient AG2L à compter du 01/10/2021.

En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne dénomination : AG2L SAS.

Nouvelle dénomination : AG2L

- Le siège social a été transféré à compter du 01/10/2021

En conséquence, l'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

Ancien siège social : 5, Rue Jules Ferry 89000 AUXERRE

Nouveau siège social : 8 Bis, Avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE

- La société a été transformée en SARL, sans création d'une nouvelle personnalité morale, à compter du 01/10/2021

En conséquence, les nouveaux statuts de la SARL ont été rédigés pour régir la Société sous cette forme juridique

Mention sera faite au RCS de AUXERRE

Pour avis,

AL894531800

➜ CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Anne FOURNIER , Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise**, le 20 octobre 2021, enregistré à SPFE AUXERRE 1, le 29 octobre 2021, 2021N 1084, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **BOULANGERIE MERCIER**, SARL au capital de 10000 €, dont le siège est à VERMENTON (89270), 27 rue Du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le n° 819149659 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.

A :

La Société dénommée **ALCHI'MIE**, SAS au capital de 1000 €, dont le siège est à DEUX RIVIERES (89460), 10 route De Paris, identifiée au SIREN sous le n°903454783 et immatriculée au RCS d' AUXERRE.

Désignation du fonds : fonds de commerce de Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie-Glaces-chocolaterie-Vente de produits régionaux-plats préparés à emporter sis à VERMENTON, 27 rue du Général de Gaulle, lui appartenant, connu sous le nom commercial BOULANGERIE MERCIER, et pour lequel il est immatriculé au RCS de AUXERRE, sous le n° 819149659.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE VINGT- QUINZE MILLE EUROS (95.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (55.000,00 EUR),

- au matériel pour QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894531772

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à TANLAY (Yonne), du 29 octobre 2021, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1, le 2 novembre 2021, dossier 2021 00040780, référence 8904P01 2021 A 02026, Mme Véronique PERRIN née BRULÉ, demeurant 11 rue Basse des Fossés 89430 TANLAY, A CEDE à M. François GAILLARDOT, demeurant 18 rue Jean Jacques Collenot – 21140 SEMUR EN AUXOIS Une officine de pharmacie exploitée à TANLAY (Yonne), 4 Place du Général de Gaulle, moyennant le prix de 1 euro. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er novembre 2021. L'acquéreur sera immatriculé au RCS d'AUXERRE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au fonds vendu pour la validité, et au domicile de Mme Véronique PERRIN, 11 rue Basse des Fossés – 89430 TANLAY pour la correspondance.

AL894531815

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GFA DE MIGNOTTE

Groupement foncier agricole
Au capital de 4.878,37 €
Siège social 9 Grande rue
89800 MALIGNY
R.C.S. : 443 795 935 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 juillet 2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean DURUP et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, en remplacement de ce dernier : Madame Valérie DURUP demeurant à PARIS (17ème) 6 Place du Général Catroux, et Monsieur Jean-Paul DURUP, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144) 3 rue Reine de Sicile, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention, la gérance.

AL894531762

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE DES VALERY

Groupement foncier agricole
Au capital de 74.700,02 €
Siège social Grande rue
89800 MALIGNY
R.C.S. : 337 511 505 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 juillet 2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean DURUP et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, en remplacement de ce dernier : Madame Valérie DURUP demeurant à PARIS (17ème) 6 Place du Général Catroux, et Monsieur Jean-Paul DURUP, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144) 3 rue Reine de Sicile, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention, la gérance.

AL894531763

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE DE LA PAULIERE

Société civile
Au capital de 121.959,21 €
Siège social 9 Grande rue
89800 MALIGNY
R.C.S. : 398 827 261 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 juillet 2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean DURUP et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, en remplacement de ce dernier : Madame Valérie DURUP demeurant à PARIS (17ème) 6 Place du Général Catroux, et Monsieur Jean-Paul DURUP, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144) 3 rue Reine de Sicile, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention, la gérance.

AL894531764

GFA DE LA COTE DE VAUVILIEN

Société civile
Au capital de 128.057,17 €
Siège social 9 Grande rue
89800 MALIGNY
R.C.S. : 339 232 639 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 juillet 2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean DURUP et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, en remplacement de ce dernier : Madame Valérie DURUP demeurant à PARIS (17ème) 6 Place du Général Catroux, et Monsieur Jean-Paul DURUP, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144) 3 rue Reine de Sicile, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention, la gérance.

AL894531765

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE DE L'EGLANTIERE

Société civile
Au capital de 257,64 €
Siège social 9 Grande rue
89800 MALIGNY
R.C.S. : 339.232.878 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 juillet 2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean DURUP et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, en remplacement de ce dernier : Madame Valérie DURUP demeurant à PARIS (17ème) 6 Place du Général Catroux, et Monsieur Jean-Paul DURUP, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144) 3 rue Reine de Sicile, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention, la gérance.

AL894531766

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES VAUCORNOTS

Société civile
Au capital de 45.734,71 €
Siège social 4 Grande rue
89800 MALIGNY
R.C.S. : 339.232.688 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 juillet 2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean DURUP et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, en remplacement de ce dernier : Madame Valérie DURUP demeurant à PARIS (17ème) 6 Place du Général Catroux, et Monsieur Jean-Paul DURUP, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144) 3 rue Reine de Sicile, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention, la gérance.

AL894531767

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE DU CHATEAU DE MALIGNY

Société civile
Au capital de 500.398,65 €
Siège social 9 Grande rue
89800 MALIGNY
R.C.S. : 339.232.753 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 juillet 2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean DURUP et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, en remplacement de ce dernier : Madame Valérie DURUP demeurant à PARIS (17ème) 6 Place du Général Catroux, et Monsieur Jean-Paul DURUP, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144) 3 rue Reine de Sicile, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention, la gérance.

AL894531768

SCEA SOCIETE VITICOLE JEAN DURUP PERE ET FILS

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 1.000,00 €
Siège social 4 Grande rue
89800 MALIGNY
R.C.S. : 821.573.664 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 juillet 2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean DURUP et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, en remplacement de ce dernier : Madame Valérie DURUP demeurant à PARIS (17ème) 6 Place du Général Catroux, et Monsieur Jean-Paul DURUP, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144) 3 rue Reine de Sicile, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention, la gérance.

AL894531769

SCEA DU PETIT COTAT

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 800,00 €
Siège social 9 Grande rue
89800 MALIGNY
R.C.S. : 422.439.109 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 juillet 2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean DURUP et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, en remplacement de ce dernier : Madame Valérie DURUP demeurant à PARIS (17ème) 6 Place du Général Catroux, et Monsieur Jean-Paul DURUP, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144) 3 rue Reine de Sicile, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention, la gérance.

AL894531770

SCEA DU VIEUX PRESSOIR

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 762,25 €
Siège social 67 Grande rue
89800 MALIGNY
R.C.S. : 422.414.201 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 juillet 2021, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean DURUP et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, en remplacement de ce dernier : Madame Valérie DURUP demeurant à PARIS (17ème) 6 Place du Général Catroux, et Monsieur Jean-Paul DURUP, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144) 3 rue Reine de Sicile, pour une durée indéterminée. Les associés ont également décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante: 9 Grande rue 89800 MALIGNY. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention, la gérance.

AL894531771

Notaires

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

SCI DU 16 RUE MARCELIN BERTHELOT

au capital de 155.498 €,
dont le siège social est à AUXERRE (89000),
11 Ter rue Haute Perrière,
immatriculée au Registre
du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE,
le 26/09/1994,
sous le numéro 398 307 959

Modification des dirigeants

Par suite du décès de Monsieur André Charles Auguste SCHNEBELIN, cogérant non associé, demeurant à WISSOUS (91320), 45 rue de l'Amiral Mouchez, à AUXERRE (89000), le 29 mars 2009, reste co-gérant Monsieur Laurent Jacques André SCHNEBELIN, et est nommé cogérant Monsieur Maël Abel Julien SCHNEBELIN demeurant tous deux à AUXERRE (89000), 11 Ter rue Haute Perrière.

Pour avis.

AL894531790

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

SCI TOUR DU ROY Société civile immobilière au capital de 38 112,25 euros Siège social : 11 Route d'Auxerre 89800 CHABLIS 428 159 792 RCS AUXERRE Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 5 octobre 2021 : Madame Amandine MARCHIVE, demeurant 5 Rue du Port – La Cour Barrée – 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Madame Lyne TREMBLAY. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL894531797

AVIS

- Auxerre Logistique Distribution
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social : 34-36, avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
444 411 078 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juillet 2021, Monsieur Gaël FOURNIER, demeurant à MALIGNY (89800) 2B Rue du Petit Cotat, a été nommé cogérant de la société avec effet au 1er juillet 2021.

Pour avis,

AL894531802

PIMENT BY T&R

Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000,00 euros Siège social : 42 rue Carnot – 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE 897 458 188 RCS SENS Par une délibération en date du 20 septembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a constaté la démission de M. Thomas GALLERAND de ses fonctions de co-gérant. La gérance.

AL894531818

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais

1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

EDIT PRESS CONSEILS EDITIONS COMMUNICATION SAS

Liquidation Judiciaire du 07/05/2019

3 Chemin de Champbertrand à 89100 ROSOY

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 octobre 2021.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894531745

➜ NON DISSOLUTION

S.J.B.
Société d'Avocats

DAVID CARRELAGES

SARL Société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros Siège social : Allée Jacquart 6 Avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE 320638539 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 11 OCTOBRE 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL894531780

S.J.B.
Société d'Avocats

DAVID SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros Siège social : Allée Jacquart 6 Avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE 320 638 521 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 11 OCTOBRE 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL894531778

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

EURL MARSHALL PATRICK, Société à responsabilité limitée au capital de 7 700 euros, Siège social : 19 Rue de la Berdoche - 89144 VARENNES, 424 884 831 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 7 octobre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL894531811

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

PASSION PAYSAGE

SARL au capital de 10000€
Siège social
3 rue rosa parks 89240 Escamps
848 229 704 RCS NEVERS

Le 30/03/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Bryan Boret, 12 Rue des Petits Prés 89240 Escamps , de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de NEVERS.

AL894531655

KOKOBO

SNC au capital de 5 000 €
Siège social : 22, rue Victor Guichard
89100 SENS
528 993 116 RCS SENS

Le 30/09/2021, les associés ont : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé Mme Corinne BALSAM, demeurant aux CLERIMOIS (89190), 66 Grande Rue, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL894531732

Diana HENRY
avocate

83 Avenue d'Arès
33200 Bordeaux
diana.henry@avocat-conseil.fr
Tél. 09 53 45 12 90

PARIS AUTO RACING

Suivant décision collective des associés en date du 21 octobre 20 21 , les associés de la société, PARIS AUTO RACING, SARL au capital de 12.500 €, ayant son siège social 36 route de Longueron 89300 JOIGNY, 882 057 896 RCS SENS, ont décidé la dissolution amiable de la Société à compter de ce jour.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur amiable BEGIN Thomas, demeurant au 36 route de Longueron 89300 JOIGNY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Le siège de la liquidation est fixé 36 route de Longueron 89300 JOIGNY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

AL894531782

NO MAD HABITAT

SCI au capital de 1000€, 1 chemin de la Ruelle, 89800 Aigremont, 491 089 769 RCS Auxerre. L'AGE a décidé, le 29/10/2021, la dissolution anticipée de la société, au 31/10/2021, désigné liquidateur Mme MONTREYNAUD Rosa Maria, 1 Chemin de la ruelle, 89800 Aigremont et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Auxerre

AL894531786

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MADO'S

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 182 938,82 euros
Siège social : 9 Boulevard Maupéou
89100 SENS
Siège de liquidation : 1 Rue de l'Yonne
89500 ARMEAU
397 764 200 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/07/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/07/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Philippe SIMON, demeurant 1 Rue de l'Yonne - 89500 ARMEAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue de l'Yonne - 89500 ARMEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL894531792

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MADO'S

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 182 938,82 euros
Siège social : 9 Boulevard Maupéou
89100 SENS
Siège de liquidation : 1 Rue de l'Yonne
89500 ARMEAU
397 764 200 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 22/10/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Philippe SIMON, demeurant 1 Rue de l'Yonne - 89500 ARMEAU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/07/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL894531795

SCI LES GRAHUCHES

L'AG du 2-10-21 des associés de la SCI Les Grahuches, capital 152.45€ siège social 21 rue Sylvain Dupêchez, 89100 SENS. RCS 394781642, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge à Madame Moll de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation au 31-08-21. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Sens.

AL894531801

SCI DIONYSOS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et Siège de liquidation :
LA GRANDE BREUILLE RD7
89520 SAINPUITS
802 530 402 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 19/10/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Xavier PARENT, LA GRANDE BREUILLE RD7 89520 SAINPUITS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/09/2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de AUXERRE en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL894531810

EXPERTISE ET CONSEILS AUTOMOBILES PRIEUR

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 7 500 euros Siège social : 30 rue du Moulin du Roy 89100 SENS Siège de liquidation : 1 Chemin du Port Givet, BP 146, 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS 488398124 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 15/10/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/10/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jean-Michel PRIEUR, demeurant 36 Rue du Moulin du Roy, 89100 SENS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 Chemin du Port Givet, BP 146, 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateu

AL894531816

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 octobre 2021, à VILLENEUVE LA GUYARD.

Dénomination : JAE.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 4 chemin de la Noue Catin, 89340 Villeneuve la Guyard.

Objet : L'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 100 euros

Cession de parts et agrément : Cessible librement entre les associés.

Gérant : Madame Estelle MINGOT, demeurant 4 chemin de la Noue Catin, 89340 Villeneuve la Guyard

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis.

AL894531761

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/10/2021, il a été constitué une SASU dénommée : SPORT SANTE DOMICILE Siège social : 2 Allée Jules Verne, 89000 AUXERRE Capital : 1.000€ Objet : cours de sport à domicile. Président : M. Thibaud AMELOT, 2 ALLEE JULES VERNE, 89000 AUXERRE. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894531773

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, notaire à NOYERS (89310), 65, rue Franche, le 20 octobre 2021, enregistré à AUXERRE SPFE 1, le 22 octobre 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : SCI DU GRAND CHARLOU.

FORME : Société civile régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.

CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

SIEGE SOCIAL : ARGENTEUIL SUR ARMANCON (89160), 46 Grande Rue.

OBJET : Propriété et gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers, acquisition, location, location vente, prise à bail, construction, réfection, rénovation, réhabilitation d'immeubles anciens, tous travaux, obtention de crédits, vente des immeubles appartenant à la SCI et toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

RCS : AUXERRE (89000)

ASSOCIES :

1) Monsieur Brice Fabien André **GUILLEMENOT**, demeurant à ARGENTEUIL SUR ARMANCON (89160), 46, rue Grande Rue, Né à MONTBARD (21500), le 20 octobre 1990.

Célibataire.

2) Madame Laure Martine Annick **LEBRETON**, demeurant à ARGENTEUIL SUR ARMANCON (89160), 46, rue Grande Rue,

Née à TONNERRE (89700), le 2 octobre 1990.

Célibataire.

GERANCE :

Sont nommés en qualité de gérants de la société :

. Monsieur Brice GUILLEMENOT, susnommé.

. Madame Laure LEBRETON, susnommée.

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, et soumises à agrément dans les autres cas.

AL894531777

ANNONCES LÉGALES legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4/11/2021, à CHAMPLAY. Dénomination : DM & CO. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Objet : Prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment pas souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 5000 euros divisé en 5000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Libre en SASU. Siège social : 33 Grande Rue 89300 CHAMPLAY La société sera immatriculée au RCS de SENS. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : Président : Monsieur DAVID MANCARELLA 33 GRANDE RUE 89300 CHAMPLAY.

AL894531787

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 octobre à FOURONNES, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI QG Forme : Société civile immobilière. Objet : L'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), de tout immeuble (et particulièrement d'un immeuble situé 2 rue de Fretoy – 89560 COURSON LES CARRIERES), l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Capital social : 1 000 euros. Siège social : 17 Rue Cottarderie, 89560 FOURONNES Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 1 000 euros. Gérants : Monsieur Julien QUERE et Madame Sophie GIROUX demeurant ensemble 17 Rue Cottarderie, 89560 FOURONNES Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à l'agrément pris en assemblée générale extraordinaire. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE(Yonne). Pour avis et mention, les cogérants

AL894531789

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 09 septembre 2021, constitution de la SASU :

Dénomination :

DIA FINVEST

Capital : 1.000 Euros

Siège social : 4 Allée des Vignes de bon pain 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE

Objet : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres

Président : M. DAMMO Yao Bah Aimé, 3 Villa des bleuets 91140 VILLEBON SUR YVETTE

Cessions : les cessions sont soumises à agrément

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS D'AUXERRE

AL894531808

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 novembre 2021, à MARSANGY. Dénomination : EURL LS LOC. Forme : EURL. Siège social : 38 Rue d'Heurtebise, 89500 MARSANGY. Objet : La location de courte durée de véhicules automobiles « premium » et engins terrestres, nautique ou aérien à des particuliers ou à des professionnels. L'achat et la revente des véhicules propriété de la société dans le cadre de son activité.. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur Louis SALLÉ, demeurant 38 Rue d'Heurtebise, 89500 MARSANGY La société sera immatriculée au RCS SENS.

Pour avis.

Le gérant

AL894531817

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__

date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Artisanal

Marier la main et le cœur avec une plume

Les stylos que fabrique Christophe Meyer synthétisent son talent de tourneur sur bois et sa capacité à capter le rapport très particulier que chacun d'entre-nous entretient avec ces objets. Son carburant, c'est l'histoire qui se rattache aux bois qu'il travaille.

Travailler le bois n'est jamais anodin. Voilà une matière vivante, qui n'est jamais tout à fait la même, avec laquelle les hommes ont toujours entretenu une relation forte. Christophe Meyer a pris conscience de cela, il y a déjà longtemps, grâce à un grand-père et un père menuisiers, mais depuis qu'il s'est lancé dans la fabrication et la vente de stylos en bois, il y a un an, c'est devenu une évidence. Le stylo est un objet auquel on peut être très attaché, qui traduit une part de nous même à travers l'écriture qu'il permet. Fabriqué artisanalement, tiré d'un tronc ou d'un fragment, il concrétise une forme d'artisanat très subtile dans laquelle Christophe Meyer s'épanouit. Installé à Chevigny-Saint-Sauveur, sur la métropole dijonnaise, il est né à Strasbourg, en 1962. Après des études agricoles qui l'ont conduit à l'ancienne Ecole nationale d'ingénieurs de travaux agricoles (Enita), à Quetigny, près de Dijon, il a oeuvré dans différentes entreprises : d'abord un semencier puis le secteur de la distribution de matériel pour travaux publics. Cela, du début des années 90 jusqu'en 2020.

Une petite flamme ranimée

Cette année-là, l'irruption de la crise sanitaire entraîne une restructuration chez son employeur. Le virage professionnel qui s'impose alors à lui agit comme une opportunité : Christophe Meyer, qui a toujours aimé travailler le bois, décide de donner une autre dimension à ce qui n'était alors qu'un hobby. *«C'est mon père,* dit-il, *qui m'a appris le tournage sur bois. En fait, ce que je vis aujourd'hui avec cette activité n'est pas une reconversion au sens strict du terme, mais plutôt une manière de ranimer une petite flamme que j'ai toujours gardé en moi...»* Démarrée officiellement à la fin de l'année 2020, son activité s'accomplit sous le statut d'autoentrepreneur. Les stylos qu'il fabrique et vend s'adressent à une clientèle en quête d'un objet durable. *«Le stylo, c'est vraiment un objet particulier,* remarque-t-il. *Je rencontre souvent des personnes qui me ressortent un stylo qu'elles possèdent depuis plus de 30 ans. Parfois, c'est l'outil avec lequel elles ont passé leur certificat d'études... Les stylos se rattachent souvent à des événements importants de la vie. A la manière d'un bijou, ils se transmettent parfois de génération en génération».* Quand on aime les stylos, on ressent forcément une attirance pour l'écriture. C'est le cas pour notre homme qui conserve le souvenir de l'examen de sa graphologie à l'occasion de candidatures professionnelles. *«Marier l'écriture, qui est un peu un révélateur de notre personnalité, avec une matière aussi noble et intéressante que le bois, c'est une belle idée !»*

Une certaine forme d'intimité

Christophe travaille avec plusieurs dizaines d'essences différentes. Toutes ont leur particularité. *«Ce que je cherche avant tout,* souligne-t-il, *c'est le lien entre le bois que je vais travailler et le stylo que je réalise. Le bois est très lié à l'humain : on en fait des maisons, des instruments de musique, de la vaisselle, des bateaux, des avions... Arriver à imaginer ce qui peut exister entre un bois et la personne pour laquelle je vais le travailler, c'est tout l'intérêt de mon ouvrage».* Le talent du tourneur sur bois se trouve ainsi impliqué dans une certaines forme d'intimité liée aux attentes de sa clientèle. Trois exemples vécus par notre artisan illustrent cela : il se souvient de ce client venu le voir un jour avec un bois provenant d'un cerisier abattu sur sa propriété familiale. Dans ce bois, il souhaitait que l'artisan réalise dix stylos qu'il allait offrir à ses frères et sœurs réunis pour un Noël particulier : le premier après le décès de leur père. L'objet symbolisait à la fois le lien familial et l'attachement à ce père disparu, porteur de racines, comme cet arbre. *«J'ai aussi réalisé récemment pour un chantier naval situé près de Marseille et spécialisé dans la rénovation de vieux gréements, un stylo pour lequel je m'étais fixé un vrai défi : conserver l'âme du bateau, jusqu'aux résidus de la peinture originelle, qui allait forcément disparaître après la rénovation. Je l'ai réalisé en orme. Les clients y ont retrouvé l'âme du bateau».* C'est enfin le souvenir de cette promenade que Christophe Meyer faisait dans le village de Fixin, au sud de Dijon. Il avait remarqué un très vieux lilas mis à terre par une tempête, face à l'église. Il avait alors contacté la mairie du village et fait part de son souhait de récupérer l'arbre. Surprise d'un tel intérêt, la municipalité l'avait autorisé à l'emporter. *«Moi, cet arbre,* se souvient-il, *je l'avais vu avec l'église toute proche, le vignoble tout autour... C'était un endroit superbe qui lui donnait une autre dimension, inspirante à mes yeux».*



Les stylos fabriqués par Christophe Meyer font appel à de multiples essences.

La richesse humaine de l'artisanat

Les stylos qu'il fabrique sont constitués d'un corps en bois tourné qu'il réalise, et d'un mécanisme (plume) qu'il achète. Chacun réclame au moins deux heures de travail, en plusieurs étapes successives. *«Je suis toujours fasciné,* reconnaît-il, *par le fait qu'on puisse donner autant de personnalité, par l'action du tournage, à un objet aussi petit. Ce que je retiens aussi de mon passage à l'artisanat, c'est qu'il ne faut jamais tout miser sur le monde du travail et qu'il est essentiel de nourrir une passion, ou, du moins, un intérêt pour une autre activité. Après avoir perdu mon emploi, le travail du bois a pris pour moi une importance dont je n'étais pas forcément conscient auparavant. Grâce à cela, je n'ai pas connu l'impression de grand vide qu'on peut ressentir dans ce type de situation».* En s'engageant sur cette voie de l'artisanat d'art, Christophe Meyer a aussi rencontré d'autres talents, des personnes extrêmement créatives auprès desquelles il s'enrichit, humainement, et en savoir-faire. C'est une autre page qu'il écrit et il n'en n'a pas fini avec les bois qui racontent des histoires : il se verrait bien réaliser des stylos en cep de vigne ou en bois de tonnellerie... Si vous voulez découvrir ses créations, vous pourrez le faire sur les marchés de Noël de Chevigny-Saint-Sauveur, les 13 et 14 novembre, sur celui de Crimolois, ou encore au château de Digoine, en Saône-et-Loire, les 27 et 28 novembre.

plume-de-bois.fr
meyerchr8754@gmail.com
06 38 95 94 35

BERTY ROBERT



L'artisan habille de bois tourné des mécanismes qu'il achète.



L'atelier de Christophe Meyer est à Chevigny-Saint-Sauveur, près de Dijon.